

Séance Publique du mercredi 9 décembre 2015

DÉBATS DU CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO DU 22 JUILLET 2016 (N° 8.287)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016 (p. 10696).

DEUXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNEE 2015

Séance publique du mercredi 9 décembre 2015

Sont présents: M. Laurent Nouvion, Président du Conseil National; M. Christophe Steiner, Vice-Président du Conseil National; M. Jean-Charles Allavena, Mme Nathalie Amoratti-Blanc, MM. Christian Barilaro, Daniel Boeri, Claude Boisson, Marc Burini, Philippe Clerissi, Thierry Crovetto, Jean-Michel Cucchi, Eric Elena, Alain Ficini, Mme Béatrice Fresko-Rolfo, M. Jean-Louis Grinda, Mme Sophie Lavagna, MM. Bernard Pasquier, Thierry Poyet, Jacques Rit, Jean-François Robillon, Christophe Robino, Mmes Valérie Rossi, Caroline Rougaignon-Vernin et M. Pierre Svara, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance: S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat; M. Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé; Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme; M. Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. Patrice Cellario, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Robert Colle, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Sophie Vatrican, Directeur du Budget et du Trésor.

Assurent le Secrétariat : M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Economie ; Mme Dominique PASTOR, Conseiller en charge des Affaires Juridiques ; Mme Stéphanie CHOISIT, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; Mme Marie-Laure BOVINI, Chef de Section ; Mme Martine MORINI, Attachée Principale.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Laurent NOUVION.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je vous rappelle que l'ensemble de cette Séance Publique sera intégralement diffusé sur Monaco Info ainsi que sur le site internet du Conseil National www.conseilnational.mc.

POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2016

M. le Président.- Lundi soir, nous avons examiné les Recettes et les Dépenses de Souveraineté. Je rappelle que nous reprenons nos travaux à la Section 7, page 60, pour revenir aux Dépenses Ordinaires, page 12, et pour terminer enfin par les Comptes Spéciaux du Trésor.

Monsieur le Secrétaire Général, merci de donner lecture des chapitres du Budget Primitif consacrés aux Recettes de l'Etat.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS

Chap. 1 - Grands Travaux - Urbanisme

701.902	- Frais études urbanisme & grands travaux	2.425.000
701.907	- Amélioration sécurité tunnels routiers	2.400.000
701.908	- Tunnel descendant.	19.330.000
701.911	- Urbanisation S.N.C.F Voirie & Réseaux	1.200.000
701.9132	- Urbanisation S.N.C.F Ilot Charles III.	2.500.000
701.9133	- Urbanisation S.N.C.F Ilot Canton.	1000
701.9134	- Urbanisation S.N.C.F Ilot Rainier III	1000

701.9136	- Urbanisation S.N.C.F Ilot Prince Pierre	653.000
701.9137	- Urbanisation S.N.C.F Ilot Pasteur	18.347.000
701.914	- Transport collectif & Funiculaire	100.000
701.997	- Amélioration Réseau Ferroviaire	10.000
		46,067,000

46.967.000

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre 1^{er}? Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je voudrais faire une déclaration générale sur l'ensemble de la partie Investissements.

- **M. le Président.-** Je vous en prie.
- M. Daniel BOERI.- Les chiffres globaux ont été vus lundi soir donc je n'y reviens pas, je voudrais simplement les aborder sous un angle quelque peu différent.

Avant de rentrer dans la Section 7, dans le détail ligne par ligne, qui représente globalement 30 % du budget conformément aux attentes, je me suis livré à une petite analyse un peu particulière sur l'ensemble des dépenses budgétaires depuis 17 ans. En fait, cela part de l'année 1998 pour aller jusqu'à l'année 2014, sachant que l'année 2015 ne changerait pas trop les chiffres.

Ces chiffres sont intéressants parce que nous arrivons à 307 M€ de déficit soit 18 M€ en moyenne de déficit annuel sur la période et si on zoome période par période, on peut en tirer une loi générale – c'est pour cette raison que j'ai pris sur une longue période –.

Cette loi générale c'est : quand les déficits existent sur une période ils sont très importants et lorsque les excédents arrivent sur une autre période ils sont peu importants. Cela veut dire que ça invite à être très prudent sur la manière dont on travaille lorsqu'on est en excédent.

Alors, je vais vous donner quelques chiffres. Les quatre années d'excédent entre 1998 et 2001, en moyenne cela représente 10,5 M€ d'excédent par an. Les cinq années de déficit suivant, on note 41 M€ de déficit par an. On revient en excédent en 2007/2008 et on n'a plus que 3,25 M€ d'excédent. Lorsqu'on revient en période de déficit les trois années suivantes, on

passe à 63,6 M€ d'excédent et ces dernières années qui sont excédentaires on arrive à 13,8 M€. Autrement dit, il faut simplement un guide de prudence en disant : attention, lorsqu'on chute, on chute beaucoup et lorsqu'on s'élève, on s'élève lentement.

C'était la petite remarque que je voulais faire.

- **M. le Président.-** Merci beaucoup, Monsieur BOERI. Monsieur le Ministre, je vous en prie.
- **M.** le Ministre d'Etat.- Simplement, Monsieur BOERI, vous le savez comme nous tous que les chiffres de l'excédent doivent être corrigés...
- **M. Daniel Boeri.-** Je ne voulais pas reprendre la remarque de mon collègue Bernard Pasquier qui disait que ce qui était vrai pour les excédents était aussi vrai pour les déficits.
- M. le Ministre d'Etat.- D'accord, mais enfin si on corrige avec d'autres chiffres, le paysage n'est pas tout à fait le même. Ceci dit je suis d'accord avec votre conclusion.
- **M. le Président.-** Monsieur le Conseiller, je vous en prie.
- M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Peut-être que ce qui est intéressant et on aura l'occasion d'y revenir dans le courant de la soirée c'est la progression justement des avoirs du Fonds de Réserve Constitutionnel qui, en plus avec un décalage de deux ans sont prélevés lorsqu'il y a des déficits qui sont observés. Donc il y a, effectivement, dans cet hémicycle, des lois qui sont votées et qui sont des lois de prélèvement du Fonds de Réserve Constitutionnel lorsqu'un déficit a été constaté deux années auparavant. Il n'en est pas de même, de toute évidence, lorsque nous constatons des excédents et lorsque, qui plus est, cela a été le cas l'année dernière, en particulier, cela devrait l'être à nouveau cette année, une part significative des

excédents constatés en cours d'année, en accord avec la Haute Assemblée, peut servir à effectuer des rachats sur le Fonds de Réserve Constitutionnel dans le cas où, justement, en période de fort déficit, ce Fonds serait venu en appui du budget pour, notamment, d'importantes acquisitions immobilières. C'est donc pour cela qu'il faut contraster le niveau du déficit effectivement observé, par rapport au niveau de l'excédent enregistré.

M. le Président.- Merci.

Monsieur SVARA, c'est sur le même sujet ? Parce que Monsieur PASQUIER voulait répondre à Monsieur le Conseiller.

M. Pierre Svara.- Non.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER voulait juste répondre à Monsieur le Conseiller. Merci, Monsieur SVARA.

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais surtout répondre à Monsieur le Ministre qui n'était pas là dans les années précédentes, les années où il y a eu les déficits, comme l'évoquait M. BOERI, toutefois je conteste les chiffres. Monsieur BOERI n'a pas vraiment corrigé les chiffres pour les dépenses financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel, je vous donne un exemple, et il y en a d'autres, en 2009 un déficit affiché 61 M€, corrigé en y ajoutant des dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel, soit 153 M€! Donc, on a bien un déficit réel cette année-là de 214 M€ qui est de l'ordre de grandeur des excédents que nous avons aujourd'hui. Donc, avec d'autres chiffres j'arrive un peu à la même conclusion.

M. le Président.- Merci. L'avantage aujourd'hui c'est que nous avons des excédents.

Monsieur Svara.

M. Pierre Svara.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne Testimonio II, je voulais savoir si toutes les conditions, et particulièrement les conditions financières, étaient remplies pour que les travaux commencent et si oui, à quelle date doivent-ils commencer?

Je vous remercie.

M. le Président.- Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, toutes les conditions sont réunies et les travaux devraient commencer très prochainement, d'ici la fin 2016, je crois.

M. Pierre Svara.- Toutes les garanties financières ont été appliquées ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il me semble même que nous vous avons envoyé l'intégralité des documents...

M. le Président.- Absolument.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... Et des copies de tout ce qui a été signé, avec l'intégralité du traité, etc...

M. le Président.- Absolument, il est consultable, ce sont des documents particuliers et confidentiels qui sont consultables au Secrétariat Général, concernant, notamment, les contrats de promotion et c'est, je crois, la première fois que le Conseil National est destinataire de ce genre d'éléments...

M. le Ministre d'Etat.- C'est normal!

M. le Président.- Oui, c'est normal, Monsieur le Ministre, mais nous allons regarder dans les archives et c'est la première fois – dont acte – ce dont je vous remercie.

Nous en étions au Chapitre 1 Grands Travaux et Urbanisme, y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Boisson.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Au titre de la ligne concernant le tunnel descendant, j'ai une question d'information qui peut être liée. Quelle est l'évolution des discussions pour l'ouverture de la bretelle de l'autoroute à la Turbie...

M. le Président.- Sur la sortie donc ?

M. Claude Boisson.- Sur la sortie, oui, sachant que des articles de presse évoquent, apparemment sur le



plan régional et municipal, cette volonté, de votre côté également. Est-ce que cela va se discuter prochainement ?

M. le Ministre d'Etat.- Je le dis ici, c'est vraiment grâce au Gouvernement de la Principauté de Monaco et au combat mené par les Maires des communes intéressées, surtout la Turbie, bien sûr, que nous avons pu convaincre Monsieur le Préfet de mettre tout son poids dans la balance et Monsieur le Préfet a reçu, même si ce n'est pas encore officiel, des indications très positives sur l'accord de principe. Reste maintenant à calculer les travaux nécessaires pour l'aménagement de la bretelle.

Donc, même si ce n'est pas officiel. Les nouvelles sont très encourageantes et c'est vraiment grâce à l'action de Monaco, des Maires concernés et du Préfet.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Ministre, c'est une belle avancée parce qu'au budget précédent, l'argument qui vous était présenté était les problèmes de sécurité. Nous, nous étions convaincus que lorsqu'on veut mettre les moyens pour les travaux, on peut trouver des solutions. Je vous félicite parce que ce sera une bonne solution sur le plan général de circulation.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr.

Moi je tiens à souligner l'efficacité et la qualité du Préfet qui est allé sur place, qui a regardé avec ses propres techniciens, avec les élus et qui, ensuite, a vraiment fait le maximum et parallèlement j'intervenais, moi-même, à Paris aussi.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une question pour Madame le Conseiller concernant l'entrée par la Basse Corniche sur Monaco, nous en avions déjà parlé lors de précédentes séances et cette entrée n'est vraiment pas très attractive ni accueillante. Il y a des flèches au sol, on ne sait jamais dans quel sens on doit aller, en plus de cela ils y a deux voies qui ont été faites. Vous nous aviez dit qu'effectivement cela était en cours eu égard aux travaux qui vont avoir lieu dans les mois qui viennent j'imagine, mais est-ce que quelque chose ne pourrait pas être fait pour améliorer cet accueil ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Effectivement, vous m'en aviez déjà parlé, je vais me rapprocher de mes services et leur demander d'accélérer le processus. Une meilleure signalisation doit être mise en place.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Oui, parce que là nous approchons de la période des fêtes où il va y avoir plus de touristes. Là ce n'est vraiment pas très accueillant lorsqu'on arrive en Principauté par cette Basse Corniche.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Un petit point qui concerne les transports collectifs et funiculaires, sur les lignes plus basses de ce même chapitre. L'inscription de cette ligne n'est plus « de principe », passant de 1.000€ à 100.000€. Nous avons aussi évoqué ce sujet à la dernière séance, j'imagine que ce service donnera lieu aussi à une concession, concession qui donnera lieu à discussions je suppose en Commission des Concessions et donc avec grand plaisir de discuter de ces prochains sujets avec vous courant 2016.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre Gramaglia.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Vous parlez du funiculaire qui était envisagé à la Brasca?

M. Thierry POYET.- Sauf erreur de ma part la partie qui est sur la ligne 914 au chapitre 1.

Mme Marie-Pierre Gramaglia.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Le téléphérique ?

M. Thierry POYET.- Oui.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Vous me parlez du téléphérique qui devrait partir du Jardin Exotique, le télécabine plus



exactement. Je vous avais dit que les études ont effectivement bien avancé avec les deux projets existants dont un projet qui existait depuis plus longtemps et un nouveau projet qui avait été proposé lors d'une opération privée, dite « l'opération des téléphériques ». Nous avons organisé des réunions rapprochant les deux entités et les deux projets afin de tirer le meilleur parti des deux. Nous sommes arrivés à un projet qui paraît très intéressant. Ce projet n'a pas encore été présenté aux plus Hautes Instances et, bien sûr, nous ferons des réunions avec vous afin de le présenter une fois validé.

M. Thierry Poyet.- C'est ce que j'avais compris et il n'y a pas de problème là-dessus, c'est parfait.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller j'ai une question à vous poser. Dans un article d'un quotidien local, j'ai pu lire que le chef de gare de la Principauté de Monaco, à qui la question a été posée, à savoir s'il était possible d'augmenter la cadence en termes de trains, a répondu que les caténaires actuels n'avaient pas assez de puissance pour pouvoir augmenter ce trafic.

Ma question est : Pourquoi ? Et, ensuite, n'existerait-il pas un système pour arriver à une situation pérenne et augmenter le trafic ? Si on augmente le trafic, on soulagerait la circulation automobile et cela aurait un impact non négligeable.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il est vrai que c'est une question qui concerne principalement la France. Cette impossibilité technique dont parlait le chef de gare n'est pas vraiment avérée puisque j'ai demandé à mes services de se rapprocher de la France à ce sujet et il semblerait que la question ait été mal comprise et que des explications sont en cours.

M. Alain FICINI.- J'ai l'article sous les yeux... On parle de refaire le système qui coûterait des milliards d'euros!

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, tout à fait, mais cette interview n'a pas été avalisée par la Direction régionale française et nous sommes en train d'avancer là-dessus. Dès que j'en saurai un peu plus je vous donnerai plus d'informations au cours du premier semestre de l'année prochaine.

M. le Président.- Merci.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

C'était une de nos demandes, demande d'Horizon Monaco lors de notre campagne, une réflexion quartier par quartier en ce qui concerne l'urbanisme. Je dois dire que les choses vont un peu mieux dans ce sens puisque nous avons eu récemment encore un Comité Consultatif pour la Construction où vous nous avez proposé une réflexion, en effet, sur les quartiers. Un nouvel ordonnancement et en particulier un classement d'immeubles modernes, ce qui est tout à fait nouveau et qui est, je crois, indispensable, car il n'y a pas que les villas Belle Epoque qui doivent être classées, il y a un certain nombre d'immeubles d'architectes à Monaco qui ont le mérite d'exister et cela je dois le dire, c'est tout à votre honneur.

Pour l'urbanisme en général c'est plutôt pas mal. Nous avons d'ailleurs eu droit à un cours d'architecture de M. KAPPLER qui était absolument remarquable, j'en suis encore ému maintenant...

Mme Marie-Pierre Gramaglia.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je lui transmettrai!

M. Philippe CLERISSI.- ... Je sais que vous vous êtes de bonne volonté ainsi que M. Puyo, mais il y a quand même un problème à Monaco, nous en avons parlé, nous en parlons depuis 8 ans. Cela me rappelle aussi les réflexions que nous avions eues sur le Fonds de Réserve Constitutionnel! Les premières années lorsque je suis arrivé dans l'hémicycle on parlait du rendement du Fonds de Réserve Constitutionnel... cela a duré des années et ce rendement n'a jamais augmenté. Il a fallu qu'arrive dans cet hémicycle un ancien banquier, en l'occurrence notre Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, pour qu'enfin les choses s'améliorent. Donc nous n'avions pas tort, nous pouvons quelquefois changer les choses. Pour la rue Caroline c'était pareil, nous en avons parlé

pendant 5 ou 6 ans et finalement les travaux se sont réalisés.

Donc, moi je vous invite à réaliser des travaux dans les zones insalubres, il y en a quelques-unes à Monaco et on ne peut pas, aujourd'hui, se passer d'une réflexion là-dessus. Je vous ai demandé, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, de revoir le Quai Jean-Charles REY, vous le savez aussi bien que moi, vous n'habitez pas loin, vous voyez dans quel état ce quai se trouve, notamment à cause de la station de lavage, ainsi que des problèmes d'entretien qui n'ont jamais été effectués probablement à cause de budget d'ailleurs. Le problème de la Place des Moulins, j'en ai parlé l'autre jour, on ne peut pas rester comme cela! On compare toujours Monaco à Singapour mais allez voir à Singapour ce qu'il s'y passe, vous ne jetez pas un mégot de cigarette par terre! Il faut à tout prix aller vers l'excellence, ce ne sont pas de gros budgets, mais aujourd'hui on doit aller vers cela.

Donc, je vous regarde mais vous n'êtes pas le responsable... Alors, c'est peut-être Monsieur le Ministre que je vais regarder...

(Rires).

... Parce que c'est à vous de donner la trésorerie nécessaire à Madame Gramaglia afin que ces travaux puissent enfin se réaliser.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, sur la Place des Moulins, nous en parlons concrètement depuis un an et demi, mais vous savez très bien que sur la Place des Moulins, l'Etat n'est pas tout seul et que ce qui retarde ce sont les discussions avec les propriétaires privés de la petite place...

M. Philippe CLERISSI.- Est-ce que ces discussions ont été entamées ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr, mais elles n'ont pas encore abouti. Quant au Quai Jean-Charles REY, est-ce que c'est prévu à la fin de nos travaux du Port, Madame GRAMAGLIA, ou pas ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- On a déjà fait quelques petits travaux, on a déjà amélioré le quai au niveau des jardinières, au niveau des places, au niveau des stationnements, tout cela a déjà été fait et petit à petit, avec les budgets dont nous disposons, chaque année, nous faisons la remise en état de l'intégralité du port, mais il faut laisser le temps au temps.

En ce qui concerne la Place des Moulins, les discussions ont repris avec les propriétaires et c'est sur la bonne voie. On avait commencé il y a deux ans, cela s'était arrêté et là, à nouveau j'ai rencontré une partie des copropriétaires et des discussions sont activement relancées.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe Clerissi.- Sur le Quai Jean-Charles REY, vous savez très bien que le montant de la redevance a été augmenté sur l'ensemble des commerces, ce qui est légitime d'ailleurs, puisqu'ils avaient un loyer annuel de l'ordre d'une centaine d'euros, progressivement, cela va doubler en l'espace de 5 ans. Cela dit, les commerçants ont demandé et je vous l'avais déjà dit, à ce que des travaux soient organisés parce que, au moment où le Magellan a été construit, l'ensemble des rez-de-chaussée s'est affaissé et il y a eu des infiltrations d'eau qui n'ont jamais été réglées! Ca c'est un des problèmes. Il y a un autre problème avec les restaurants et l'arrière des restaurants, c'est absolument infect, il y a de tout, vous pourrez aller voir vous-même et, encore une fois, il y a cette station de lavage qui n'a pas lieu d'être au milieu du Quai Jean-Charles REY. Il y a aussi des faux plafonds qui sont en très mauvais état. Tout cela nécessite une remise à niveau et il faut la faire rapidement, je ne vois pas pourquoi cela est retardé. Vous venez de le dire c'est une question de budget, mais là, on peut mettre le budget, ce ne sont pas des millions et des millions d'euros cela ne concerne pas l'équipement du triennal.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Nous avons procédé à la réparation des bétons et des ravalements de façades, cela a été terminé en septembre – je parle du port de Fontvieille - les menuiseries extérieures, des alvéoles également ont été remplacées, tout le garde-corps de la promenade supérieure de la digue aussi ; nous avons refait les enrobés de la promenade, les WC publics de la digue seront eux refaits entièrement au premier semestre 2016, des aménagements de surface, c'est ce que je vous ai dit pour les mises en place des jardinières, etc... ont été réalisés, il y a encore petit à petit des travaux à faire, effectivement. On essaie régulièrement de refaire des travaux d'embellissement. Cela représente du travail, des budgets mais il y a une amélioration notable réalisée cette fin d'année sur tout le port de Fontvieille.

M. Philippe CLERISSI.- Vous êtes fort sympathique je vous invite à boire un café dans la zone que je décrivais tout à l'heure comme cela vous vous rendrez compte par vous-même.

M. le Président.- Merci. Avant de donner la parole à Madame Rougaignon-Vernin, je crois que ce sur quoi Monsieur CLERISSI veut insister et ce sur quoi nous avons insisté lors de la dernière Commission des Grands Travaux le 5 novembre dernier, c'est l'entretien des ouvrages existants. Vous revenez, Monsieur le Ministre, avec votre Gouvernement, avec beaucoup de nouveaux projets et nous avons la singulière impression que les ouvrages existants ne sont pas entretenus. J'ai pris l'exemple du Pont Ste Dévote, je vous en ai parlé il y a deux mois, où carrément cela tombait sur les véhicules, et tout est pareil! Je ne parle même pas du Larvotto bien que le sujet soit en cours, nous avons des ouvrages existants publics, d'infrastructure, de voie de circulation, que ce soit le nouveau Port de Fontvieille ou le Port Hercule, je sais bien que les services de Mme Gramaglia ne sont pas extensibles, je ne sais pas s'il y a des responsables par quartier dans le cadre de votre service, Madame, mais je demande qu'ils fassent l'inventaire par des reportages photographiques. Vous vous souvenez que, lorsque nous avons été élus en 2013, dès la première réunion des Grands Travaux, nous vous avions accueilli avec un reportage photographique des différents endroits de Monaco, qui vous avait, même vous, Monsieur le Ministre, pas choqué mais tout au moins remué. Donc, je crois que cela est très important parce que lorsqu'on parle de qualité de vie au quotidien pour les Monégasques, pour les résidents, pour les touristes, parfois, trop souvent, certains quartiers de Monaco et certains équipements publics laissent à désirer dans le cadre de leur entretien. C'est comme nous tous, on s'entretient tous les jours. Il faut, pour ce faire, que dans le cadre de la préparation et de la planification du budget d'équipement vous le prévoiyez. Cela est très important...

M. le Ministre d'Etat.- Nous le prévoyons, ce n'est peut-être pas suffisant...

M. le Président.- ... Non, ce ne sont probablement pas des crédits suffisants... Alors vous me direz, on ne peut pas tout faire en même temps! En effet, il y a des choses plus ou moins urgentes. Il est vrai que j'avais attiré votre attention sur le Quai Jean-Charles REY même s'il y a eu quelques rafraichissements qui ont été faits, cela ne suffit pas. Nous avions également

parlé du Roca Jet Club je vous ai écrit à ce propos d'ailleurs... Donc j'espère que l'on pourra avancer afin de redonner à cet endroit de Monaco tout le lustre qu'il avait. Merci beaucoup.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

En fait je souhaite évoquer rapidement la circulation *intramuros* que nous subissons tous aujourd'hui et qui obère notre qualité de vie.

Tout d'abord, je souhaite féliciter Madame GRAMAGLIA parce que je trouve que, compte tenu du nombre de chantiers que nous avons déjà en cours et en faisant abstraction des périodes de grandes manifestations, de pluie, de grands congrès et du matin nous ne nous en sortons pas si mal... En faisant abstraction de toutes ces périodes, il reste quand même des moments dans la journée pendant lesquels il est possible de circuler à peu près correctement.

Je crains pour le futur que ce ne soit pire parce de nouveaux gros chantiers sont programmés, nous en avons parlé tout à l'heure, Testimonio, l'extension en mer, le parking des Spélugues... mais en attendant, j'estime que les travaux qui sont actuellement menés essaient au maximum de limiter les nuisances. Pour le moment ils sont bien circonscrits à l'intérieur des palissades. Je crois que ces nuisances représentent malgré tout le prix à payer pour avoir une Principauté dynamique, qui construit, et je suis consciente que l'on ne peut pas demander des travaux, des constructions d'immeubles pour les Monégasques et en même temps ne pas avoir de circulation, pas de chantier, etc...

En revanche, tout d'abord, je souhaite revenir et insister sur la demande de notre rapporteur de la nécessité de faire un phasage en prenant en considération les répercussions sur la circulation avec un calendrier précis de tous ces chantiers qui se succèdent, publics ou privés d'ailleurs, et sur l'éventuelle nécessité de décaler certains chantiers si cela s'avérait nécessaire pour limiter les nuisances.

Ensuite je me demande également s'il ne serait pas urgent dans ce cadre-là, de faire avancer une idée qui aujourd'hui n'est qu'à l'idée de concept, à savoir le transport en site propre qui permettrait de traverser Monaco en utilisant les transports en commun. Cela me semble-t-il devient urgent et permettrait peut-être de mieux supporter tous ces chantiers qui se succèdent ou se déroulent en même temps.

Enfin, je reviens à présent sur une idée qui a été évoquée hier et qui me semble plus simple à mettre en



œuvre. Il s'agit d'augmenter le nombre et la fréquence de petits bus qui circulent dans Monaco, en permanence, même si je suis bien consciente que cela entraînerait un coût supplémentaire. L'objectif serait de permettre de se déplacer en transports en commun avec une durée de trajet à celle d'un déplacement en voiture.

M. le Président.- Merci.

Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je voulais vous remercier pour vos compliments sur la circulation malgré tous les chantiers en Principauté de Monaco et vous dire que l'étude du projet de TCSP est terminée, que nous allons vous la présenter dans le courant de l'année prochaine. Je dois la présenter avant aux membres du Gouvernement. Ce sera un projet de longue haleine et tous les chantiers, travaux, aménagements notamment des derniers îlots des délaissés S.N.C.F. prennent en compte la future création d'un TCSP.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Madame Gramaglia a oublié de vous dire qu'un site Internet dédié aux travaux dans la Principauté va ouvrir, je ne sais pas exactement quand, Madame Gramaglia?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... Oui, en début d'année un site qui répertorie tous les travaux qui se déroulent en Principauté de Monaco avec les explications, le pourquoi de ces travaux parce qu'il est très important que les gens soient au courant lorsqu'il y a un chantier, à quoi il sert, que va devenir l'endroit où il y a les travaux, les routes qui seront coupées, les périodes, les horaires de chantiers. Nous multiplions, lorsque ce sont des chantiers publics, les réunions d'informations avec les riverains, puisque maintenant M. LAVAGNA a bien pris cela en main et organise des réunions avec les riverains des différents chantiers publics.

Je vous donnerai toutes les coordonnées de ce site de travaux qui est vraiment un outil remarquable qui a été fait par les services de mon Département et qui permettra, effectivement, d'être au courant de tout ce qui se passe en temps et en heure en Principauté. Vous pourrez poser des questions sur tels ou tels travaux dans tel ou tel quartier de la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Merci.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, juste pour vous dire qu'on ne va pas repartir sur le sujet de la circulation, je vous rappelle qu'on en a parlé longuement hier, que nous avons une réunion le 22 janvier 2016 avec une délégation importante du Conseil National et que nous sommes sur le sujet des grands chantiers et des investissements. Donc, je vous demande d'être extrêmement concis.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire justement une intervention sur la circulation, alors je ne sais pas si c'est au chapitre 1 ou au chapitre 2, peut-être cela ne l'est plus du tout d'ailleurs ?

M. le Président.- On peut continuer puisqu'on a commencé.

M. Thierry POYET.- Bien, je vous remercie.

C'est dans la continuité des propos de Mme ROUGAIGNON-VERNIN s'agissant en fait de la perception par rapport aux chantiers et par rapport aux travaux, ce qui finalement est mieux ou moins bien.

Je voulais profiter de ce chapitre pour, d'une part, et je le disais hier Monsieur le Ministre, vous remercier pour cette réunion qui sera consacrée à la circulation, donc on aura l'occasion d'y revenir. A ce propos il me semble qu'il serait judicieux que le Président de l'Association des Taxis y participe parce qu'il est sur la route tous les jours et, peut-être qu'il peut nous donner aussi sa perception du terrain. Et, d'autre part, parce que justement on a cette perception, est-ce qu'on roule mieux, est-ce qu'on roule moins bien ?

Je pense qu'il serait aussi important que l'on définisse ensemble un tableau de bord de la circulation, avec des indicateurs, afin que l'on puisse mesurer pour savoir enfin de quoi on parle. On peut de temps en temps dire que c'est moins bien, c'est pire, c'est mieux, mais finalement quels sont les éléments de référence et qu'est-ce qu'on voit ?

L'idée serait justement par rapport à ces différents moments de la journée de pouvoir mesurer différents indicateurs, que ce soit à l'Est comme à l'Ouest, et que



l'on puisse avoir de manière régulière, donc tous les jours et à différentes tranches horaires, des mesures justement de cette qualité de circulation.

Ce n'est que dans ces conditions-là, je pense, que l'on pourra poser un diagnostic par rapport à ce qui pose problème et l'améliorer. De temps en temps on va vous dire, c'est bien, ce n'est pas bien et quelqu'un d'autre va dire qu'il roule mieux...mais qui a raison? Je pense qu'à partir de là nous pourrons, effectivement, avancer sur cette problématique car, selon moi, c'est un élément qui manque à la réflexion.

M. le Président.- Merci, Monsieur POYET.

M. le Ministre d'Etat.- Mais on a les chiffres. Madame GRAMAGLIA va vous les donner.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, il y a une étude faite par la Sistra qui a fait un diagnostic. Je n'ai pas les chiffres ce soir, mais je vous présenterai si vous le souhaitez les résultats de cette étude dans le cadre des réunions que nous allons faire sur la circulation.

Un comptage complémentaire a été fait en début d'année et tous ces éléments sont introduits dans une étude plus générale sur l'ensemble du schéma directeur de la circulation pour l'ensemble du territoire de la Principauté.

M. Thierry POYET.- J'ai hâte de voir vos chiffres, mais pour compléter le propos, est-ce qu'on peut voir justement l'évolution du trafic en plus comme en moins, à quel moment cela s'améliore ou pas, y a-t-il des tranches horaires qui sont plutôt bloquées et d'autres pas ? L'idéal serait d'avoir une mesure toutes les demi-heures par exemple en entrée Est, en entrée Ouest et presque, j'ai envie de dire, tous les jours parce qu'il y a des jours pour lesquels on constate que l'on roule mieux qu'à d'autres, alors est-ce que cela est vrai ou pas ?

Par contre, effectivement, c'est lourd je le reconnais mais il me semble aussi que l'on pourrait demander aux pendulaires qui font l'aller et retour régulièrement de pouvoir eux aussi contribuer à ces relevés de données. Ce sont des éléments qui doivent être relevés à la main, bien sûr, mais assez facilement quand même.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et *l'Urbanisme.*- Oui, tout à fait et puis il y a également des hypothèses de trafic qui sont induits sur la base de programmations qui sont faites par la Direction de la Prospective lorsque l'on sait que dans tel quartier il va y avoir une école de créée, lorsqu'il va y avoir des immeubles nouveaux...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et le comptage...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... Et le comptage en direct on l'a également, mais je n'ai pas les chiffres avec moi.

(Le Ministre d'Etat intervient hors micro, inaudible).

M. le Président.- Si vous pouviez avoir la gentillesse de nous transmettre ces chiffres, Monsieur le Ministre, notamment avant le 22 janvier de façon à ce que l'on puisse en prendre connaissance dans le cadre de la préparation de cette réunion, cette table ronde, cela nous serait très instructif. Merci. Et, l'idée de faire venir le Président de l'Association des Taxis est, incontestablement, une idée judicieuse aussi.

- M. le Ministre d'Etat.- Enfin, cela sous réserve...
- **M. le Président.-** Oui, mais ils sont sur le terrain tous les jours.
- M. le Ministre d'Etat.- Cette réunion est une réunion forcément un peu institutionnelle parce que les maires des communes voisines seront présents. Voir le Président des Taxis seul, il n'y a aucun problème il sait que ma porte est ouverte, mais l'inviter avec des maires du pays voisin cela me gêne.

M. le Président.- D'accord.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Une remarque et une question. La remarque vient du début du débat lancé par Monsieur CLERISSI, je constate quand même – et je vous rends cette justice Président – que dès votre accession à la présidence vous aviez demandé que des travaux soient effectués à Fontvieille, je m'en souviens très bien. Nous sommes trois ans plus tard et même si un bout du chemin a été fait, l'intégralité n'a pas été faite et je m'interroge



donc de façon un peu triste je dois le dire, même si je comprends les aléas budgétaires que la Principauté peut rencontrer, sur le fait que nous soyons écoutés ou pas ?

Une question pour Madame GRAMAGLIA. Monsieur CLERISSI tout à l'heure a évoqué un classement d'immeubles modernes, c'est bien cela Monsieur CLERISSI que vous avez dit, c'est ce qui vous a été présenté. Alors, sachant qu'il n'existe pas de classement de monuments historiques, je voulais savoir : comment va-t-on classer les immeubles modernes ? Vont-ils devenir des immeubles remarquables dont j'avais dit à l'époque qu'ils étaient d'autant plus remarquables qu'ils ne gênaient personne ? Alors, si vous avez une idée de classement j'aimerais bien que l'on classe, notamment, l'Opéra.

M. le Ministre d'Etat.- Concernant la première partie de votre intervention, Monsieur Grinda, elle n'est pas très raisonnable. Evidemment, nous ne sommes pas dans le même calendrier du temps entre la proposition et la réalisation. Moi, proposer quelque chose c'est facile, je peux vous proposer quelque chose tout de suite mais après il faut le temps des études, le temps de dégager les crédits, le temps de réaliser...

M. Jean-Louis GRINDA.- Comme ce n'est pas moi qui l'avais proposé, je ne me sens pas amoindri par votre réponse mais néanmoins, et je parle au nom du Conseil National, j'aurais trouvé normal, comme tous mes collègues ici présents, que ce point-là soit, si ce n'est abouti complètement, au moins à 90 %. Alors, oui, c'est toujours facile... Monsieur le Ministre d'Etat je sais ce que vous allez me répondre et vous savez ce que je vais vous dire donc... c'est réglé.

(Rires).

... pour le plaisir d'utiliser le chronomètre.

M. le Président.- Monsieur Boisson.

M. Claude Boisson.- Merci, Monsieur le Président.

Madame le Conseiller, lorsque vous viendrez nous parler de l'étude concernant les transports en site propre, ce que je souhaiterais c'est que vous puissiez nous donner, à quelques mois voire une année près, l'échéance, à quel moment cela pourra se faire. Pourquoi cela est important ? Parce que cela fait depuis 15 ans que le projet est imminent et il en va de la crédibilité de ce projet, qu'à un moment donné on dise qu'il ne sera réalisé que dans 5 ans ou 10 ans, mais il faut avoir une échéance.

Je ne reprocherai pas au Gouvernement que ce projet n'ait pas abouti – pourtant j'y croyais déjà il y a 15 ans et je le sollicitais déjà dans un autre hémicycle – parce que lorsqu'on voit les travaux qui se sont faits que ce soit Apolline, l'Hélios, etc... même si les voies étaient réservées, ça n'aurait pas été raisonnable de faire ce transport en site propre avant que les bâtiments soient terminés.

J'ai l'impression que se présentera le même problème lorsque se développeront les réalisations qui se feront dans le prolongement côté Est. Donc, il vaut mieux que l'on nous explique comment et quand il se fera car peut-être qu'à ce moment-là, sera plutôt envisagé un tramway, comme cela était prévu au départ. Lors de discussions sur la politique environnementale un certain nombre d'informations ont mis un doute quant à son utilité, le fait qu'un bus suffirait, etc... On saura attendre pour que le projet soit plus crédible grâce à la présentation d'un projet global d'urbanisation entre l'Est et l'Ouest. Des perspectives ont déjà changé en ce qui concerne l'Ouest, ça devait s'arrêter au niveau de l'IM2S et ensuite au niveau de la gare, etc... Nous sommes prêts à attendre mais quand et comment ?

Merci.

M. le Président.- Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il faut d'abord que le projet soit validé. C'est un projet très ambitieux, c'est un projet qui coûte très très cher, qui nécessite des travaux très importants puisqu'il y aura des viaducs et des tunnels même si une grande partie se fera en surface sur route. Le moyen de transport retenu est un véhicule sur pneumatique donc il ne sera pas question de rails, ce sera bien une sorte de bus avec son passage en site propre. Je ne peux pas vous donner aujourd'hui une échéance de temps. Il faut prendre une décision définitive sur deux passages possibles, mais la réalisation de cet ouvrage se fera en plusieurs années puisque le budget prévu est très très important.

M. le Président.- Merci.

Concernant la deuxième partie de la question de Monsieur GRINDA s'agissant du classement de l'Opéra je crois que cela concerne le texte sur la préservation du patrimoine dont l'examen avance. C'est un sujet que nous abordons en Commission de la Culture et lorsque l'étude du projet de loi sera finalisée, on pourra le voter.

- **M. Jean-Louis GRINDA.-** Cher Président, cela ne m'a pas échappé mais je vais quand même posé une question à Madame GRAMAGLIA. Pourquoi parlezvous de classement aujourd'hui? Pourquoi Monsieur CLERISSI a parlé de classement? Informez-moi.
- **M. le Président.-** Parce qu'il y a une présentation au Comité Consultatif pour la Construction....

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Alors, je vais vous répondre, bien sûr.

Il y a eu, effectivement, au cours du Comité Consultatif pour la Construction, une proposition de classement de divers bâtiments dans la Principauté, pour que ce soit des bâtiments qui fassent partie du patrimoine national et que ce soit des bâtiments à conserver.

Donc, nous avons élargi la liste qui existait auparavant à des bâtiments qui sont de conception plus moderne et qui ont pour les Services du Gouvernement une valeur architecturale à respecter. Nous avons soumis cette pré-étude à l'ensemble des membres du Comité Consultatif pour la Construction, qui ont demandé un petit délai de réflexion, notamment, l'Ordre des Architectes. Comme c'est un travail important nous avons accédé bien volontiers à leur demande et nous allons échanger à nouveau sur cette liste pour savoir si, pour eux et l'ensemble des membres du Comité Consultatif pour la Construction, il y a des bâtiments qu'il faudrait rajouter à cette liste ou s'il y a des bâtiments qu'il faudrait retirer. Mais cette liste n'a pas encore été finalisée, c'est la fameuse liste de « biens à conserver pour la Principauté de Monaco ».

- M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, excusez-moi, Monsieur le Ministre, Président merci. Donc, j'ai bien noté aujourd'hui et c'est important pour tout le monde, notamment, pour Monsieur BOERI qui est à côté de moi, que vous avez bien parlé de classement, le mot est important, on ne parle plus d'une liste on parle d'un classement. Que ce nouveau classement est en cours d'étude, que cette nouvelle liste est en cours d'étude, je vous en félicite et je vous en remercie du fond du cœur mais nous ne sommes donc pas du tout, Président, dans le cadre de la future loi sur le patrimoine...
 - M. le Ministre d'Etat.- ... Mais si, justement.
- **M. Jean-Louis Grinda.** Mais on n'y est pas encore?

- M. le Ministre d'Etat.- Il semblerait normal d'attendre pour publier la liste que l'Institut du Patrimoine soit consulté.
- M. le Président.- C'était la demande de la majorité qui consistait à faire un inventaire de l'ensemble des bâtiments et pas uniquement immobilier, des éléments aussi mobiliers, pour commencer en fait un inventaire et faire un état de la situation.
- M. le Ministre d'Etat.- Et comme je pense que vous allez voter la loi sur le patrimoine assez vite dans l'année 2016, on peut attendre avant de publier cette liste que l'Institut du Patrimoine soit constitué et qu'il s'approprie cette liste, la complète, la modifie.
 - M. le Président.- Tout cela va dans le bon sens.
- **M. Jean-Louis GRINDA.-** Techniquement parlant, Monsieur le Ministre, Madame GRAMAGLIA, elle est déjà en cours de constitution en dehors de tout Institut du Patrimoine ?
 - M. le Ministre d'Etat.- Oui, bien sûr.
- M. Jean-Louis GRINDA.- Ce n'est pas un reproche lorsque je dis cela c'est une question technique, c'est tout.
 - M. le Président.- C'est un pré-inventaire.
- **M. Jean-Louis Grinda.-** Voilà, mais on parle bien de classement.
- **M. le Ministre d'Etat.-** C'est la meilleure méthode, il faut avancer.
- **M. Jean-Louis Grinda.** Mais je ne la conteste pas c'était juste pour une précision, merci beaucoup.
 - M. le Président.- Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Juste une précision, ne sont pas visés que des bâtiments dans leur ensemble, cela peut être juste un élément remarquable d'un bâtiment, une façade... ce n'est pas forcément un immeuble ou une villa entière. On peut considérer que telle façade est très belle et doit être conservée, pour autant la façade



arrière du même bâtiment peut être démolie pour agrandir le bâtiment et garder ces caractères remarquables apparents sur une seule façade. Les échanges pendant le Comité Consultatif pour la Construction et notamment avec les architectes de la Principauté, très intéressés par ce sujet, nous permettent de partager leurs compétences en la matière.

M. le Président.- Merci.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe Robino.- Merci, Monsieur le Président

Je m'associe bien volontiers aux compliments faits par ma collègue Caroline ROUGAIGNON-VERNIN, pour autant je pense que la perception que l'on peut avoir de la circulation n'est pas tout à fait la même. Moi je suis certain que si des efforts n'étaient pas faits cela pourrait être bien pire et je ne suis pas certain que la circulation soit parfaite. De fait on a convenu d'une réunion pour en parler.

Je reviendrai sur les problèmes, finalement de chantiers, de transports en commun, de vision globale. Nous avons discuté avant-hier déjà abondamment de la circulation, on est passé de la trottinette à des transports de plus grand format... je crois que le transport en commun en site propre est, à mon avis, une excellente solution, elle pose sûrement des problèmes techniques, on en parle depuis longtemps, elle nécessite un certain nombre de chantiers et avancées dans la Principauté, certainement, elle nécessite sûrement un très gros investissement, c'est un axe de circulation Est/Ouest, on l'a vu, on en a discuté, il y a aussi des problèmes de circulation Nord/Sud. Alors, le projet télécabine c'est une solution éventuellement qui viendrait croiser ce transport en commun en site propre et qui donnerait un axe Nord/Sud sur la partie Ouest de la Principauté. Tout cela est très bien mais la logique de ce transport en télécabine, c'est l'existence finalement de parkings de dissuasion à l'entrée de Monaco. Moi, ce que j'aimerais et sans vouloir vous surcharger, c'est d'avoir une estimation, une vision globale de tout cela parce que finalement il faut avoir un schéma général de la circulation, un schéma général des circulations à l'intérieur de Monaco, un schéma général des dispositions des parkings présents et à venir et puis qu'on coordonne des liaisons entre tous les points d'intérêt de la Principauté. A mon sens, cela ne peut pas se résumer simplement aux transports en commun en site propre, je crois que c'est une solution globale qui associe plusieurs solutions qui ont été discutées, qui ont été envisagées et certaines le sont depuis un certain temps. Donc, je pense qu'il serait bien qu'à l'occasion d'une réunion, vous nous donniez une vision plus globale du problème et cela permettrait alors d'être rassuré sur les mesures à prendre.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Je ne vais pas vous faire un exposé sur la circulation maintenant parce que je pense que vous ne seriez pas d'accord... Il me semble pourtant que j'avais déjà évoqué – mais j'y reviendrai plutôt le 22 janvier – les différents problèmes qui sont étudiés concomitamment au niveau de la circulation, au niveau des parkings et, effectivement, tout est pris en compte. Nous savons que lorsque nous construisons un nouvel immeuble avec des parkings, les axes routiers doivent être améliorés. Tous ces paramètres sont pris en compte, bien sûr, dans une étude générale et globale. Nous nous aidons d'un logiciel pour optimiser toutes ces projections.

M. Christophe ROBINO.- J'entends bien, Madame GRAMAGLIA, et je suis tout à fait d'accord avec vous. Vous nous avez présenté toutes les options possibles, mais ce que j'aimerais c'est qu'on ait finalement un scénario global dont la présentation nous expliquerait les options que l'on pourrait retenir. Avoir un schéma cohérent, général global et qui permettra, dans un avenir plus ou moins proche, d'avoir une circulation fluide, un allègement de la circulation et, pourquoi pas également une diminution d'émission de gaz à effet de serre puisque c'est aussi un des enjeux. Pouvoir avoir cette appréciation globale serait intéressant pour nous.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il y a bien sûr une appréciation globale depuis des années. Toutes les infrastructures que nous trouvons dans la Principauté, comme la dorsale avec toutes les liaisons souterraines ne se sont pas faites en un jour. Depuis longtemps, les services de la Principauté se sont penchés sur le problème de la circulation intra-muros et leur vision à long terme a abouti à une mise en souterrain progressive des axes de la Principauté. Nous devons terminer le T34 qui est le dernier tronçon de ces liaisons souterraines. Le fameux tunnel descendant qui a fait couler beaucoup d'encre, qui est prévu depuis des années et des années, qui est le dernier maillon d'un schéma de circulation pensé. On ne peut pas faire autrement d'ailleurs sur 2 Km² que de faire une étude de circulation dans sa globalité. Cela comporte également la création de parkings, cela comporte des améliorations des transports en commun, cela comporte des discussions avec la France pour l'amélioration de l'accès en Principauté de Monaco, en d'autres termes tout ce que l'on a déjà longuement évoqué. Il ne peut en être autrement que d'étudier à Monaco la circulation dans un cadre général et prospectif.

M. le Président.- Merci. De toutes les façons après notre réunion, notre table ronde du 22 janvier, je pense que nous ferons un point en interne, le Conseil National et, le cas échéant, nous ferons un point global, une synthèse en présence du Gouvernement.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je voulais dire que je vais vous surprendre. Nous avons un pays de 2 Km² et cela fait, si je ne me trompe pas, environ 2 millions de mètres carrés. Sur ces 2 millions de mètres carrés nous dépensons 300 M€ ce qui représente environ 150 € par m² chaque année. C'est un chiffre qui est absolument incroyable et je ne pense pas qu'il y ait une autre ville, certainement pas un autre pays dans le monde qui a ce niveau de dépense sur un si petit territoire auquel il faut ajouter des contraintes que l'on oublie souvent mais qui je suis sûr sont prises en compte par les Services de Mme GRAMAGLIA qui sont le Grand Prix et d'autres évènements.

Je tiens vraiment à vous dire que comme je suis assez sévère avec le Gouvernement lorsque je pense que les choses ne vont pas bien, je crois qu'il est seulement juste de vous dire que je crois que vous êtes très bons. Vous êtes vraiment très bons, pour moi vous êtes les meilleurs au monde. Je ne pense pas connaître un autre pays qui arrive à gérer un volume d'investissements et de travaux tels par mètre carré. Donc je vous tire mon chapeau. Cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas faire mieux, mais faire mieux cela va dans le sens de mon intervention d'hier, c'est-à-dire si on veut réduire les dépenses d'investissement et en mettre plus de côté, on va y arriver comme cela, mais je crois qu'au niveau des dépenses que nous avons actuellement, cela m'étonnerait beaucoup que nous puissions faire beaucoup mieux que ce que nous faisons aujourd'hui. Voilà ce que je tenais à vous dire.

M. le Président.- Vous voulez dire, Monsieur PASQUIER, qu'il y a un savoir-faire en la matière.

Monsieur RIT.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président

Mobilité, mobilité... effectivement, nos discussions finissent par ressembler un petit peu à une bourse aux ces idées que le Gouvernement vraisemblablement et ses spécialistes ont déjà eues et pas encore forcément mises en œuvre. Il y a un domaine qui a l'air de s'organiser de manière remarquable autant parler de logistique, vous nous parlez de quelque chose de parfaitement cohérent puisqu'il y a une ligne budgétaire pour l'amélioration du dépôt de carrosse, sauf erreur de ma part, il v a le projet de transfert du centre de distribution urbaine qui est prévu à terme et, pour ne pas perdre de temps, la création d'un point d'accueil marchandise. Cela fait autant de mesures qui sont susceptibles, effectivement, de dégager une part d'un véritable fléau parce que si la circulation n'est pas fluide, elle s'arrête carrément lorsqu'un pauvre livreur est obligé de s'arrêter pour déposer sa marchandise, ce qui se produit constamment, nos rues sont si peu larges que l'on puisse faire face à ce développement du ecommerce que vous soulignez également. Alors, là il semble que l'on soit en phase et surtout dans la course, autant continuer et je pense que le Conseil National sur ce point ne vous privera jamais de projet parce que vraiment, probablement, un fondamental.

M. le Ministre d'Etat.- On peut ajouter, Monsieur RIT, le tunnel descendant qui normalement va évacuer de la Principauté tous les poids-lourds qui vont à Fontvieille et donc cela va redonner nécessairement de l'air au boulevard du Jardin Exotique.

Le point pour le e-commerce prévu dans le parking du Jardin Exotique est un point très important parce qu'aujourd'hui il y a une vraie bataille pour le dernier kilomètre de la livraison. Une bataille entre La Poste, entre Amazon et notre idée...

M. le Président.- ... Et Fedex...

M. le Ministre d'Etat.- ... Fedex et tous les autres... notre idée est de garder la maîtrise du dernier kilomètre pour Monaco, pour l'opérateur postal de Monaco.

M. le Président.- Absolument.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, ensuite Monsieur CROVETTO et Monsieur CLERISSI et après je clos la discussion sur la circulation afin de pouvoir avancer.



Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Je souhaitais juste revenir sur l'intervention de M. POYET lorsqu'il a parlé d'indicateurs pour mesurer la circulation. Il est question d'indicateurs de comptage, déjà mis en place mais il y a peut-être aussi, qui serait intéressant, des indicateurs de durée de déplacement qui pourraient être installés dans les bus qui traversent la Principauté, qui souligneraient qu'en fonction des heures, le trajet se fait en un temps plus ou moins long. On pourrait peut-être tirer des conclusions de ces indicateurs de durée de déplacement dans Monaco.

M. le Président.- Tout à fait.

Monsieur CROVETTO.

M. Thierry Crovetto.- Merci, Monsieur le Président.

La circulation est un problème complexe, bien évidemment, et on ne pourra pas le résoudre à court terme et certainement pas avec une seule solution. Je suis d'accord avec ce qui a été dit par M. ROBINO notamment sur le schéma directeur de circulation qui peut comprendre à la fois les voitures, les bus, les transports en commun en site propre, etc...

Pour faire le lien entre la circulation et les constructions que nous examinerons avec la Section 7, je pense qu'avant toute construction importante en Principauté, qu'elle soit publique ou privée, il convient d'anticiper plutôt que de réagir. Je vais vous donner un exemple, le quartier de la Tour Odéon, il y a la livraison de la Tour et c'est aujourd'hui qu'on parle de désenclavement du quartier alors que la Tour ne s'est pas construite en un seul jour... C'est quand même dommage de perdre du temps et d'attendre une livraison, d'attendre les problèmes pour prendre des mesures pour désenclaver.

Alors, le remembrement d'un quartier cela peut aussi être une solution à la circulation et on le voit notamment sur le Très Grand Ida.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Monsieur le Président si vous le permettez, une petite précision.

M. le Président.- Je vous en prie, Madame.

Mme Marie-Pierre Gramaglia.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Nous n'avons pas attendu la

construction de la Tour Odéon pour réagir en matière de circulation, toutes les études faites concluaient que les structures existantes étaient capables de recevoir et de supporter l'augmentation de circulation qui serait induite par la construction de la Tour Odéon. Si nous parlons maintenant de désenclavement et si nous prenons des dispositions pour créer des souterrains qui passeraient peut-être par la Tour Odéon ce n'est pas du tout pour désenclaver la Tour Odéon, c'est pour désenclaver l'Annonciade II, dont la construction débutera en 2021. Lorsqu'on parle de désenclavement ce n'est pas du tout pour la Tour Odéon, c'est pour 2026. Donc, on parle bien de la vision prospective et je vous remercie.

M. Thierry Crovetto.- Merci pour votre réponse. Je ne suis pas certain qu'aujourd'hui il n'y ait pas de problème de circulation dans ce quartier-là, mais bon!

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, je vous en prie.

M. Philippe CLERISSI.- En matière de circulation, si on continue de dire que tout va mal, la population va finir par le croire.... Si on dit que demain avec un coup de baguette magique tout peut s'arranger, ils vont finir aussi par le croire et on va reprendre les deux comme un boomerang en pleine figure. Donc, cela ne sert à rien, il v aura des améliorations à la marge et vous en avez parlé, vous avez résumé l'état. S'il doit y avoir vraiment une grosse amélioration c'est, en effet, le TCSP, mais le TCSP ce sont des travaux extrêmement lourds, il faut savoir que ce n'est pas demain qu'il pourra être réalisé. Cela concerne tous les quartiers. Donc, il faut remettre de l'ordre dans tout cela et comme vous le dites, essayer de faire avec ce que l'on a, faire ce que l'on peut. La dorsale a amélioré les choses, probablement le tunnel descendant va quelque peu améliorer les choses aussi, il y a des liaisons verticales, il y a peut-être un téléphérique et ainsi de suite... Tout cela mis bout à bout peut-être arriverons-nous à améliorer la circulation. Mais vraiment, je crois que le jour où le TCSP existera, là, nous aurons fait un gros pas en avant en matière de circulation.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Vice-Président.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.



Je voulais juste faire une remarque. On construit des immeubles de plus en plus grands, nous avons de plus en plus de gens qui veulent venir, en conséquence on augmente forcément le parc automobile à Monaco. Or, nous n'avons pas la place pour élargir les rues parce qu'à la limite c'est ce qu'il faudrait faire afin d'avoir des voies de circulation adéquates. Donc, de toute façon le problème est pratiquement insoluble. Par contre, on peut remarquer que lors des vacances scolaires, on circule sans aucun problème. Donc fautil s'interroger sur la circulation des véhicules intramuros ou est-ce que c'est la résultante de la circulation entrante ? Je crois qu'à un moment il faudra étudier un accès soit par plaque minéralogique, soit avec un droit de péage.

M. le Président.- Cela fait partie des sujets que l'on va aborder le 22 janvier.

Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Après ces grands sujets d'intérêts généraux moi j'ai une question un peu plus triviale à poser. Il semblerait, en tous les cas certains handicapés m'en ont fait la remarque, qu'il y ait un problème de mauvaise utilisation ou d'utilisation frauduleuse des cartes d'invalidité pour le stationnement dans les parkings et donc parfois les handicapés qui le sont vraiment et qui ont besoin d'utiliser les places dédiées, ne peuvent pas. Ne seraitil pas possible d'envisager de faire un système de carte plus difficile à scanner ou à photocopier et vérifier que ces cartes aient une durée de vie limitée de manière à s'assurer que des personnes qui les ont eues par « héritage » de la voiture, au bout d'un moment elles ne soient plus valables. Il y a peut-être une petite action simple à mener.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- C'est une question qui concerne aussi mon Département, peut-être davantage d'ailleurs que celui de Mme GRAMAGLIA.

J'ai reçu, effectivement, récemment des représentants de l'Association Monégasque des Handicapés Moteurs – on a peut-être vu les mêmes personnes – je m'en suis ouvert à mon collègue du Département de l'Intérieur parce qu'en fait c'est un double problème. Il y a un problème de création de la carte, on peut réfléchir à l'améliorer, c'est compliqué donc je ne vais peut-être pas entrer dans le détail technique, cela dépend notamment de ce que l'on met au recto et au verso. Il semblerait que certains cachent le recto en mettant le verso puisque la photo n'est que

du seul côté recto. Le vote de la loi sur le handicap prévoit désormais une durée limitée possible pour certaines cartes. La commission d'évaluation du handicap peut donc attribuer désormais des cartes pour des durées limitées et lorsque le handicap est définitif, éventuellement les attribuer pour une durée effectivement illimitée. Cette mesure est toute récente.

Par conséquent, le problème de fraude porte sur les cartes d'avant le vote de la loi. Alors, effectivement, certains peuvent se passer les cartes de personnes décédées peut-être ou prendre la carte d'un parent qui est handicapé.

Nous allons donc faire une réunion en janvier, que j'ai déjà programmée, avec les représentants des handicapés moteurs qui ont, évidemment, une bonne connaissance sur le terrain de ces questions, avec mon collègue de l'Intérieur et ses équipes parce qu'il y a aussi un problème de contrôle de la Sûreté Publique (comment contrôler ou pas) et, aussi, avec les équipes de la D.A.S.S. qui émettent ces cartes de handicapés. C'est une réflexion que nous menons. J'ai quelques idées mais je crois qu'il faut avoir cet échange avec les représentants associatifs concernés et également les représentants de l'Intérieur, afin que l'on puisse trouver les bonnes solutions. Il y aura sans doute des photos recto/verso pour éviter ce que je viens de dire, on peut aussi imaginer des couleurs qui ne soient valables que « X » années, ce qui faciliterait le contrôle.

Pour autant, vous me permettrez de rappeler qu'aujourd'hui Monaco a deux fois plus de places handicapés en stationnement par habitant, que n'importe quelle autre ville d'Europe et qu'au niveau des places souterraines dans les parkings nous sommes à près de 380 places. Nous sommes donc aussi très en avance sur tout ce qui se fait partout ailleurs. Combattons pour autant la fraude, s'il y a des gens qui abusent et trichent, ce n'est pas bien. Votre question est donc d'actualité et nous y travaillons, Monsieur Cucchi.

M. le Président.- Merci de votre réponse.

Monsieur POYET, je vous en prie.

M. Thierry POYET.- Moi je vais dans le sens de Monsieur CUCCHI, que je partage tout à fait, on a déjà eu l'occasion d'en discuter avec Monsieur le Conseiller. Il y a assurément de la fraude mais il y a aussi de l'abus. Il y a de l'abus parce que la carte peut aussi être utilisée par quelqu'un qui accompagne une personne handicapée et bien souvent certains oublient d'enlever la carte lorsque la personne handicapée

n'est plus à son bord et donc on garde une carte à demeure dans la voiture même si on n'en a plus besoin. Ce comportement est effectivement plus difficile à contrôler parce que la carte est valable seulement dans certaines conditions, et pas toujours. Là, malheureusement, je rejoins mon collègue CUCCHI, nous avons des personnes qui vont utiliser indûment une place alors qu'à bord il n'y a pas de personne handicapée.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Effectivement, cela est encore un type de fraude possible et nous pouvons profiter de ce débat pour appeler chaque personne et chaque famille titulaire de cette carte, à respecter les règles. Je crois d'ailleurs que l'immense majorité des personnes concernées respectent strictement les règles. Toutefois, il y a toujours, malheureusement, quelques tentatives de fraudes qui font parler, mais mon sentiment est que l'immense majorité des places sont utilisées par des personnes handicapées qui ont parfaitement le droit de les utiliser.

La deuxième chose que je veux dire c'est que pour le type de fraude que vous décrivez là, il est mis la bonne carte, elle est valable, elle est en cours de validité, elle a la bonne photo, et il faut donc que le policier soit là, à l'instant où la personne se gare, pour que le contrôle soit efficace, parce qu'une fois qu'il va contrôler la carte dans la voiture, rien ne pourra être remarqué.... En plus c'est compliqué parce que certains handicapés peuvent avoir le droit d'avoir un accompagnant qui conduit, donc ce n'est pas toujours anormal de voir deux personnes, l'accompagnant et la personne handicapée dans la voiture. Dans ce contexte, à moins de mettre un policier par emplacement... ou alors d'avoir un peu de chance... Il faudrait que l'on puisse attraper ce type de fraudeur à l'instant même où il se gare, seul dans la voiture et qu'il n'est pas handicapé...

M. le Président.- Eh bien, ce n'est pas gagné!

M. Stéphane Valeri.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Effectivement, ce sera beaucoup plus compliqué....

M. le Président.- Il faut un peu de sens civique quand même, il ne faut pas exagérer.

Madame Fresko-Rolfo.

Mme Béatrice Fresko-Rolfo.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins les propos du Docteur CUCCHI et de Monsieur POYET. Nous avons un souci au niveau du contrôle des cartes étrangères, délivrées à l'étranger. De plus en plus d'étrangers disposent de ces cartes et viennent se garer sur les places handicapées indument. Je souhaiterais savoir ce que vous comptez faire pour mieux contrôler l'utilisation de ces places handicapées.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je crois que sur ce sujet cela ne peut être que la Sûreté Publique qui contrôle, parce que nous, évidemment, nous n'avons aucun pouvoir sur l'émission des cartes françaises ou italiennes.

M. le Président.- Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Puisqu'on en est aux parkings, je me faisais une réflexion, si vous me permettez deux minutes, on parle d'attractivité, etc... j'ai du mal à comprendre pourquoi, alors qu'on a la chance d'avoir un seul service qui gère tous les parkings, on n'arrive pas à avoir un système de carte unique qui marche partout... On pourrait avoir une seule carte, par individu, sur laquelle toutes ses voitures sont gérées, ce serait quand même plus pratique et cela ferait gagner du temps. Alors, peut-être que cela ne va pas dans le sens de ne pas favoriser l'utilisation de la voiture, mais lorsqu'on est obligé de s'en servir, c'est bien de pouvoir se garer facilement avec un système pratique, parce qu'il y a aussi des gens qui, pour leur travail ou parce qu'il y a un bureau qui est délocalisé à Monaco, peuvent avoir besoin d'accéder à plusieurs endroits, qui ne travaillent pas toujours au même endroit.... Les choses sont bien faites lorsqu'on a une place d'abonnement que l'on utilise toute la journée, cela marche très bien, mais dès que cela demande un peu plus de souplesse eh bien cela marche moins bien. Alors, je pense qu'on devrait pouvoir améliorer les choses.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre ce chapitre 1^{er} aux voix. Avis contraires ? Pas d'avis contraire. Abstentions ? Pas d'abstention. Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 - Equipement Routier

702.902	- Désenclavement Annonciade II.	500.000
	- Voies Publiques - Mobilité durable	2.440.000
	- Voies Publiques - Mobilité durable Triennal	5.000.000
702.904	- Parking des Spélugues	5.000.000
702.905	- Equipements CIGM	2.050.000
702.907	- Prolongement Bld de France	2.400.000
702.921	- Amélioration parking - garages publics	2.770.000
702.943	- Remise en état & surveillance ouvrages d'art	510.000
		20 670 000

20.670.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant le prolongement du boulevard de France, je note que lors du dernier Budget Rectificatif 2015, les crédits sur ces travaux avaient été retirés pour des raisons de faisabilité et là, je constate que ces crédits sont à nouveau d'actualité donc je suppose que les problèmes administratifs ont été réglés ?

La question est : comment vont s'articuler les travaux, le phasage, etc... et pour finir, je note que les crédits en 2015 étaient de l'ordre de 1,6 M€ et là on repart sur 2,4 M€, soit une différence de 800.000 €, ce montant qui me semble assez conséquent. Donc, si vous avez des explications et des informations à nous donner. Merci.

M. le Président.- Merci de cette question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Si vous parlez des travaux boulevard de France, nous avançons avec le Maire de Beausoleil et les coûts des travaux vont être pris pour partie en charge par la commune de Beausoleil et pour partie en charge de l'Etat monégasque. Là, il n'y a pas de problème.

Ensuite, vous parlez peut-être aussi du boulevard du Ténao ? Il y a le boulevard de France dans la première...

M. Alain FICINI.- Vous vous êtes arrêtés au boulevard de France...

M. le Président.- Bien. Nous suivrons cela avec intérêt.

M. le Ministre d'Etat.- Ces questions avec la Mairie de Beausoleil sont réglées, de même que la prise en charge d'une partie des caméras de surveillance et cet accord qui était prévu de longue date avec la Mairie de Beausoleil sur le prolongement du boulevard de France et du boulevard du Ténao n'avait pas été mis en œuvre pour des raisons essentiellement de détermination du support juridique. Il est, en effet, peu courant, même *a priori* interdit qu'un pays étranger subventionne une commune française et donc il a fallu que l'on cherche, avec l'aide de l'Ambassadeur de France, avec l'aide du Préfet, avec l'aide des Services Juridiques du Quai d'Orsay, pour trouver la base juridique qui aujourd'hui est solide. En gros il y avait un accord international...

M. le Président.- ... Et sur la ZAC St Antoine, Monsieur le Ministre ?

M. le Ministre d'Etat.- C'est un sujet un peu différent, je termine sur le boulevard de France. On avait un accord ancien avec Beausoleil pour l'aménagement de l'environnement de la Tour Odéon et cet accord n'a jamais été dénoncé, il existe toujours et tout le monde a considéré après de longues études que, comme on était dans l'environnement de la Tour Odéon, c'était lié à cet accord et donc on a fait un avenant à l'accord et tout le monde a validé cet avenant à l'accord, mais cela a pris quand même des mois de discussion.

(M. Alain FICINI intervient hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.-... Eh bien parce que cela va coûter plus cher, ou on prend plus en charge, je ne sais plus mais on a trouvé un accord avec la Mairie de Beausoleil, dans l'intérêt de tout le monde parce qu'on a intérêt à aller vite, notamment pour pouvoir déménager le poste de Police de St Roman, si on n'a pas fait ça on ne peut pas déménager le poste de Police de St Roman et à ce moment-là on ne peut pas mettre à double-sens le boulevard.

Sur la ZAC St Antoine c'est un peu différent parce que – sous réserve de vérification – il n'y a pas d'accord international pour la ZAC St Antoine.

M. le Président.- Monsieur CROVETTO.

M. Thierry Crovetto.- Je reviens juste sur la réponse de Monsieur le Ministre. Effectivement, les travaux du boulevard du Ténao sont bien liés dans l'environnement de la Tour Odéon, mais n'est-ce pas pour l'Annonciade II ?

M. le Ministre d'Etat.- Non, c'est tout le quartier, c'est l'aménagement de tout le quartier. Sauf à penser que les Services de Madame GRAMAGLIA se sont trompés dans cette étude prospective de la circulation liée à l'occupation et strictement à l'occupation de la Tour Odéon. S'agissant de l'afflux de circulation et de population, ce sera pour l'opération Annonciade II surtout et en particulier la présence de la troisième Caserne des Sapeurs-Pompiers.

M. le Président.- Tout à fait.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 2 ? Je le mets aux voix puisque nous avons déjà parlé d'un certain nombre de sujets.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - EQUIPEMENT PORTUAIRE

703.901	- Bassin Hercule Réparation Ouvrages existants	150.000
703.902	- Elargissement Quai Etats-Unis - Epi Central	7.000.000
703.903	- Superstructures Digues Nord & Sud.	2.500.000
703.904	- Superstructure Digue flottante	90.000
703.906	- Amenagement Avant-port	150.000
703.934	- Réaménagement Port Fontvieille	2.700.000
703.935	- Construction sur terre plein digue	1.000.000
703.940	- Ouvrages maritimes & portuaires.	6.330.000
703.9405	- Urbanisation en mer - Etudes	3.450.000
		23.370.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur RIT.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président, c'est sur la ligne extension en mer.

Au conditionnel de la liberté de penser, je ne puis éprouver d'autre sentiment que celui d'une attirance empreinte de sympathie pour un univers dont le nom est indissociable du mot liberté. Je veux parler, bien sûr, de la presse. C'est ainsi que je tiens toujours le plus grand compte des opinions très diversifiées exprimées par notre presse locale. Récemment et grâce à elle j'ai compris que c'était seulement à ma calvitie avancée et au port d'un solide blouson de cuir que je devais de ne pas avoir été totalement décoiffé et à demi déshabillé par le souffle de l'explosion de notre majorité.

C'était au cours des séances du Budget Rectificatif et l'odeur de poudre était fortement mêlée des flux iodés. A nouveau, ces derniers jours la lecture attentive et éclectique des journaux locaux m'a rassuré, les débats du Budget Primitif 2016 allaient s'engager dans une atmosphère apaisée, mais le culte de la rigueur budgétaire ne saurait pousser le principe de l'économie jusqu'à faire celle d'un échange sur le thème de l'extension en mer.

Ce thème, Monsieur le Ministre, sauf erreur de ma part n'a pas été évoqué lors de votre intervention liminaire. Certes, une inscription de seulement 3,45 M€ pour frais d'études peut paraître assez dérisoire pour simplement l'oublier. Notre rapporteur avait plus précisément retenu les 23,4 M€ de ce poste au Triennal, c'est déjà un peu plus mais si l'on tient compte du principe que j'évoquais avant-hier icimême, principe de la contre-valeur en euro des mètres carrés de ce domaine public à désaffecter, on arrive alors à une somme assez considérable et dont le fantôme tente avec une insolente insistance, mais en vain, de s'inscrire au chapitre des dépenses budgétaires. Confiant dans votre souveraine objectivité je sais bien, Monsieur le Ministre, qu'il ne s'agit pas d'un oubli et encore à l'abri d'un amendement budgétaire que l'on sait désormais qualifiable de hautement sécurisé, notre régime est, heureusement, de constitution robuste.

A propos de Constitution, la loi suprême a pu, par un traité de concession, se laisser surprendre mais nous savons aussi qu'elle ne saurait se laisser suspendre, fusse virtuellement. Alors, je me rappelle que vous avez pris, ici, il y a quelques semaines, devant nous tous Monsieur le Ministre, des engagements clairs, des engagements fermes sur les conditions dans lesquelles doivent se dérouler les débats sur la loi de désaffectation Anse du Portier. Je me rappelle aussi que, pour cette raison entre autres, une majorité des élus présents ici ont voté le Budget Rectificatif 2015. Alors, je fais abandon de tout fantasme issu de l'irrationalisme et reste confiant sur la qualité des échanges législatifs qui vont débuter prochainement tout comme sur le haut niveau de leur issue.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur RIT je confirme que le Gouvernement est en attente du premier retour du Conseil National, après le dépôt du projet de loi et que nous sommes entièrement à votre disposition pour un nombre de réunions illimité.

M. le Président.- Tout à fait, merci, Monsieur le Ministre.

Le projet de loi a été transmis à la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dès le début janvier. Cette commission va commencer son examen, comme je vous l'avais dit, nous attendions aussi le retour d'un certain nombre de nos conseils, ce qui est fait, c'est de la matière compliquée y compris sur la partie du traité et entre autres sur la partie désaffectation. Dès le début du mois de janvier, nous nous donnons six mois très actifs pour des allers et retours et notre capacité à se répondre vite les uns et les autres, je crois, sera ouverte.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- J'avais commencé aussi à écrire une intervention sur ce sujet de l'extension en mer qui dans son esprit complétait ce que vient de dire M. Jacques RIT sans qu'on se soit concerté et qui abordait plutôt le côté projet, côté contrat en mettant en évidence la grande faiblesse de nos échanges sur ces points depuis le début, ce que j'appellerai un très très long rendez-vous manqué mais en fait plus j'écrivais et plus j'en avais à écrire et les 3 minutes de mon chrono auraient été largement dépassées. Je vais donc garder tout cela pour des épisodes à venir et des réunions à venir parce que je pense qu'il y a aussi sur ces côtés contractuels et projets énormément de choses à dire sur lesquelles nous n'avons pas pu échanger.

Je me limite à une question que M. Jacques RIT a évoquée. On voit une ligne d'étude de 3,5 M€, excusez-moi si j'ai raté un épisode lors des séances privées ou dans les réponses, mais est-ce que vous pouvez nous rappeler à quoi correspondent ces études alors que le contrat maintenant a été signé et que l'on pourrait penser que tous les frais sont désormais à la charge du groupement et que l'Etat n'a plus grand-chose, or, c'est encore un budget en augmentation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il s'agit de la supervision technique des études qui nous sont proposées.

M. le Président.- Merci de votre réponse.

Monsieur ALLAVENA.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Cela veut dire que ceux sont des intervenants extérieurs par rapport au Service des Travaux Publics puisque s'il y a des coûts, c'est qu'il y a des ressources extérieures allouées, donc ce sont des conseils...



Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, nous avons des contrats avec des bureaux d'études, effectivement, extérieurs.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- L'idée est qu'il faut que l'Administration surveille, ait la capacité de surveiller les documents et les travaux... enfin, pour l'instant les documents puisque les travaux ne commenceront pas, évidemment, avant que la loi soit votée et donc cela coûte.

M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis Grinda.- Monsieur le Président, non je ne souhaite pas intervenir sur l'extension en mer, donc je passe mon tour, j'ai un autre sujet plus tard.

M. le Président.- D'accord, je vous remercie.

Monsieur Boeri.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce soir c'est ma soirée « précaution-prudence » les « PP ».

Je voulais juste revenir sur la fameuse liste des bâtiments remarquables. Je crois que si chacun travaille sur son projet pour apporter des contributions au dossier du patrimoine, il sera le bienvenu, mais si c'est pour verrouiller la liste, ce sera contreproductif...

M. le Ministre d'Etat.- Permettez-moi de vous interrompre, la Villa Les Lys ne sera pas verrouillée. Si le Gouvernement accepte le principe de l'Institut du patrimoine ce n'est pas pour vider de la substance l'Institut du patrimoine. Simplement, ce que je vous ai dit, c'est qu'il ne faut pas mélanger un institut qui est consulté en raison du fait qu'il regroupe des sachants, avec la décision administrative. C'est tout ce que je vous ai dit, mais il n'y aura pas de verrouillage ni avant, ni après.

M. Daniel BOERI.- Merci de votre réponse, j'y croyais.

J'en reviens à l'extension en mer et « la prudence et la précaution ».

Pour moi c'est évidemment une ardente obligation, mais laissez-moi vous raconter une légende, la légende du « Golem ». C'est un rabbin à Prague au XVIème siècle qui, à partir de la glaise extraite du fleuve, la Vltana, créa un personnage, un humanoïde, le Golem, censé protéger la population qui était persécutée en évitant les dérapages, en écrivant sur son front le mot « emet » émet cela voulait dire « vie ». Conçu pour protéger cependant le Golem, cet humanoïde étrange et bizarre outrepassa rapidement sa fonction, il dérapa. Devenu incontrôlable il déborda tout ce qui avait été anticipé.

Je vous laisse faire le parallèle.

Pour l'arrêter, le rabbin arracha le « E » du front du Golem laissant le mot « met » qui signifie « mort ». Le projet fut stoppé net. Enfin pardon le projet, le Golem!

Soyons attentifs à ne pas devoir aussi enlever le « E » sur le front de l'extension en mer.

J'en viens à une deuxième observation de prudence. Notre rapporteur a souligné dans son rapport et les réponses, les onze chantiers qui étaient en dérive budgétaire. Je ne les citerai pas vous les avez dans le rapport, mais si on fait le total des dérives, c'est entre 15 % et 18 % des chantiers. Cela ne m'étonne pas outre mesure puisque dans mon propre livre pour mieux marquer les esprits j'avais écrit que pour ce genre de travaux, pas ceux qui ont fait 18 %, mais les travaux extraordinaires, il fallait que l'on multiplie par « » pour avoir le prix final. Alors, évidemment c'était pour marquer les esprits.

Simplement, lorsque pour quelque chose de très connu on est entre 15 % et 18 % d'écart....

(Sonnerie).

... – je termine – il faut savoir que pour ces genres de projets extraordinaires les risques sont beaucoup plus importants et c'est pour cela que je parlais de précaution. Merci.

M. le Président.- Merci.

Madame Fresko-Rolfo.

Mme Béatrice Fresko-Rolfo.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins un peu les propos de M. ALLAVENA, j'ai bien regardé la ligne budgétaire et pour moi l'urbanisation en mer est un projet privé, or je

constate une inscription de 3.450.000 € pour des études. Si j'ai bien lu, cela porte sur le cumul des dépenses 2013/2015 à 6,41 M€, un coût global estimé à 23,41 M€. J'aurais souhaité avoir quelques explications sur ces inscriptions et en quoi l'Etat doit supporter les frais d'assistance et de conseils sur un projet *in fine* privé, conseils juridiques et techniques ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- La plateforme va nous revenir, donc il vaut mieux qu'elle soit bien construite. C'est pour cette raison que nous effectuons la supervision technique de toutes les études qui nous sont proposées pour être sûr que la plateforme qui va être livrée à la Principauté soit une plateforme qui ne comporte aucun risque pour les constructions futures. Il y a également des conseils juridiques qui nous aident dans les négociations ; il y a une étude d'extension du Grimaldi Forum que nous avons réalisée nous-mêmes puisque c'est nous qui l'avions demandée. Nous avons également recruté un chef de projet et réalisé des études environnementales.

Donc, voilà à quoi servent toutes ces inscriptions.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Burini.

M. Marc Burin.- Moi je n'ai toujours pas compris parce que le postulat de départ il y a deux ans, c'étaient deux grosses sociétés qui étaient en lice et on les retenait pour leur capacité technique et financière justement. En fait, ce projet est un projet privé qui repose sur une condition, à savoir que toutes les conditions techniques et financières soient retenues. Donc, je ne comprends pas. On refait une vérification sur les conditions techniques de l'entreprise alors qu'elle a été choisie sur ces critères ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, tout à fait. Lors de la signature du Traité le 30 juillet 2015, le Titulaire a remis à l'Etat un certain nombre de dossiers qui définissent la consistance du projet envisagé et que l'Etat doit examiner aux fins de validation.

On ne va pas signer un chèque en blanc. Cela ne remet pas du tout en cause les capacités du groupement qui a été retenu, mais on ne leur donne pas un blanc-seing. Non, nous, ce que nous voulons, c'est nous assurer que toutes les protections

environnementales soient respectées, que toutes les études de courantologie et autres soient faites et que toutes les garanties possibles soient apportées.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a d'ailleurs un très bon exemple, dans les documents que le Gouvernement a adressés au Conseil National, il y a une lourde étude d'impact environnemental. Moi, je préfère que ce soit le Gouvernement qui fasse l'étude d'impact environnemental et cette étude est forcément faite par des gens extérieurs à l'Administration parce que nous n'avons pas les ressources.

Monsieur Burini, moi je ne dirai pas que c'est un projet privé, l'extension en mer, il y aura plus de surfaces publiques que de surfaces privées. Donc vous ne pouvez pas dire que c'est un projet privé.

- M. le Président.- Semi-privé.
- M. le Ministre d'Etat.- Oui, en partie privé, en partie public.
 - M. le Président.- Semi-privé donc.
 - M. le Ministre d'Etat.- Oui.
 - M. le Président.- Monsieur Cucchi.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Je préfère ne pas rentrer dans le débat public/privé, parce que si on compte les surfaces je pense que cela ne correspondra pas... Bref.
- Si j'ai bien compris, c'est tout à la gloire ou à l'honneur du Gouvernement. Le Gouvernement après avoir choisi le meilleur groupement qui assurait le plus de garanties et avoir choisi le meilleur projet qui répondait à l'appel d'offres, strictement, vérifie maintenant que l'entreprise fait bien ce qu'on lui a demandé de faire et ce pourquoi elle est mandatée. Est-ce que c'est bien ça ?
- **M. le Ministre d'Etat.-** Mais cela était prévu depuis le départ.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Mais cela ne me dérange pas. Moi ce que je voudrais savoir c'est...
- **M. le Ministre d'Etat.-**... Et d'ailleurs vous nous le reprocheriez...



Vendredi 22 juillet 2016

M. Jean-Michel Cucchi. Mais absolument, Monsieur le Ministre, je vous le reprocherais tout à fait et fermement et comme je ne tiens pas à vous le reprocher je préfère prendre les devants. Admettons par exemple que l'on s'aperçoive en cours de réalisation que les postulats techniques mis en avant par le groupement qui ont été validés par nous puisqu'on a signé un contrat, cela ne marche pas ou bien ne sont pas suivis ? Quelles sont les pénalités ? Ouelle est notre solution de recours ?

- **M. le Président.-** ... Il faut que les groupements financiers ne suivent pas.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** ... Et quel est le plan « B » ? Parce que moi je trouve normal de suivre, on suit si on compte faire quelque chose au cas où cela ne se passe pas bien, parce que si de toutes les façons on ne fait, rien, je ne vois pas à quoi ça sert de vérifier ce que l'on ne pourra pas changer.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- D'un point de vue technique s'il y a un problème, on voit ce qu'il faut faire, on est là pour vérifier et arrêter le chantier le cas échéant. Ensuite, on se met autour de la table en exposant le problème et en demandant comment ils comptent le résoudre, de quelle manière et nous examinons les problèmes ensemble.

M. le Président.- Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Ce n'est pas ma question. Ce que vous dites est logique.

Ma question est : quelles sont les conséquences ? Qu'on soit bien d'accord, on échange un terrain contre quelque chose. Donc, il y a un équilibre financier qui est trouvé et qui correspond à la signature de contrat. Une fois que cela est fait, il faut que chacun remplisse sa part du contrat et il me semble que si vous dépensez 20 M€ en quelques années, c'est pour bien vérifier que le groupement honore parfaitement sa partie du contrat. Monsieur le Ministre, vous avez tout à fait raison de le faire. Si vous ne l'aviez pas fait, j'aurais pu vous le reprocher. Donc, la question que je vous pose est : Qu'est-il prévu si le groupement ne l'honore pas ?

Parce que si c'est pour me dire que vous vous mettez autour d'une table pour discuter, je suis très inquiet...

- M. le Ministre d'Etat.- Alors, on peut rentrer dans la discussion technique, je n'ai pas tout en tête, mais il y a un système de pénalité, il y a un système de sanction dans l'hypothèse ultime évoquée par le Président, mais à ce moment-là on commence à discuter aujourd'hui du sujet, moi je veux bien, mais ce n'est pas le sujet du Budget.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Monsieur le Ministre, nous sommes en Séance Publique, il y a des lignes inscrites, les gens ont le droit de se poser la question de pourquoi l'Etat a mandaté une société...
- **M. le Ministre d'Etat.-** ... Mais je vous ai répondu. Je vous ai donné la réponse qui s'impose, c'est parce que l'Etat a la mission et le devoir de surveiller les études faites par le groupement qui a été choisi. Je réponds à la question.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Bien. Je pense que c'est important de le dire.
- M. le Président.- Ce sont des crédits près de 20 M€ ou 22 M€ sur les 3 ou 4 dernières années, de tête, qui correspondent, Monsieur le Ministre, vous nous le confirmez ce soir, à des crédits de conseils à la fois environnementaux, financiers, juridiques...

C'est bien cela que vous nous confirmez ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui.

- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Je pense qu'il est important de le dire en Séance Publique, nous sommes là aussi pour partager les informations.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Tout à fait. Si vous voulez aller plus loin dans le détail des sanctions qui sont prévues dans le traité, je dis simplement que l'on n'est plus dans le sujet du budget.
- M. le Président.- Il y aura des questions dans le cadre de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Il faut seulement dire qu'il y en a! Nous on le sait mais les gens non!
 - M. le Président.- Monsieur BURINI.
- M. Marc Burini.- Dans le traité il y a, effectivement, des sanctions qui sont prévues et des



contrôles qui doivent être effectués à chaque phase du chantier, mais est-ce qu'on a une idée du coût de ces contrôles justement sur 10 ans ? Parce que là nous n'avons pas encore commencé et nous en sommes déjà à quelques millions d'euros. A-t-on évalué le coût ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Sachant que de toute façon la sanction maximale prévue, si le groupement n'honore pas ses obligations, est la confiscation de la plateforme.

M. Jean-Michel Cucchi.- Madame le Conseiller, le contrat de concession n'étant pas public, les gens ne peuvent pas être au courant et je crois que ces lignes importantes peuvent les concerner puisqu'il y a de l'argent public engagé. La population mérite d'être informée c'est pour cela que je voulais que vous le disiez en Séance Publique.

M. le Président.- Parfait.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Je l'ai dit il y a très longtemps déjà je resterai dans les clous et dans mes prérogatives en ce qui concerne l'extension en mer. J'ai écouté le Souverain, Il l'a dit plusieurs fois, il veut que ce texte soit voté. Et moi je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour qu'il soit voté. Rapidement.

M. le **Président.-** Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur l'extension en mer ?

Monsieur Grinda vous vouliez intervenir sur ce chapitre mais sur un autre sujet ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, mais moi je dois dire que je partage tout à fait la position de Monsieur CLERISSI. Ceci est pour commencer mon intervention. Je pense que c'est un projet magnifique pour lequel je suis intervenu d'ailleurs auprès de vous, Monsieur le Ministre d'Etat, pour vous dire qu'effectivement c'est un projet que je soutiens mais je crois que beaucoup de mes collègues ici le soutiennent dans l'esprit, bien évidemment.

Je vous ai fait deux propositions en disant, d'une part, qu'il fallait que la soulte soit révisée à la hausse, qu'elle soit indexée ou réévaluée, première proposition et d'autre part, il fallait que la Principauté s'y retrouve un peu mieux en mètres carrés, en rajoutant un étage dans le « sandwich » si je peux m'exprimer ainsi, étage dans lequel nous pourrions mettre des équipements publics, vous m'aviez demandé lesquels et je vous avais répondu de l'archivage parce qu'on ne sait plus où archiver en Principauté. Peut-être aussi certains clubs de sport qui ne nécessitent pas le plein air et enfin, pourquoi pas, un port-franc qui serait ainsi parfaitement protégé, très bien placé puisque nous en avons déjà un mais peut-être ne correspond-il pas tout à fait aux grands standards internationaux. Ce n'est pas une critique de ce que nous avons aujourd'hui mais peut-être pouvons-nous en l'espèce mieux faire en terme de sécurité, en terme de luxe, bien évidemment, et d'accessibilité. Ça, c'était pour l'extension en mer, d'ailleurs je n'attends pas de réponse, bien évidemment.

M. le Ministre d'Etat.- Le projet du port-franc, tout d'abord les ports-francs ne sont pas forcément au bord de la mer...

M. le Président.- ... Non!

M. Jean-Louis GRINDA.- ... Merci de me le préciser!

(Rires).

- M. le Ministre d'Etat.- ... Pour être plus sérieux, le projet d'extension du port-franc il est dans le bas du parking du Jardin Exotique. Mais peut-être que l'on pourrait envisager d'en faire un autre...
- **M. le Président.-** Il y a peut-être un problème de conservation aussi.
- **M. Jean-Louis Grinda.** Si on craint que cela s'écroule, Président, il n'y a pas que les œuvres d'art qui vont souffrir...

(Rires).

... Si on a terminé sur l'extension en mer et à ma grande surprise oui, moi je vais parler d'un projet beaucoup plus léger, mais quand même ce sont toujours les petites gouttes d'eau qui ont fait de grandes rivières... Il m'a été rapporté dans la section des ports, que beaucoup de postes d'amarrage n'étaient pas pourvus de compteur d'eau et que donc les utilisateurs payent un forfait mais, bien évidemment, lorsqu'il n'y a pas de compteur d'eau, on consomme certainement d'avantage – je n'ai pas



vérifié ce fait, Madame GRAMAGLIA, donc peut-être vous m'arrêtez si ce n'est pas juste – mais si c'était le cas, ne faudrait-il pas que tous les postes soient normalement équipés ?

- **M.** le **Ministre** d'Etat.- La dernière fois que j'ai évoqué ce sujet avec le Président de la S.E.P.M. il m'a dit que tout était équipé en électricité et eau, alors...
- **M. Jean-Louis Grinda.-** Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas d'eau et de gaz à tous les étages, j'ai dit qu'il n'y avait pas de compteur.
 - M. le Ministre d'Etat.- Oui mais il y a un forfait.
- M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, mais si j'ai un forfait et que ce n'est pas la consommation réelle, surtout sur un bateau...
- **M. le Ministre d'Etat.-** Je ne sais pas. Je vais poser la question.
- **M. Jean-Louis GRINDA.-** Je ne veux pas qu'on mette un compteur d'eau au port-franc pour répondre à votre question précédente, soyons bien d'accord.

(Rires).

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? Monsieur Burini, je vous en prie.

- **M. Marc Burini.-** Dans le chapitre il y a un des engagements à long terme du Gouvernement sur la participation du promoteur, désenclavement Annonciade II...
- **M. le Président.-** C'était sur le chapitre 2, mais je vous en prie, allez-y.
- M. Marc Burini.-Vous avez dit à Monsieur Grinda tout à l'heure que vous pourriez donner des promesses pour nous faire plaisir en Séance Publique ? J'espère que ce n'est pas le cas, que cela n'arrive jamais en Séance Publique et dans des réponses au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de faire des promesses qui ne sont pas tenues. Donc, je voulais vous dire que c'est quelque chose qui nous tient à cœur, cette participation du promoteur, cela va se faire dans plusieurs années mais je vous reposerai la question

encore pour savoir si vous avez évolué sur cette question, si vous avez trouvé une modalité de participation pour le promoteur.

M. le Ministre d'Etat.- Tout d'abord, Monsieur BURINI, je n'ai jamais dit que les promesses n'engageaient que ceux qui les écoutaient...

(Rires).

... Certainement pas ! Certainement pas ! En répondant à Monsieur GRINDA qui est parti, j'ai répondu avec une certaine prudence parce que nous n'avons pas commencé cette discussion sur les contreparties. Sur la question que vous posez ensuite, la réponse est claire, la réponse est oui. Donc, nous allons mettre en œuvre cet engagement. Sous quelles modalités, je ne le sais pas encore parce qu'entre le discours de lundi et, évidemment aujourd'hui, on n'a pas commencé à discuter avec les promoteurs et ce sera sur, soit le tunnel actuel que nous allons faire, ou bien sur une contrepartie de l'aménagement global de l'Annonciade II. Mais en tout cas on le fera.

M. le Président.- Merci beaucoup. C'est vrai que c'est une demande importante dans le cadre de ce Budget qui est une demande qui nous paraît de bon sens, raisonnable et qui n'a pas de caractère polémique dans la mesure où cet ouvrage souterrain, je précise que nous parlons, au pied de l'immeuble Annonciade, la Villa les Lierres qui devrait faire l'objet d'un rond-point souterrain qui a la caractéristique de servir les deux fonds, de servir à la fois la Tour Odéon au cinquième sous-sol qui est une structure semi-privée et, notamment la sortie du parking privé et ensuite, à terme, de désenclaver effectivement Annonciade II. Comme ces mêmes opérateurs bénéficient dans le cadre des accords avec l'Etat, datant de 2009, de près de 6.000 mètres carrés à bâtir – je vous vois dodeliner un peu, Monsieur le Ministre – dans le cadre de ces 6.000 mètres carrés qui ont fait l'objet d'un accord et d'un engagement de l'Etat eh bien, nous pensons normal que ces opérateurs participent à cette opération. Mais je suis sûr que vous reviendrez avec des propositions équitables et qui conviendront au Conseil National et à la demande de Monsieur le rapporteur.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter de ce chapitre pour revenir à la ligne du réaménagement des ports et en particulier du port de Fontvieille.

Alors, effectivement, c'est quelque chose de récurrent mais j'insiste, sachant qu'on a déjà insisté les dernières années. D'une part, c'est de se féliciter de cette inscription, c'est certain, on a la chance d'avoir ce port de plaisance au cœur de notre ville, voire même les ports de plaisance, aussi bien le port Hercule que le port de Fontvieille. Même si, malheureusement, l'endroit n'est pas toujours agréable, du fait qu'il soit aménagé pour les professionnels et les plaisanciers. Donc, effectivement, je me réjouis de cette inscription encore une fois cette année mais il faudrait terminer au plus vite l'ensemble de ces rénovations, de ces réaménagements, il est important d'avoir un plan d'aménagement, le déployer et ce, au plus vite. On en discutait lors des réunions de préparation, je sais bien que les choses avancent et que vous avez prévu encore des réfections mais là, effectivement, il v a réellement urgence, le Yacht-Club est fini, on s'en félicite tous, il est magnifique dans notre port et, petit à petit, il faut que justement on puisse accélérer au maximum pour terminer tout cela.

M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est en cours.

L'aménagement de la digue nord est quasiment terminé et on a encore une construction à côté de la Rascasse qui dépare un peu mais qui va disparaître. Donc, ce port Hercule sera quand même réaménagé complètement, tout au moins le côté nord.

M. le Président.- Merci. On espère qu'un jour ce sera fini. Cela fait 15 ans ? 17 ans ? Enfin depuis que je suis élu, et je crois que pour Monsieur ROBILLON aussi, l'aménagement des ports c'est une aventure d'il y a plus de 20 ans au moins... Remarquez cela fait partie des ouvrages existants qu'il faudra de toutes les façons toujours entretenir et rénover.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 3, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap.	4 –	EQUIPEMENT	Urbain
-------	-----	------------	--------

704.902	- Energie électrique 3 ^e Poste source	230.000
704.906	- Extension Réseaux Urbains	110.000
704.907	- Gal. stockage prod. radioactifs	1.600.000
704.919	- Eclairage public - Extension Modification	1.470.000
704.920	- Egouts	2.740.000
704.9201	- Egouts triennal	2.000.000
704.9281	- Heliport extension (Rénov)	1.000.000
704.950	- Signalisation routière	320.000
704.983	- Télésurveillance	246.900
704.9831	- Télésurveillance extension	2.000.000
704.985	- Aménagements jardins	670.000
704.9852	- Aménagements jardins Fontvieille	800.000
704.991	- Réservoir d'eau	1.500.000
704.993	- U.I.R.U.I Epuration fumées	850.000
704.994	- Développement durable & énergies renouvelables	357.000
704.9941	- Marché de performance énergétique	216.000
		16.109.900
		10.109.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Monsieur FICINI.

M. Alain Ficini.- Merci, Monsieur le Président.

S'il y a un sujet qui est cher à la Principauté, c'est bien celui qui concerne la garantie des biens et des personnes sur notre territoire, à savoir la sécurité, notre sécurité.

J'ai plusieurs questions et interrogations dans ce domaine.

Tout d'abord, les questions qui concernent le budget. Au vu de l'augmentation conséquente de la ligne budgétaire sur l'extension de la Télésurveillance qui passe de 500.000 € à 2 M€ pouvez-vous nous dire à quoi celle-ci correspond ? Première question.

La seconde, Monsieur le Ministre, tout à l'heure vous avez donné la réponse concernant le partenariat avec la commune de Beausoleil qui a été finalisé. Donc, j'ai déjà ma réponse.

Ensuite, qu'en est-il de votre réflexion à savoir si ce partenariat pourrait s'étendre à d'autres communes ? Cela concerne les questions du budget.

En ce qui concerne mes interrogations, elles sont un peu plus graves. Nous avons pris connaissance dernièrement qu'un lieu de prière sur une commune qui touche à notre frontière a été fermé administrativement pour des raisons de radicalisation de certaines personnes qui avaient pour habitude de le fréquenter, ce qui m'amène à poser cette question : avez-vous des informations des personnes qui seraient soit résidentes – ce que je n'espère pas – soit salariées en Principauté, lesquelles pourraient représenter un risque pour notre Principauté ?

Au vu de ce qu'il s'est passé sur le territoire voisin je pose cette question car cela aurait des conséquences catastrophiques pour notre pays, car cette sécurité est un de nos atouts majeurs.

Je reconnais que cette question n'est pas facile à poser, mais doit-on ne pas se la poser ?

Je vais terminer par ceci : sachez que pour l'ensemble des élus qui sont présents, nous ne ferons jamais l'économie en terme de moyens pour assurer la sécurité de notre pays.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI. Monsieur le Vice-Président, je vous en prie

M. Christophe Steiner.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre vous ferez comme bon vous semble mais je pense que les réponses à ces questions, même si elles sont de nature intéressante, doivent rester confidentielles.

M. le Ministre d'Etat.- C'était ce que j'allais répondre.

Simplement pour dire que le niveau de sécurité de la Principauté a été renforcé après les attentats du début de l'année et encore après le 13 novembre. Que les mesures prises sont de différentes natures, certaines sont visibles le soir lorsqu'on rentre ou on sort de la Principauté ou à la Place d'Armes, les autres sont moins visibles parce qu'il s'agit de renforcement de patrouille et d'autres, enfin, sont secrètes et donc je n'en parlerai pas en Séance Publique et je ne peux donc pas répondre directement à votre question. Mais la réponse est oui, nous avons monté notre niveau de sécurité et je suis très sensible, comme l'ensemble de mes collègues du Gouvernement, à la volonté partagée du Conseil National de mettre tout en œuvre pour maintenir un très haut niveau de sécurité à Monaco.

Merci de votre question, Monsieur FICINI.

En ce qui concerne le partenariat avec les communes voisines nous n'avons, pour l'instant, pas eu de demande, mais s'il y en a, nous les étudierons avec intérêt, bien sûr.

- **M. Alain Ficini.-** Je pense qu'il n'y a pas qu'une seule commune qui est frontalière à la Principauté...
- **M. le Ministre d'Etat.-** Celle-là est plus frontalière que les autres...
 - M. Alain FICINI.- ... Oui, peut-être.
 - M. le Président.- Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Toujours parce que nous sommes en Séance Publique, je pense qu'il serait bien de rappeler que la sécurité c'est aussi l'affaire de tous, même s'il ne faut pas tomber dans la paranoïa. Ce n'est pas pour cela qu'il ne faut pas être vigilant et que c'est chacun d'entre nous qui doit être vigilant parce que c'est aussi un des meilleurs moyens de se préserver, de se protéger.

M. le Président.- Absolument.



La Sûreté Publique a beaucoup insisté là-dessus il y a deux ans environ lorsqu'il y a eu un certain nombre d'exactions, en disant que la population doit participer et ne doit pas hésiter à informer les agents sur place ou par téléphone des choses qu'ils peuvent voir. Il est vrai qu'à Monaco nous sommes « je touche du bois », un peu trop habitués, Monsieur le Ministre, et parfois nous ne sommes pas suffisamment vigilants, nous ne faisons pas très attention parce que nous vivons dans un environnement très sécurisé, un peu parfois à l'abri du monde, mais il faut quand même ouvrir l'œil.

M. le Ministre d'Etat.- Je pense qu'il y a un vrai mouvement de la population, qui est sensibilisée à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président, on le voit dans les signalements que l'on reçoit. Donc, il y a une prise de conscience, après le 13 novembre, que nous n'étions pas à l'abri et qu'il fallait donc tous se mobiliser pour essayer d'empêcher une action de ce type, ici.

M. le Président.- Merci.

Oui, Monsieur Boisson.

M. Claude Boisson.- Je rebondis sur l'intervention de Monsieur Ficini, l'intervention de Monsieur Steiner. Votre réponse, Monsieur le Ministre, est tout à fait compréhensible, mais on peut transformer cette question en vœu. Nous, nous pouvons émettre ce genre de vœu et je suis convaincu que les Services prendront les dispositions telles que, par exemple, s'il y avait des personnes considérées « S » par la Sûreté Publique, dans l'avenir, elles ne soient plus autorisées à avoir un permis de travail en Principauté.

Nous avons justement cette possibilité Principauté de pouvoir défendre les libertés individuelles et les droits de l'homme sans être accusé de discrimination lorsqu'on veut protéger avant tout les intérêts généraux. Je sais qu'il n'y aura pas de laxisme en ce sens, il ne faut pas attendre qu'arrivent des problèmes, que les décisions soient prises, anticipons et je suis sûr que vos Services le font, et je crois que la question de Monsieur FICINI avait le mérite d'être débattue parce que nous sommes préoccupés. C'est tout le problème aujourd'hui de la rencontre entre des idéologies, entre ces notions philosophiques que je viens d'évoquer et puis ensuite les dangers. Aujourd'hui nous sommes passés d'un extrême à l'autre, en France, de l'urgence extrême et nécessaire. Nous, nous voulons faire de la prévention comme on l'a toujours fait.

Merci.

M. le Ministre d'Etat.- Je peux vous assurer qu'il y a une très forte mobilisation de tous les personnels de la Sûreté Publique qui ne calculent pas leurs heures d'où, d'ailleurs, la nécessité de procéder à ces recrutements parce que les repos compensatoires aujourd'hui ne sont pas donnés complètement pour maintenir le niveau de vigilance, de même que la France qui se heurte à ce problème avec le renforcement de la sécurité pendant l'état d'urgence qui est, vous le savez, prolongé.

Donc, nos policiers, nos carabiniers font un effort très remarquable auquel je veux publiquement rendre hommage et je remercie le Conseil National d'avoir accepté le principe de renforcer les effectifs pour permettre de continuer à renforcer la sécurité et surtout de permettre à nos policiers de récupérer, parce qu'au bout d'un certain temps la fatigue s'accumule et ils sont moins opérationnels.

M. le Président.- C'est naturel, c'est d'ailleurs un problème compliqué qu'a notre pays voisin, qui ne va pas être simple, notamment après les fêtes.

Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Juste pour dire que si je ne réponds pas au Ministre c'est parce que je répondrai sur la ligne budgétaire qui correspond, je pense que l'on aura des choses à dire à ce moment-là.

M. le Président.- Sur la Sûreté Publique ?

M. Jean-Michel Cucchi.- Oui, sur la Sûreté Publique.

M. le Président.- Oui, bien sûr, dans le cadre des Dépenses Ordinaires.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Monsieur le Ministre, désolé de revenir sur le sujet, mais la situation d'HéliAir est préoccupante. Aujourd'hui, rien n'est réglé, vous avez décidé en décembre 2014, je crois, de lui supprimer la ligne régulière au 31 décembre 2015. Dont acte. Cela dit, il me semble qu'on aurait pu traiter cet exploitant d'une autre manière. Il a, je vous l'ai dit en privé, je vous le dis ce soir en public, créé la ligne, il l'a créée en 1976 je crois, il l'a exploitée pendant 40 ans. On peut lui reprocher certainement pas mal de choses, certaines sont sans doute vraies, d'autres sont fausses parce qu'il m'a apporté la preuve par écrit que sur



bien des choses qu'on lui reproche, tout n'est pas si noir et aujourd'hui, il est quasiment traîné dans la boue un peu partout.

Je ne vois pas le début du commencement d'une négociation alors que le 31 décembre, si je ne m'abuse, c'est dans 20 jours, il va falloir trouver des solutions. Je comprends que cet exploitant se défende. L'exploitation d'une compagnie d'hélicoptères est extrêmement complexe, je vous l'ai déjà dit aussi. Certes, par convention, vous me dites qu'il n'a droit à rien mais enfin, ce n'est pas comme s'il vendait des saucissons, c'est autre chose, il y a un investissement, les hélicoptères coûtent un certain prix. A partir du moment où on arrête une ligne régulière qui est une partie de l'ensemble de sa structure qui lui permet l'exploitation de la partie privée, donc il paraît évident que les hélicoptères, les infrastructures, tout ce qu'il avait mis en place lui reste sur le carreau... Par conséquent, je vous en conjure, on vous a demandé une réponse par écrit, à savoir qu'il va falloir le recevoir, vous m'avez dit en privé l'autre soir que vous alliez le faire. Il faut le faire dans les jours qui viennent, cela ne peut plus attendre.

Donc, j'espère qu'on arrivera à une solution qui pour lui sera favorable et qu'on assurera la continuité de la ligne, que tout se passera bien.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, je comprends votre intervention, je comprends tout à fait la situation de cet exploitant, je voudrais quand même publiquement rappeler qu'il ne s'agit pas d'une concession mais d'une attribution de ligne, qu'il n'y a pas de fonds de commerce et que l'exploitant de la ligne, lorsqu'il n'a plus l'exploitation, après un appel d'offres régulier, jusqu'à la preuve du contraire mais qui n'est pas encore fait, il n'a pas droit à indemnisation.

Ceci dit, sensible aussi à cette situation, j'ai engagé des discussions un peu complexes avec le nouvel exploitant et nous sommes arrivés à un moment où je suis en mesure de faire des propositions à l'ancien exploitant de la ligne, des propositions financières qui seront – je ne peux pas en Séance Publique, évidemment, détailler le contenu – sans doute très inférieures à ce qu'attend cette personne mais très supérieure au cumul, sur plusieurs années, de ses bénéfices imposables.

Par ailleurs, à la demande de l'exploitant dont je parle, j'ai saisi le Ministre français des Transports pour que l'ouverture de la ligne Monaco/St Tropez, prévue dans l'accord international avec la France, mais qui n'a jamais été mise en œuvre, soit attribuée, alors pas forcément à l'exploitant qui exploitait la ligne Monaco/Nice, mais attribuée à la Principauté pour une compagnie aérienne. Ensuite, selon comment évolueront nos discussions, si cette ligne est attribuée, nous pouvons tout à fait donner une réponse positive à la demande de l'exploitant.

J'essaie de le faire joindre aujourd'hui et peut-être qu'à cette heure-là le rendez-vous est fixé, mais en tout cas j'ai proposé à cette personne de le recevoir la semaine prochaine et je me suis entretenu tout à l'heure, cette après-midi avec la Haut-Commissaire à la Protection des Droits des libertés et à la Médiation pour lui expliquer le processus qui allait avoir lieu maintenant.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, de ces précisions qui nous importent. Il est vrai que je ne souhaite pas faire état de cas particulier, ici, mais là c'est exceptionnel puisqu'il s'agit d'une grosse structure que tout Monaco connaît, il s'agit d'un pionnier de l'aviation civile à Monaco. Nous souhaitons que tout soit mis en œuvre, je vous en ai parlé à titre personnel de façon privée et publique depuis ces derniers mois, pour que nous ne nous retrouvions pas à la fin de l'année avec un conflit social – je vois que Monsieur le Conseiller VALERI veut prendre la parole - tout doit être mis en œuvre pour essayer de concilier les parties. A ce titre, je compte sur vous pour qu'il y ait le moins de contentieux possible et le moins de dommages collatéraux pour l'image de la Principauté et puis, également, pour la sécurité à terme de la ligne et bien entendu des passagers.

Sachez que l'ensemble des Conseillers Nationaux sont très préoccupés par cela.

Je vous en prie, Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Il y a un deuxième sujet après cette question légitime des intérêts de la Société HéliAir. Il y a aussi effectivement dans ce transfert d'activités un dossier social qui concerne l'avenir des 120 salariés de la Compagnie HéliAir. Donc, ce dossier me concerne dans mes fonctions et je voulais vous faire un point avec les informations qui sont en ma possession à l'heure où je vous parle.

Vous savez que nous avons eu des difficultés – cela a été largement relaté dans la presse – à obtenir la liste des salariés que la Société HéliAir souhaitait conserver et donc celle qu'elle souhaite transférer au nouvel exploitant Monacair de la ligne régulière

Monaco/Nice. Cela a été un peu compliqué et j'avais fait savoir aux dirigeants d'HéliAir, que quels que soient les conflits qui pouvaient être les leurs ou leurs avec le nouvel exploitant ou leurs revendications sur le changement d'exploitant, il n'était pas acceptable pour nous que les salariés soient pris en otage et en fait soient dans un no man's land à partir du 1er janvier, entre l'ancien et le futur employeur. Donc, les règles imposant au repreneur de la ligne de reprendre les personnels qui v sont affectés, je me suis impliqué, aux côtés de l'Inspection du Travail pour mettre la pression qu'il fallait pour obtenir cette liste. Nous l'avons obtenue enfin, pas sans difficulté, mais mais nous l'avons reçue le 16 novembre dernier. Elle comportait une soixantaine de salariés. Mais cette liste n'avait pas été communiquée par les dirigeants de la société HéliAir aux délégués du personnel et aux salariés concernés. Donc, nous avons souhaité que cette liste soit transmise aussi, bien sûr, aux délégués du personnel et aux personnels afin qu'ils puissent, éventuellement, intervenir avant que la liste ne soit définitive, puisqu'il s'agit de savoir quels sont les personnels qui, majoritairement ou totalement, sont affectés à la ligne. Et, il est vrai que cela peut faire débat et la perception peut-être de tous les salariés, n'est pas forcément la même que la perception de la Direction pour être clair sur ce point. Donc, l'Inspection du Travail s'est rapprochée à la fois de la Direction de l'entreprise et des délégués du personnel pour échanger sur ce point et des observations des représentants du personnel ont été prises en compte et intégrées. Elles ont été transmises dans une liste légèrement modifiée par rapport à la liste initiale à Monacair, cette fois-ci en concertation et en accord avec les représentants du personnel d'HéliAir.

Monacair a cette liste définitive en main depuis le début du mois de décembre et je peux vous dire, pour échanger avec les dirigeants de Monacair aussi, qu'il y a 61 personnes exactement aujourd'hui sur cette liste et que nous sommes en discussion peut-être encore pour une personne, mais globalement cette liste est acceptée par Monacair.

Donc, un consensus très large se dégage sur cette liste. Ce personnel-là sera repris à partir du 1^{er} janvier par la campagne Monacair. Mais, la société nouvelle d'exploitation qui ne souhaite pas conserver l'ensemble des métiers mais en sous-traiter certains, par rapport notamment à l'accompagnement entre le domicile et l'héliport, va procéder à un plan de licenciements d'une partie de ce personnel. Je m'emploie, avec les dirigeants de Monacair et l'Inspection du Travail, bien sûr, qui travaille au quotidien – moi je suis là en soutien, par rapport à

l'action de l'Inspection du Travail et de la Direction du Travail mobilisées – à ce que le plan social se situe à un excellent niveau d'indemnisation et qu'il soit de qualité pour les salariés concernés.

Après, il restera encore environ 60 salariés, c'est le souhait de la Direction d'HéliAir dans les effectifs de cette compagnie, sachant que cette liste ne pourra pas être changée une fois qu'elle sera validée définitivement par toutes les parties et par la Direction du Travail.

De manière informelle, j'ai quand même fait savoir aux dirigeants d'HéliAir que ce chiffre me semblait bien élevé et que je ne pouvais que les inviter à bien réfléchir, parce qu'en janvier, il ne faudrait pas qu'on vienne nous dire que ces salariés ne peuvent pas être conservés à HéliAir du fait qu'il n'y aurait pas suffisamment d'activité pour eux. Donc, nous avons sensibilisé les dirigeants d'HéliAir. Maintenant il leur appartient, et il leur appartenait puisque la liste est faite, de prendre leurs responsabilités. Je souhaite que l'activité d'HéliAir soit suffisamment importante à l'avenir pour pouvoir conserver ces 60 salariés, mais c'est vrai que c'est une question que j'ai posée aux dirigeants et que je vous livre ce soir, cela me semble beaucoup de personnes pour l'avenir. Il ne faut jamais prédire le pire, mais il n'est pas impossible qu'il y ait encore des licenciements par HéliAir cette fois-ci, dans le courant de l'année 2016. Souhaitons que ce ne soit pas le cas et que les activités annexes de la compagnie, le Ministre d'Etat l'a rappelé, la demande faite par les Autorités monégasques, d'exploitation d'une nouvelle ligne soit acceptée et que tout ceci fournisse suffisamment de travail pour conserver 60 salariés à HéliAir. Sachez que nous avons sensibilisé sur ce point, avant leur décision, les dirigeants d'HéliAir.

Voilà où nous en sommes exactement, ce soir, sur le plan social. Donc pas d'inquiétude, d'ici la fin de l'année nous aurons un plan de reprise des salariés de la ligne et pour ceux qui ne seront pas conservés, un plan de qualité, bien évidemment, au-delà des indemnités légales de licenciement puisque les dirigeants de Monacair s'engagent à ce que le plan soit de qualité. Nous veillerons aussi à soutenir les salariés licenciés, comme nous l'avons fait à chaque fois lorsqu'il y avait un plan social, avec cette fois-ci le Service de l'Emploi pour les aider tous à un retour à l'emploi rapide en Principauté.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, pour ces explications.

La parole est à Monsieur Allavena.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Intervention non prévue mais pour compléter ce qu'a dit M. CLERISSI et votre réponse. J'entends et j'ai entendu déjà cet argument, qu'il ne s'agit pas d'une concession *stricto sensu* ce que je crois volontiers maintenant et sans connaître exactement le droit qui est attaché à une concession éventuelle, mais j'ai quand même un doute, parce qu'à mon avis si un juriste un peu « tordu » s'intéressait à l'histoire et allait plaider qu'un état de fait qui dure depuis 40 ans, avec un certain nombre de renouvellements parfois formels, parfois moins, s'apparentait à une concession, je ne dis pas qu'il aurait raison mais je pense qu'il y aurait un débat qui pourrait durer un certain temps.

Je voudrais redire simplement en public ce que l'on a échangé au cours d'une réunion assez récente qui bizarrement s'appelait Commission Mixte des Concessions, mais on va dire que c'était un abus de langage, c'est que quel que soit le statut du contrat existant, toute consultation doit bien envisager le fait que le titulaire perde et qu'on entre dans un changement de titulaire et donc dans une transition, qu'elle soit administrative, financière, juridique, technique et sur tous les domaines. Le sentiment que j'ai moi de l'extérieur - beaucoup plus que M. CLERISSI – par rapport à ce que l'on entend et à ce que l'on voit, c'est que cette transition n'a pas été prévue au mieux par le document de l'appel d'offres. On l'a peut-être un peu survolé et aujourd'hui au-delà du caractère difficile du sortant, j'ai quand même pas l'impression que l'entrant est de caractère ultra facile non plus, dans les discussions qu'on nous rapporte, et on est un peu dans cette situation où on paie une consultation qui n'a pas forcément prévu tous les cas.

Donc, effectivement, comme vous l'avez évoqué je crois que l'on ne peut que vous encourager à essayer de mettre de l'huile dans les rouages, j'ai entendu les propositions et j'espère que l'on va aller dans le bon sens et que cela ne dégénèrera pas le 31 décembre au soir ou le 1^{er} janvier.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais rappeler quand même que cet exploitant conserve ses hélicoptères qui lui appartiennent, c'est d'ailleurs un des critères qui distingue une concession, deuxièmement, sans trahir de secret public, la ligne est déficitaire. La ligne est déficitaire depuis des années et donc il faut peut-être introduire cet élément de réflexion dans la réflexion sur l'indemnisation qui n'est pas de droit mais pour laquelle le Gouvernement s'est battu pour arriver à un résultat qui sera proposé à cette personne.

M. le Président.- La ligne est déficitaire mais il n'a rien demandé à l'Etat.

Monsieur Steiner.

M. Christophe STEINER.- Je voulais juste faire une remarque par rapport à ce qu'a dit Monsieur le Ministre d'Etat. La ligne est déficitaire depuis des années certes, mais elle n'a pas pour autant déposé son bilan et je pense que d'un certain côté le fait qu'elle ait continué d'exister tout en étant déficitaire durant de nombreuses années arrangeait aussi l'Etat et le Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne vais pas rentrer dans une discussion....

C'est quand même étonnant alors que le nombre de résidents monégasques, le nombre de visiteurs à Monaco est en croissance considérable depuis 2012 au moins, le nombre de passagers transportés diminue. Je le dis, c'est une réalité, mais je ne souhaite pas en Séance Publique rentrer dans cette discussion.

M. le Président.- Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Moi je ne me placerai pas sur le plan technique ou juridique mais juste rappeler que la personne dont on parle, qui a créé cette ligne il y a plusieurs années, a quand même eu le mérite d'être un pionnier, comme l'a dit Monsieur le Président, qu'il l'a fait fonctionner plus ou moins bien. Il appartiendra à d'autres que moi de le dire et certains l'ont déjà jugé semble-t-il, mais il a quand même eu le mérite de faire fonctionner cette ligne et je compte vraiment sur le Gouvernement pour trouver une solution qui soit acceptable et digne pour ce compatriote.

- M. le Président.- Nous sommes tous d'accord.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Je suis d'accord là-dessus, sur le principe, je vous l'ai dit.
 - M. le Président.- Monsieur ROBINO.
- M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, j'avais quelques interrogations concernant la liste des employés. Quelque part cela m'interpellais puisqu'à mon sens il suffisait à Monacair éventuellement de proposer un certain nombre d'emplois. Mais finalement, Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, a répondu à mon interrogation. Donc, je passe la parole au suivant.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Pour rebondir sur les propos de Monsieur le Ministre, bien entendu, la ligne régulière est déficitaire mais vous savez bien que dans toute entreprise c'est un tout, il y a la partie privée, la partie publique, et c'est grâce à la partie publique qu'HéliAir est connue et que, bien heureusement, il peut faire des affaires sur la partie privée.

Par ailleurs, avec les exigences que vous avez demandées sur la nouvelle convention en ce qui concerne Monacair, moi je crains le pire parce que s'ils acceptent tout dans l'intégralité de ce que vous proposez, on va dans le futur vers une subvention de la ligne, c'est inéluctable, on verra cela. L'exploitation commence le 1er janvier 2016, on reviendra vous voir au 31 décembre 2016 et on verra ce qui s'est passé pour Monacair, parce que figurez-vous qu'avec l'achat des hélicoptères - ils ont acheté je crois 6 ou 8 hélicoptères de plusieurs millions d'euros – avec les taxes aéroportuaires, les taxes diverses, par passager, l'entretien de ces mêmes hélicoptères, l'exigence que vous avez en ce qui concerne l'accueil, la destination finale qui n'a pas été mise en place par M. CROVETTO, certes, mais pour plusieurs raisons, on n'y reviendra pas, eh bien tout cela a un coût et moi je doute fort que la nouvelle compagnie arrive à assumer tous ces coûts.

- M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CLERISSI, c'est un sujet Budget Primitif 2017. En tout état de cause, aujourd'hui, le constat est que le Gouvernement n'a pris aucun engagement vis-à-vis du nouvel exploitant et le constat aussi est que l'ancien ou l'actuel exploitant a une grosse dette à l'égard de l'Etat. Le constat aujourd'hui c'est celui-là.
- **M. Philippe Clerissi.-** Mais la dette aujourd'hui a un échéancier et que je sache, il rembourse.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Cela fait trois ans qu'il n'y a pas de remboursement.
- **M. le Président.-** Il y en a eu d'autres qui ont eu des soutiens de l'Etat pour des millions d'euros, on ne va pas les citer et là, personne n'a sourcillé! Avec abandon de créance.

Monsieur Boisson.

- M. Claude Boisson.- Là, il y a quelque chose qui me dépasse, c'est quand même exceptionnel, dans le cadre d'un appel d'offres, qu'il y ait deux sociétés qui sont en concurrence qui se battent pour avoir un contrat déficitaire. C'est assez exceptionnel comme situation dans le marché.
 - M. le Président.- C'est une bonne réflexion.
- M. Claude Boisson.- Plusieurs élus ont évoqué l'historique et l'action du patron d'HéliAir, mais il y a aussi, selon mes informations, un élément à prendre en compte, c'est qu'au départ il a été aussi l'initiateur et le réalisateur de l'aviation civile et une fois que le projet a été conçu il a passé le bébé à l'Etat. C'est quand même un élément aussi intéressant.
- M. le Ministre d'Etat.- Mais c'est pour cela, Monsieur BOISSON qu'alors que juridiquement il n'a droit à aucune indemnisation, le Gouvernement a décidé de lui proposer une indemnisation avec une partie qui est la remise des dettes de l'Etat et l'autre partie qui sera versée par le nouvel exploitant. La réalité c'est celle-là.

Après, c'est une discussion, j'espère que l'on trouvera un accord, que la raison l'emportera.

- M. le Président.- Monsieur PASQUIER.
- M. Bernard PASQUIER.- Vous venez peut-être juste de répondre à ma question parce que j'ai une confusion, vous avez dit tout à l'heure que vous étiez maintenant en mesure de faire une offre au sortant qui représentait plusieurs années de bénéfices d'exploitation, je crois que c'est ce que vous avez dit non ? Et ensuite vous avez dit que la ligne était déficitaire... Donc, je suis un peu confus ! Il va payer pour sortir alors ?
- **M. le Ministre d'Etat.-** La société elle-même n'est pas déficitaire....
 - **M. le Président.-** ... C'est la ligne fixe.
 - M. le Ministre d'Etat.- C'est la ligne Monaco/Nice.
 - M. Bernard PASQUIER.- J'ai compris, merci.



M. le Ministre d'Etat.- On sait que cette structurelà gagne beaucoup d'argent surtout avec des charters, notamment en période haute.

M. le Président.- Oui, c'est cela.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre 4 aux voix.

Oui, Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Je ne pouvais pas laisser passer ce chapitre sans parler d'écologie. Rassurez-vous, je ne vais pas parler de l'usine d'incinération, je vais vous épargner cela.

Je voulais intervenir sur la première ligne, l'Energie 3ème Poste Source. Une des raisons – et c'est aussi une information pour mes collègues qui viennent d'arriver - pour laquelle on fait un 3ème Poste Source c'est d'avoir la possibilité d'amener de l'électricité aux bateaux qui viennent s'amarrer à la digue. Essentiellement pour éviter que les groupes électrogènes de ces bateaux ne continuent à polluer de plus en plus notre air, c'est la raison principale mais également pour la sécurité bien sûr d'approvisionnement de la Principauté. Le gros handicap de ce problème c'est, qu'en fait, les connexions entre les arrivées d'électricité et les bateaux n'étaient pas du tout équivalentes d'un bateau à l'autre, d'un constructeur à l'autre. Donc, la question que je voulais poser puisqu'on arrive petit à petit à la livraison de ce 3^{ème} Poste Source, est-ce qu'il y a une veille technologique ou est-ce que vous vous êtes rapprochés soit des constructeurs de bateaux, soit que la SMEG ait mis au point une connexion standard, universelle, parce que c'est bien beau d'avoir fait un 3ème Poste Source mais s'il n'y a pas de connexion possible, d'autant qu'on nous avait dit que dans les années à venir, elles allaient arriver sur les postes des bateaux. Si tel est le cas, on va se retrouver avec un magnifique Poste Source qui va nous amener des tonnes d'énergie et dont on ne pourra rien faire.

Donc, y a-t-il un espoir de développer quelque chose là-dessus ?

M. le Président.- Madame le Conseiller, je vous en prie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Heureusement que l'on fait un 3ème Poste Source et qu'il sera opérationnel. Oui, il y a un groupe de travail entre le Service de mon

Département et la SMEG qui travaille sur ce sujet et oui, on pourra amener l'électricité aux bateaux. Alors, ne me demandez pas maintenant de vous expliciter très précisément les normes techniques qui seront retenues et tout le dispositif technique qui sera mis en place, mais oui, l'électricité va pouvoir être apportée aux bateaux.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste rajouter quelque chose, merci beaucoup de la réponse mais il est vrai que nous avons eu cette discussion il y a maintenant peut-être une dizaine d'années... M. RIT s'en souvient, M. VALERI sans doute aussi et donc il est vrai que le réel problème était là. Il était capital d'être sûr que l'on va pouvoir amener de l'électricité pour l'utilisation des bateaux. C'est très important de finaliser la chose.

M. le Ministre d'Etat.- On va faire le point après votre question, avec le groupe de travail. Il y a aussi un autre point que je voudrais vérifier, c'est peut-on rendre obligatoire la connexion, le branchement ? Parce qu'il ne suffit pas de l'offrir, si les bateaux préfèrent tourner sur leur turbine. Il faut voir comment on pourrait rendre obligatoire, sans pour autant déséquilibrer les contrats passés avec les compagnies. C'est un sujet un peu complexe.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Une dernière précision, ce n'est pas uniquement pour les bateaux que le 3ème Poste Source a été créé puisque je rappelle qu'il est là pour alimenter la partie Est de la Principauté de Monaco et protéger l'alimentation électrique de Monaco, compte tenu de l'âge des deux postes actuels qui nécessitent des opérations lourdes de maintenance et des projections d'augmentation des besoins en puissance de pointe dans les prochaines années.

M. Jean-François Robillon.- Je n'ai pas dit « que », j'ai dit que c'était une des raisons principales, il y a aussi une sécurité d'approvisionnement en Principauté pour ne pas revivre des chocs.

M. le Président.- Merci.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pour Madame GRAMAGLIA, une toute petite question technique. Justement moi j'avais cru comprendre – peut-être que je me trompe et ce soir vous allez me détromper – que

l'acheminement de l'électricité, la puissance desservie pour les gros bateaux ne serait pas suffisante. J'espère que ce n'est pas juste, ce que je vous dis ?

- M. le Ministre d'Etat.- Non, aujourd'hui.
- **M. Jean-Louis GRINDA.-** D'accord, mais dans l'avenir vous nous dites que le problème est résolu ?
- **M. le Ministre d'Etat.-** Moi j'ai toujours entendu qu'elle serait suffisante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Moi aussi.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais c'est extrêmement important parce que, comme le disait le Ministre d'Etat, cela change tout. Donc il y a deux conditions, c'est que ce soit suffisant et je pense que ce ne serait pas dommageable que de le vérifier une dernière fois et, également, ce que disait Monsieur le Ministre d'Etat, d'obliger...

M. le Ministre d'Etat.- Eh oui!

- M. Jean-Louis GRINDA.- ... Sous réserve des contrats dont vous parlez.
- M. le Ministre d'Etat.- ... que le contrat, discuté avec la Compagnie des Croisières, l'inclut.
- **M. Jean-Louis Grinda.-** Pour que tout le monde soit bien informé, on parle de tonnes de gasoil par jour

qui sont brûlées pour assurer la vie de ces grands bateaux y compris, d'ailleurs, la climatisation.

- **M. le Président.-** Ce sera une des missions des ingénieurs recrutés dans le cadre du Fonds Vert.
 - M. le Ministre d'Etat.- Absolument.
- **M. le Président.-** Ils vont lister tout cela et l'entonnoir va s'organiser.

Monsieur RIT.

- M. Jacques RIT.- Simplement, Monsieur le Président, vous parliez du Fonds Vert, il y va carrément de la crédibilité de ce projet, et nous y croyons tous, mais on ne peut pas imaginer que pour des raisons contractuelles, je ne parle pas de contrat en cours que l'on peut au demeurant modifier, tout contrat peut se modifier le cas échéant, mais des contrats à venir. On imagine mal que l'on puisse encore passer des contrats qui permettraient à un bateau de croisière de faire tourner 24 heures/24 heures son groupe électrogène, lorsqu'on connaît le niveau de pollution de ce genre d'appareillage.
- M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement est complètement d'accord avec vous.

M. le Président.- Bien.

S'il n'y a plus d'intervention je mets donc ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - Equipement Sanitaire & Social

705.904	- Etablissement enseignement F.A.N.B Roqueville	9.000.000
705.905	- Opération L'Engelin	35.600.000
705.907	- Grand Ida	8.000.000
705.908	- Opération Dom. intermédiaires	12.000.000
705.920	- Opération du Devens	75.000
705.9301	- Centre Gérontologique- Centrale d'énergie	2.900.000
705.9307	- Centre Hospitalier Princesse Grace - Maintien à niveau	7.000.000
705.9321	- Réhabilitation/Reconstruction Cap Fleuri	14.000.000
705.940	- Travaux Domaines	3.721.000



Vendredi 22 juillet 2016

104.796.000

Séance publique du 9 décembre 2015

 705.946
 - Opération Testimonio
 500.000

 705.982
 - Acquisition terrains - immeubles
 12.000.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Président de la Commission du Logement.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas refaire ma déclaration de politique générale mais je vais juste demander à Monsieur le Ministre d'Etat de bien vouloir m'apporter une réponse concernant la partie sur les opérations intermédiaires. Je pense, et vous avez bien dit dans votre réponse au rapport, qu'on va se revoir dans quelques temps pour les autres opérations que la Villa Del Sol. Vous avez esquissé également une réponse sur Ida et les études, en particulier j'ai cru comprendre que vous aviez un certain intérêt pour le côté d'une consultation urbanistique sur l'ensemble de la zone. Moi ce que je voudrais savoir, alors certes il est un peu tôt pour avoir un calendrier très précis et on sait – et je pense qu'il faut le dire publiquement – qu'on a un peu de temps et qu'on n'en perd pas puisqu'on doit reloger le F.A.R. et que cette opération prendra plus d'un an et demi. On a cette période-là pour avancer et trouver la meilleure solution. Je suis le premier à reconnaître que peut être la meilleure solution n'est pas encore trouvé. Ceci étant dit, je pense que c'est de la discussion que naît la lumière. Y a-t-il déjà de prévu une réunion de travail afin que l'on puisse avancer et regarder différentes pistes, que l'on soit tenu au courant? J'attends une réponse un peu plus concrète, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Il y a plusieurs questions dans votre question.

Sur le Ida, très grand Ida, j'ai proposé au Conseil National que nous fassions une réunion intermédiaire avant la réunion que j'envisage vers l'été parce que je pensais à ce moment-là qu'il faut qu'on prenne vraiment une orientation, sachant qu'avant cette réunion, la DPUM a fait des études complémentaires, notamment sur la circulation.

Vous avez évoqué la question de l'étude architecturale, Madame GRAMAGLIA y réfléchit avec ses équipes et donc nous pourrions, c'est la proposition du Gouvernement, faire une réunion vers

le mois de mars, dans laquelle nous présenterions les études complémentaires de la DPUM et nous pourrions avancer sur la réflexion sur l'étude d'urbanisme de l'ensemble. Voilà pour le grand Ida. Pour l'instant nous ne sommes pas en retard parce que, de toute manière, le F.A.R. n'est pas encore reconstruit, c'est en cours, les travaux vont commencer en début d'année. A ce propos je rappelle et je confirme que si la Villa Thérèse va augmenter avec les travaux en terme de surface, l'architecture, l'aspect extérieur devra être le plus ressemblant possible avec l'état actuel puisque c'est un ensemble de villas que nous voulons conserver.

Ensuite, voulez-vous que l'on aborde les opérations intermédiaires maintenant ?

M. le Président.- Oui, absolument.

M. le Ministre d'Etat.- Alors, nous avons refait le point en Conseil de Gouvernement ce matin et je vais passer la parole à Monsieur CASTELLINI.

M. le Président.- Merci.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci, Monsieur le Ministre, mes propos s'inscrivent dans la droite ligne du rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et de ses remarques conclusives et des premiers éléments de réponse qui ont été apportés dans le cadre de votre intervention lundi soir.

Plusieurs opérations étaient évoquées, je vais donc les reprendre dans l'ordre et en évoquer également une autre. Deux d'entre elles, de mémoire, seront également évoquées plus en détail dans le cadre de la Commission de Placement des Fonds qui se tiendra dans les tous prochains jours et encore lorsque je dis plus en détail, pas forcément, puisque je vais déjà vous donner beaucoup d'éléments ce soir.

Première opération dans le Quartier Saint Roman. Elle a été évoquée, il y a eu une étude d'ores et déjà et je remercie à nouveau les Services de Madame GRAMAGLIA d'avoir effectué cette étude dans un temps très court, étude qui, cela a été dit également par le Ministre d'Etat, permettrait sans doute la

réalisation de 25 ou 30 logements. Je ne voudrais pas caricaturer les choses mais peut-être que ce soir je me permettrai de l'appeler Del Sol 2 puisque de par sa localisation, de par l'esprit, de par le nombre de logements qui est sensiblement inférieur puisque la Villa Del Sol comprend 33 logements, de par les délais - j'y reviendrai dans un instant - on parle de deux choses qui sont relativement comparables. Reste toutefois, et cela vaut malgré tout la peine d'être mentionné, le besoin de formaliser l'acquisition de cette villa. L'Administration des Domaines s'est rapprochée du propriétaire il y a plusieurs semaines, une première offre a été faite, nous attendons aujourd'hui soit l'acceptation de cette offre, soit une contre-offre. Enfin notre objectif est bien évidemment de finaliser cette acquisition dans les meilleurs délais ; il n'y aura pas de nécessité de relogement, donc on d'un nombre d'appartements parle net supplémentaires et lorsque je disais que je me permettais d'appeler cette opération Del Sol 2, c'est que l'on peut considérer par rapport aux délais de construction et de livraison qui ont été envisagés pour la Villa Del Sol que, dans la mesure où nous parvenions à concrétiser cette acquisition rapidement, nous aurions par rapport à ce premier projet un décalage d'environ un an. C'est-à-dire que nous nous positionnerions fin 2018/tout début 2019. Je me permets de rajouter un tout petit aléa dans le temps, notamment parce que nous n'avons pas encore signé au contraire de ce sur quoi nous avons pu nous engager lorsque nous avons évoqué la Villa Del Sol puisque celle-ci avait d'ores et déjà fait l'objet d'une acquisition. Premier projet à l'Est de Monaco.

Oui, Monsieur Barilaro?

M. Christian BARILARO.- Oui, Monsieur le Conseiller, pouvez-vous nous indiquer l'endroit exactement ? C'est en face la Villa Del Sol 1 ?

M. le Président.- C'est en cours de tractation, Monsieur, ce n'est pas la peine de faire monter les choses...

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Vous comprendrez également que sur une autre opération je sois peutêtre, là aussi, un peu plus vague quant à l'opérateur, mais sur cette opération-là je préfère que la transaction se fasse et que l'on ne tombe pas dans une surenchère qui serait préjudiciable aux intérêts de l'Etat, voire à la concrétisation de la transaction ellemême.

Une autre opération que l'on a évoquée concerne un remembrement dans le centre de la Principauté entre la rue Princesse Caroline et la rue de Millo. L'Etat est déjà propriétaire - je ne vais pas vous montrer les plans à la télé – d'un pâté de maisons assez significatif entre ces deux rues, nous pourrions également, puisque nous examinons une, voire deux variantes, étendre ce pâté de maisons qui a la forme d'un rectangle aux deux extrémités soit un peu plus en haut de la rue de Millo, soit un peu plus en bas de la rue de Millo. Là encore, on se situerait grosso modo plutôt dans la partie haute de la rue et de la rue Caroline donc pour la rue Caroline de la partie qui va grosso modo de la rue Grimaldi et de l'Epi d'Or jusqu'aux escaliers qui montent rue de Millo et donc en corolaire, du côté de la rue de Millo même chose, depuis le haut de la rue de Millo, l'angle rue Grimaldi jusque vers les escaliers qui descendent rue Princesse Caroline. Donc, à ce niveau-là nous pourrions concevoir selon les variantes. Un nombre actuel d'appartements que l'on envisage qui est de l'ordre de 23 appartements; si on fait une variante cela pourrait faire 29 appartements et si on acquiert deux des immeubles qui sont situés à proximité, on parlerait de 35 appartements.

Comme on l'a évoqué précédemment et, une fois encore, on y reviendra en Commission de Placement des Fonds, il conviendrait dans le cadre d'un échange de parcelles qui serait réalisé à cette occasion que nous déposions devant la Haute Assemblée, dans les meilleurs délais, et je m'engage à le faire si nous jugeons ensemble que cette opération fait du sens, un projet de loi de désaffectation. Je pense que le Gouvernement est convaincu de sa pertinence pour un certain nombre de raisons et puis on pourra les exposer plus avant, c'est la localisation, on est vraiment en plein cœur de Monaco, les commerces, puisqu'on acquerrait également des surfaces commerciales en rez-de-chaussée qui permettraient de continuer l'effort qui a été fait, après la remise en état de la rue, de revitalisation commerciale de la rue Caroline. Il faudra envisager – ce seront, justement, les études ultérieures qui le diront - si on peut surélever d'un étage ou deux les constructions existantes à l'instar de ce qui a été envisagé dans d'autres opérations de ce quartier parce que cela nous permettrait, bien évidemment, de livrer un nombre d'appartements supérieur à celui que je viens d'évoquer et cela fait partie de toutes les réflexions qui accompagneront ces études. Dans tous les cas de figures, le Gouvernement considère que c'est véritablement une priorité maintenant de vous donner tous les détails afférents à l'opération et surtout de déposer ce projet de loi. En fonction de l'ampleur du

remembrement qui est à envisager je pense que, raisonnablement, il faudrait compter un minimum de trois ans de travaux avant la livraison de cette opération. Donc, nous sommes, lorsque nous tenons compte évidemment d'un certain nombre de délais, les études, les permis de construire, le vote de la loi, etc... Je pense que nous sommes plutôt dans l'année 2019. Je peux difficilement m'engager sur une date fixe sachant que cela dépendra aussi de la volumétrie du projet, du nombre de maisons concernées et de logements nets que l'on pourra livrer également puisque dans ce cas, au contraire de la première opération, il faut prévoir en tout état de cause des relogements. Certaines des personnes résidentes aujourd'hui sont des compatriotes, d'autres des enfants du pays, l'Etat a déjà préempté dans ces zones dans un passé récent, donc on poursuit cette politique mais c'est une opération qui dans tous les cas de figures devrait nous rapporter, si je me permets cette expression, un nombre de logements qui n'est pas neutre, qui peut être significatif.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-

... Je n'ai pas terminé mais si vous avez des questions sur cette opération plus particulièrement.

M. le Président.- Sur celle-ci, oui et sur le boulevard de Belgique vous avez avancé également mais peut-être souhaitez-vous

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- ... concernant le boulevard de Belgique j'y reviens en fin d'intervention.

M. le Président.- Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Je voulais juste apporter une précision concernant la Villa Del Sol 1 où en effet, le Ministre d'Etat dans sa réponse au rapport a précisé que nous avions validé les plans et dire que lorsqu'on se permet parfois de critiquer l'action du Gouvernement, il faut savoir reconnaître ses mérites et donc suite aux échanges que nous avons eus lorsque nous étions tombés d'accord sur le fait de regarder ensemble les plans de L'Engelin, suite à l'apprentissage de cette phase de L'Engelin, nous avons pu constater que les grandes lignes sur lesquelles nous étions tombés d'accord, comme par

exemple pour un 3 pièces, la chambre prévue pour les enfants doit pouvoir accueillir 2 lits, qu'il faut pouvoir manger dans une cuisine, etc... des choses qui paraissent pourtant évidentes mais qui ne l'étaient pas tant que cela. Cette méthodologie a été parfaitement réalisée pour la Villa Del Sol et que l'on peut donc considérer que c'est la première opération pour laquelle a été appliquée une nouvelle façon de concevoir l'intérieur des appartements domaniaux et je voulais remercier les Services du Gouvernement pour cela.

M. le Président.- Merci.

M. Jean Castellini.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Merci à vous parce qu'effectivement, sans votre contribution, déjà, nous n'aurions pas eu ce dialogue fructueux mais surtout nous n'aurions sans doute pas eu cette réalisation concrète de ce projet Villa Del Sol 1 qui pourra être repris, devra et sera repris, bien évidemment, dans les opérations similaires comme celle que je viens d'évoquer, notamment la première, puisque les études préliminaires de la DPUM ont envisagé un certain nombre de F2, F3, F4, on pourra, en fonction de la volumétrie qui sera finalement décidée ajuster le tir comme nous l'avons fait ensemble puisque des variantes avaient également été envisagées dans le cadre de la Villa Del Sol 1. On a tranché ensemble en essayant de maximiser là encore.

Cela m'amène à mon troisième projet, à sans doute optimiser le nombre de F3 pour toutes les raisons que l'on a évoquées lors de séances nombreuses et fructueuses ces dernières mois et ces dernières années.

Alors, un projet qui n'a pas été évoqué dans le rapport du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale mais cela est normal parce que je vais le porter à votre connaissance aujourd'hui, c'est un projet qui se situe qui plus est pas très loin du remembrement Ida, pas dans le droit périmètre de tout ce que l'on a évoqué précédemment, qui est donc du côté de la rue Plati, qui permettrait la construction de 11 appartements de type F3 et en rez-de-chaussée de 2 commerces ou bureaux. L'immeuble appartient, aujourd'hui, à un promoteur privé qui nous proposerait l'acquisition du foncier, la réalisation par maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération, dans un temps très compétitif puisqu'il faudrait envisager 15 à 18 mois de travaux. Par conséquent, si on se mettait d'accord dans les semaines ou les mois qui viennent, on pourrait livrer ce projet peut-être fin 2017 début 2018. L'investissement total qui est à considérer, si je prends en compte la maîtrise d'ouvrage déléguée et l'acquisition du foncier, est légèrement supérieur à 20 M€. Nous sommes dans une enveloppe d'un peu plus de 20 M€, je pourrais vous donner plus d'éléments sur les superficies mais elles seront, là aussi, à envisager, à discuter ensemble *a priori*, afin de savoir comment ces F3 pourraient s'agencer, ce serait sur 5 niveaux, il y aurait deux F3 par niveau et un F3 au dernier étage et des commerces ou des bureaux en rez-de-chaussée...

M. le Président.- ... Des F3 on prend toujours, Monsieur le Conseiller.

M. Jean-Michel Cucchi.- C'est un cadeau de Noël, Monsieur le Conseiller, parce que je découvre le projet, je suis très content de cette bonne surprise...

M. le Président.- ... Moi aussi!

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je ne l'étudie pas depuis très longtemps mais je voulais vous en parler ce soir parce que le logement est au cœur des préoccupations du Gouvernement, on cherche des solutions et là, nous avons peut-être quelque chose qui nous permettrait d'avancer assez rapidement, de livrer quelque chose dans des délais encore plus intermédiaires comme cela on pourrait avoir quelque chose en 2017. On a déjà un Del Sol 1, on aurait un Del Sol 2 peut-être plutôt fin 2018, on a l'opération Caroline/Millo, ce sont les deux rues où le projet peut se concrétiser.

Ensuite il y a, le Président l'a évoqué, le projet et c'est celui sur lequel ce soir je dispose de moins d'informations quant à la typologie des logements possible et aux délais, qui est donc l'opération du boulevard de Belgique. On a chiffré le nombre d'appartements qui pourrait être envisagé à 18, disons entre 15 et 20 pour avoir une fourchette réaliste. Il y a des occupants, il y aurait quelques relogements à prévoir mais qui sont relativement peu nombreux. Sur ce projet, je serai incapable de vous faire part, puisqu'il n'y a pas encore d'étude et je ne me permettrai pas de parler, notamment, en l'absence d'étude des Services de la DPUM, de la volumétrie, le type des appartements, et surtout les délais. Mais l'avantage est que nous sommes propriétaires de la villa, donc nous pouvons agir assez rapidement et effectuer les études nécessaires, dégager les crédits nécessaires qui seront essentiellement donc des crédits pour la restructuration du bâtiment, nous n'avons pas le foncier à acheter. Pour Del Sol 1 on a acheté le foncier, c'est fait et cela est très bien, Del Sol 2, on y travaille, les onze F3 que je viens de mentionner il faudra acheter le foncier mais le prix est raisonnable et cela pourrait se concrétiser rapidement.

M. le Président.- C'est intéressant, Monsieur le Conseiller, merci de ces précisions parce que cela veut dire que pratiquement chaque année, en plus des grosses opérations, seront livrées des petites opérations intermédiaires qui s'inscrivent très bien dans les quartiers et je suis sûr que nos compatriotes seront heureux d'aller dans ces immeubles qui seront plus à taille humaine.

M. le Ministre d'Etat.- Cela re-densifie le tissu urbain.

M. le Président.- Absolument.

M. Jean Castellini.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous rappelle aussi mais là, sans engagement, que l'Etat s'était porté à acheter dans cette même zone du cœur de Monaco du côté de la rue Grimaldi, d'ores et déjà, un immeuble. Pour l'instant nous avons d'un commun accord décidé que l'on gardait l'immeuble en l'état, parce que là aussi, il y aurait un nombre de relogements important. En l'absence d'une étude qui nous permettrait significativement d'augmenter la volumétrie et le nombre d'appartements, nous préférons pour l'instant ne pas avancer, mais à tout moment on peut, évidemment, réactiver ce projet ce qui permettrait là aussi de moderniser un pâté de maisons. C'est un peu lorsque j'ai réfléchi à nouveau en détail sur l'opération des rues Caroline et Millo, n'oublions pas qu'on a acheté il n'y a pas si longtemps de cela, cela faisait partie de toutes les opérations qu'on avait régularisé dans le cadre de la C.P.F. de l'excédent budgétaire de 2014...

(Le Ministre d'Etat intervient hors micro, inaudible).

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- ... Non, véritablement ce n'est pas le projet, pour toute confusion, Grimaldi/Baron Ste Suzanne, là c'est véritablement un immeuble dont l'Etat est propriétaire Grimaldi/la Turbie, c'est au-dessus du magasin Diesel, sans faire de publicité, mais ainsi les gens voient où cela se trouve. La preuve encore que dans ce périmètre-là l'Etat examine des possibilités multiples.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Conseiller.

Je vais donner la parole à Monsieur Cucchi... Je vous en prie, Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Juste une petite précision s'agissant de l'opération boulevard de Belgique. Pour essayer de gagner du temps nous avons déjà intégré, que l'opération se fasse ou pas, les modifications règlementaires dans la modification qui a été proposée au Comité Consultatif pour la Construction le 6 octobre. L'étude de la DPUM a conclu à la création de ces 18 appartements.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Madame le Conseiller, vous savez tout le bien que je pense de l'efficacité et le professionnalisme de vos services, je le répète encore une fois, merci.

Sur ces opérations, ce qui est intéressant et on le voit, c'est la modification de la politique qui est permise par le fait que nos finances sont saines, donc on a un budget qui n'est pas déficitaire, donc on dispose d'un peu plus d'argent que nécessaire et on peut l'utiliser de manière judicieuse en particulier en achetant et en préemptant. Grâce à cela, on reprend la maîtrise du foncier et plus on aura la maîtrise du foncier, plus on aura la maîtrise de la ré-urbanisation de Monaco. D'ailleurs, par exemple, on le voit tout à fait, Monsieur le Conseiller, il y a aussi des opérations où nous avons décidé d'acheter du foncier pas forcément pour s'en servir tout de suite, mais on sait qu'un jour cela servira et je crois qu'il faut continuer.

La surprise, le cadeau pour le Conseil National, « la prime » comme le disait mon ami Marc Burini, « la prime du Conseil National de fin d'année » avec cet immeuble où on peut faire onze F3, même si on ne sait pas encore à quelle échéance, moi je suis favorable. Tant mieux si les deux peuvent être envisagés, même si le rachat seulement se réalise, à la base c'est intéressant, car c'est comme cela qu'on maîtrisera le foncier.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Robino.

M. Christophe Robino.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais trois petits points à soulever. Le premier c'est, bien évidemment, de dire que je suis tout à fait favorable à la proposition du très Grand Ida et je suis très intéressé des échanges très prochains que vous nous proposez concernant le périmètre de ce projet.

Le deuxième point c'est que je voudrais me féliciter, bien évidemment, de la prime de maintien à niveau du C.H.P.G. dont je sais qu'elle est arrachée de haute lutte par le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé au détriment du Conseiller pour les Finances et l'Economie, mais bon... en tout cas elle est forcément la bienvenue et absolument nécessaire.

Le troisième point concernant la Villa L'Engelin, je voulais savoir si vous pouviez nous rassurer sur le fait que toutes les mesures contractuelles qui avaient été prises concernant l'attribution à des entreprises monégasques et la sécurité des sous-traitants étaient respectées parce que j'ai eu quelques échos inquiétants sur la fuite de certains contrats sur des entreprises non monégasques et des inquiétudes à ce que les mésaventures de certains sous-traitants de l'Odéon, notamment, ne se renouvellent. Ce sont peut-être des rumeurs, mais bon....

- M. le Ministre d'Etat.- Puisque nous sommes dans l'Equipement Sanitaire et Social, Docteur, j'en profite pour vous dire que le Gouvernement est d'accord avec votre proposition de créer une Commission Spéciale au Conseil National et je pense qu'il vaut mieux échanger...
- **M. le Président.-** ... Vous souhaitez matérialiser cela par écrit ?
 - M. le Ministre d'Etat.- Voilà.
- **M. Christophe ROBINO.-** Je vous remercie de votre réponse qui me ravit!
- **M. le Ministre d'Etat.-** Sur les propositions intermédiaires, même si la discussion n'est pas terminée, bien sûr, je vous propose que nous récapitulions cela par un courrier...
- **M. le Président.-** Absolument, après la Commission de Placement de Fonds peut-être ?
 - M. le Ministre d'Etat.- Oui, avant la fin de l'année.

M. le Président.- Tout à fait et la proposition de Monsieur le rapporteur de nous voir à la fin du mois de mars ou au mois d'avril est de bon aloi, pour faire le point là-dessus.

La parole est à Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci Monsieur le Président

Dans tous les projets des opérations intermédiaires dont vous nous avez parlé, avez-vous prévu, à l'occasion des études si vous alliez faire des parkings? Parce que dans toutes les zones où vont se situer ces opérations intermédiaires, que ce soit le quartier de la Condamine, le boulevard de Belgique ou la Villa Del Sol, ce sont des quartiers aux zones sinistrées en parkings, où ceux existants sont saturés et je crois que les compatriotes, les Monégasques seront très contents d'aller dans ces appartements-là, à condition qu'il y ait des parkings. Donc, sont-ils prévus?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, il y a des parkings prévus. Pour ce qui concerne le boulevard de Belgique, comme la parcelle est assez étroite, il est proposé de se relier au parking mitoyen qui est inscrit sous la résidence San Sébastien. Dans toutes les constructions nouvelles, à la Villa Del Sol, il y aura bien sûr des parkings (je n'ai pas le nombre exact) et pour la Condamine, nous n'avons pas encore avancé dans l'étude.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il est trop tôt pour en parler et je ne peux pas m'avancer.

Mme Nathalie Amoratti-Blanc.- Je souhaite que ce soit tout au moins prévu.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Que ce soit envisagé, oui, bien sûr.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- Vous savez que c'est une des raisons en France de l'extension anarchique des villages et bourgs, car la réhabilitation des maisons de centre-ville ne peut pas s'accompagner de création de parkings et donc les gens préfèrent faire construire une villa sans respecter aucune règle d'ailleurs

architecturale... Vous avez dans les villages français une extension des villages à l'extérieur et un centre bourg qui est mort, il n'y a personne.

- M. le Président.- A l'américaine.
- M. le Ministre d'Etat.- Eh oui, à l'américaine.
- M. le Président.- Merci.

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je comptais faire une intervention sur les opérations domaniales intermédiaires, mais Monsieur le Ministre, Monsieur Castellini et Madame Gramaglia, vous avez répondu déjà à la plupart de mes interrogations donc c'est parfait.

Par contre, en modifiant sur le siège cette intervention je n'évoquerai que la fin où je disais qu'il y a certainement aussi une idée à relancer pour favoriser la mobilité dans le parc, il y a réellement quelque chose à creuser, ce qui nous permettra aussi d'être encore plus efficace sans avoir besoin de construire...

- M. le Ministre d'Etat.- Je crois qu'une réunion est prévue en janvier sur le sujet de la mobilité dans le domanial.
 - M. le Président.- Une date doit être arrêtée.
- **M.** le **Ministre** d'Etat.- Evidement, le Gouvernement partage entièrement votre objectif.
- **M. Thierry POYET.-** Je vais continuer, j'espérais faire 3 interventions pour faire trois fois 3 minutes mais je vais essayer de regrouper au maximum.

Une autre intervention toujours sur le même chapitre, bien sûr, concernant le Cap Fleuri. Je pense qu'il n'est pas discutable de débattre sur l'intérêt ou pas de réhabiliter le Cap Fleuri, nous en sommes tous convaincus, par contre, ce qui est, effectivement plus difficile à admettre c'est que cette opération traîne et traîne beaucoup trop. Alors, il est vrai que cela n'a pas été très facile mais pour autant maintenant je pense qu'on est en phase aussi d'aller vers le concret et tant mieux, c'est vraiment quelque chose que nous attendons fortement.



Bien sûr, je profite aussi de cette occasion et de cette intervention pour répondre aux personnes qui avaient interprété des propos fut un temps comme étant une objection aux travaux. Effectivement, je proposais à ce que le rond-point d'accès puisse être fait à la seule condition que l'on soit sûr de faire ces travaux et certains avaient imaginé que ces propos voulaient dire que j'étais contre les modifications mêmes du Cap Fleuri. C'est faux, je voulais avoir un maximum de garanties, quelque part le temps me donne malheureusement raison, puisqu'il a fallu attendre, depuis 2014, pour en arriver aujourd'hui à ce niveau-là mais en tout cas je me réjouis que des gens puissent faire le nécessaire.

Pour terminer parce que je vois qu'il me reste encore une minute – je vais arriver à faire les trois interventions en une seule fois – j'aimerais intervenir sur l'opération Testimonio, Monsieur le Ministre. Au cours de la Séance Publique pour le vote de la loi de désaffectation pour l'opération Testimonio, nombre d'élus qui étaient favorables au projet avaient été contraints de ne pas voter favorablement, par manque d'information sur les garanties bancaires. Je voulais savoir si après les quelques mois qui se sont passés, vous avez pu avoir plus d'informations à ce sujet ?

M. le Président.- Oui, on en a parlé tout à l'heure, Monsieur.

M. Thierry POYET.- Ah excusez-moi, je devais être sorti.

M. le Président.- On en a parlé tout à l'heure en disant que les contrats de promotion privée et l'ensemble des éléments nous ont été fournis il y a une dizaine de jours et qu'un mail doit partir du Secrétariat Général en vous disant qu'ils sont à votre disposition au Secrétariat Général si vous voulez en prendre connaissance parce que ce sont des contrats avec des clauses confidentielles et d'affaires. Moimême, en toute honnêteté, je n'ai pas encore eu le temps d'en prendre connaissance parce que c'est assez volumineux et technique. Je disais aussi que c'est la première fois que le Conseil National a été destinataire, en tous les cas à ma connaissance, de ces contrats de promotion avec un certain nombre de références et des garanties concernant le début des travaux et donc la fiabilité de l'ensemble de l'opération, y compris sur le plan financier.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- J'aimerais apporter une petite précision parce que vous avez parlé du Cap Fleuri. Nous venons de recevoir une lettre du Maire de Cap d'Ail, Monsieur BECK nous informant que le délai de recours contre le permis de construire délivré le 3 août, à savoir le 3 décembre, est expiré, qu'il n'y a aucun recours. Le permis donc est définitif et nous allons pouvoir maintenant attaquer la démolition du bâtiment puisqu'il n'était bien sûr pas question de commencer à démolir le Cap II si le permis était attaqué pour se retrouver avec un bâtiment démoli et ne rien pouvoir faire par la suite.

M. le Président.- Merci.

La parole est à Monsieur Boisson.

M. Claude Boisson.- Monsieur le Ministre, comme vous le savez, au moment du Budget Rectificatif, un certain nombre d'élus dont moi-même et j'assume totalement, n'étaient pas favorables à voter ce budget parce qu'il avait un certain nombre de carences.

Vous avez pris solennellement des engagements au moment des Séances Publiques suite auxquels un certain nombre d'élus dont moi et j'assume, ont voté ce budget. Nous avons été accusés d'avoir fait n'importe quoi, d'avoir fait un volte-face, voire peut-être un changement d'humeur... Il n'en est rien, c'était une position très pondérée parce que vous aviez pris des engagements. Alors il restait, évidemment, la défiance, c'est bien beau les engagements mais encore faut-il qu'ils soient tenus... Vous votez et ensuite vous vous ferez avoir une fois de plus.

Ce soir, en venant avec ces propositions vous démontrez que d'une part, vous avez respecté vos engagements et que d'autre part, nous, nous avons bien fait de vous faire confiance et je suis très content d'avoir voté le budget alors que je ne le souhaitais pas au départ, parce que c'est grâce à ce genre de situation que les évolutions se font dans le travail de partenariat. Donc, merci de ces propositions.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur Boisson.

Lorsque le Gouvernement ne remplit pas complètement ses engagements ce n'est pas par mauvaise volonté, ce n'est pas par désir d'être désagréable avec le Conseil National. Il est plus facile pour le Ministre d'Etat et le Gouvernement de remplir les engagements qu'il a publiquement pris. Le problème est que même le Gouvernement ne maîtrise pas tout et, notamment, cette question de servitude qu'on a vérifiée jusqu'au bout. Mon engagement de l'année dernière tenait encore, ce que j'ai essayé de vous exprimer au moment des débats sur le Budget Rectificatif. Comme vous venez de le dire, Monsieur BOISSON, on voit bien qu'un mois après on concrétise l'engagement. Alors, peut-être qu'il y a un décalage de trois ou quatre mois mais en tout cas la volonté du Gouvernement de remplir l'engagement pris était totale, la preuve.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, les gens canalisent le verre à moitié plein et le verre à moitié vide.

Monsieur ROBILLON.

- **M. Jean-François ROBILLON.** Tant qu'on peut vider le verre, le principal est là.
 - M. le Président.- ... Tant que je peux ?
 - M. Jean-François ROBILLON.- ... Vider le verre!
 - M. le Président.- Et le remplir aussi.

M. Jean-François ROBILLON.- Après...

Je voulais faire une remarque tout à l'heure sur la présentation qu'a faite Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie. Je trouve que toutes ces opérations intermédiaires sont très très intéressantes parce qu'elles sont variées et qu'elles se répartissent dans toute la Principauté.

Je voulais faire juste deux remarques :

S'agissant de l'opération rue Caroline, rue de Millo – je connais quand même pas mal le quartier – je pense que si vous ne faites pas une extension, et cela est valable aussi pour les autres immeubles que vous avez dans le même quartier, je crois qu'il faudra sans doute revoir les règlements d'urbanisme. S'il n'est pas possible de gagner en hauteur, je pense que le gain, tel que vous le disiez tout à l'heure, en terme net d'appartements va être très faible, et les coûts engendrés seront importants pour un bénéfice qui va être relativement peu important. Toutefois, je souhaite que cela marche et je crois que l'extension et l'augmentation des niveaux à construire, à mon avis, règleront le problème.

J'avais une deuxième remarque et pas du tout négative, c'est sur la présentation que vous avez faite pour laquelle il y a un point d'interrogation puisqu'on ne sait pas du tout où localiser l'opération en question, pas grand monde n'est au courant de ce qui se passe, nous avions eu avec Monsieur le Ministre, le même problème sur la rue Crovetto Frères et les Escaliers Castellereto où il y avait un immeuble qui avait été racheté et qui devait être détruit pour lequel, là aussi, on avait souligné que si une construction devait être réalisée in situ, premièrement le quartier aurait été bloqué et deuxièmement, le faire aurait été infime. Donc, je souhaite que ce soit une bonne idée mais n'hésitez pas à freiner les choses...

- M. le Président.- La maison Danino...
- **M. Jean-François ROBILLON.-...** Oui, c'est ça! Mais je pense qu'il faut faire attention.
- M. Jean Castellini.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- De toute évidence, la situation n'est pas la même que celle pour la Villa Danino. On a déjà vérifié et l'obstacle que vous évoquez là ne sera pas rencontré. En revanche, mais là nous sommes dans une réflexion, effectivement, à plus long terme, on continue nos opérations de préemption quand et où elles sont possibles dans le secteur que vient d'évoquer Monsieur Robillon, Crovetto Frères et ainsi de suite, c'est-à-dire derrière le périmètre immédiat Ida. On ne bloquera pas pour un gain d'appartements qui là, avait, de concert, été estimé insuffisant, qui plus est des petites surfaces uniquement auraient pu être livrées et ce n'est pas du tout la priorité que nous partageons. Donc, cette opération-là est pour l'instant non aboutie, dans l'attente de pouvoir acquérir davantage et remembrer de manière plus significative, mais à un horizon plus lointain.
- M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller, mais je crois que cela tient à la responsabilité, au bon sens du Conseil National et des membres de la majorité, et Monsieur ROBILLON nous rejoint làdessus aussi j'en suis certain, s'agissant de notre souhait de ne pas faire du court terme avec des échéances électoralistes, étriquées, nous l'avons démontré avec notre souhait de ne pas acquérir les appartements de l'opération Stella, décision que nous assumons pleinement, je pense que c'est une démarche raisonnable et responsable. Je crois que le Gouvernement a la même approche que nous.

Y a-t-il d'autres interventions sur le logement parce que Monsieur BARILARO a demandé la parole et j'imagine qu'il s'agit de la partie éducative ?

(M. BARILARO répond hors micro, inaudible).

Je vous en prie, Monsieur Barilaro, nous vous écoutons.

M. Christian BARILARO.- Une simple petite question concernant F.A.N.B. Roqueville, je pense que c'est Madame GRAMAGLIA qui me donnera la réponse. Lorsque nous avons fait la Commission Plénière d'Etude au mois de novembre sur les Grands Travaux, de façon unanime nous avons été surpris par la façade, avec ses mosaïques qui ont déplu à l'ensemble des Conseillers Nationaux. Est-ce qu'aujourd'hui on peut considérer que c'est définitif, que ce sera cette façade ? Votre petite moue me fait penser que oui, malheureusement... et puisque nous en sommes déjà au terme définitif de la façade, est-ce que vous pouvez, à ce stade, nous dire quels sont les équipements sportifs qui seront sur le toit ? S'il y a déjà la façade, j'imagine qu'on connaît déjà les équipements sportifs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- En fait le traitement de la toiture du bâtiment sera fait pour pouvoir accueillir un espace sportif qui ne sera pas un terrain règlementaire mais qui permettra la pratique du sport, notamment des sports collectifs, apprentissage du basket ou des éléments de cette nature mais pas de terrain aux normes puisque la dimension du bâtiment ne le permet pas. Ce sera un revêtement similaire à celui de la toiture du Collège et de l'ancien Lycée Technique de l'Annonciade où il y avait un traitement de sol au niveau de la toiture qui permettait la pratique et l'apprentissage du sport.

M. Christian Barilaro.- Merci. Et au niveau de la façade, Madame Gramaglia, elle est définitive ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est un projet qui avait été présenté

aux utilisateurs, qui est passé par toutes les étapes de validation et qui normalement devrait rester en l'état, effectivement. Il y avait un autre projet précédemment, qui a déjà été modifié et les nouvelles façades de ce projet-là avaient été acceptées.

- **M. le Président.-** Esthétiquement cela n'est pas très heureux!
- **M.** Christian BARILARO.- J'espère au moins qu'il y aura une signature, que ce sera un artiste de renom.
- **M. le Président.-** Non, on peut peut-être mettre une barrière végétale devant!

Les compatriotes et les habitants de Monaco verront lorsque cela sortira de terre. Vous me direz c'est subjectif mais enfin, bon.

Y a-t-il d'autres interventions concernant le chapitre Equipement Sanitaire et Social ?

Docteur Cucchi, je vous en prie.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite intervention de détail mais qui handicape là encore la vie des handicapés. Il semblerait que dans certaines parties du Centre Rainier III, les équipements qui ont été mis en place, qui sont tactiles, de dernier cri, sont disposés à des endroits où, si la personne est handicapée et a du mal à se mouvoir, elle n'arrive pas à y accéder ce qui fait qu'elle ne peut pas allumer la télévision ou régler la climatisation... il y aurait un problème comme celuici. Alors, tout d'abord, est-ce que cela est vrai ? Et si oui, est-ce que quelque chose est prévu ?

M. Stéphane Valeri.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur CUCCHI, manifestement vous avez vu les mêmes responsables associatifs que moi. Oui, c'est la effectivement, de deuxième partie, interrogations. J'ai immédiatement saisi la Direction du C.H.P.G. pour avoir son avis. Cette dernière m'a indiqué regarder de près cette question. Cela touche 60 chambres sur 210 d'après les premières informations que j'ai. Alors, peut-être que le mieux est l'ennemi du bien. On a voulu faire dans la conception du Centre Rainier III des chambres de haute technologie. Peut-être faut-il penser pour certains aînés à faire simple, fonctionnel et pratique. J'ai déjà souhaité que l'on soit très vigilant pour le futur C.H.P.G. et pour ces 60 chambres, j'ai demandé



une étude précise afin de voir comment on pourrait rendre plus accessible et facile l'usage des télévisions.

Donc, je vous tiendrai au courant dans les prochaines semaines.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Conseiller, c'est un sujet qui paraît de détail mais qui gâche la vie des pensionnaires.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- On m'a déjà répondu, bien sûr, qu'il y a des aides-soignants, des aides-soignantes, des infirmières, enfin surtout les aides-soignants, qui sont disponibles de 6 heures du matin à, je crois, 23 heures pour assister, aider... C'est mieux que rien, mais peut-être que ce sera encore mieux si tout est accessible directement par nos aînés.

M. le Président.- Merci.

Madame AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

A la sortie de Monaco il y a depuis quelque temps – je crois un an – à la vente une propriété de 6 hectares, sur la Basse Corniche. Ne serait-il pas intéressant de regarder les conditions d'acquisition de cette propriété ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est inconstructible, il y a une villa de maître au milieu de la propriété si on parle bien de la même ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Oui, tout à fait.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- C'est une grande propriété et le prix était très élevé.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et il n'y aurait aucune possibilité, justement, d'aménager le ...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... On ne peut absolument pas modifier la maison, on ne peut rien faire, on ne peut pas l'agrandir...

Mme Nathalie Amoratti-Blanc. Ce n'est pas tant pour la maison mais c'est pourquoi pas laisser la maison là où elle est et utiliser les parties latérales du terrain...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- ... Il n'y a aucune possibilité de construction supplémentaire en l'état actuel du P.O.S..

M. le Ministre d'Etat.- C'est comme le Centre Méditerranéen.

Mme Nathalie Amoratti-Blanc.- D'accord. Parce que je me disais que sur 6 hectares quand même, on aurait pu rogner quelques petits bouts...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Malheureusement non.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement, pour le procès-verbal, à nouveau m'étonner de la faiblesse du poste « Acquisition Terrains-Immeubles ». Comme vous le voyez il est à 12 M€ alors que nous savons tous pertinemment qu'on sera plus près des 200 M€ à la fin de l'année et que cela obligera de nouveau le budget à racheter ses dépenses au Fonds de Réserve Constitutionnel et que cela, une fois de plus, va à l'encontre de nos dispositions constitutionnelles.

Merci.

M. le Président.- Bien. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).



M. le Secrétaire Général.-

ch. 6 - EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS

706.903	- Extension Musée des Traditions	251.000
706.904	- Travaux Nouvelle Aile Palais	10.000.000
706.905	- Entrée - Ville Jardin Exotique	28.000.000
706.908	- Maison Diocésaine	1.000.000
706.919	- Yacht Club	4.000.000
706.937	- Acquisitions d'œuvres d'art	320.000
706.9601	- Grimaldi Forum Travaux décoration	200.000
706.970	- Décoration urbaine	225.000
706.975	- Reboisement	357.000
		44.353.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur BURINI, je vous en prie.

M. Marc Burini.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste savoir à quoi correspondent les 4 M€ pour le Yacht Club ? L'année dernière, l'enveloppe était de 2,7 M€. Est-ce que ce montant est alloué pour des travaux, parce que je pensais que c'était fini ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Ce sont des indemnités dues à un retard très important du chantier et qui a fortement perturbé l'organisation des entreprises et qui a nécessité pour beaucoup de ces entreprises de mettre en œuvre des moyens supplémentaires pour tenir la date de l'inauguration du bâtiment. Des travaux complémentaires ont également été demandés par les utilisateurs après la prise en main de ce bâtiment. C'est pour cette raison que nous avons ajouté une somme de 2,5 M€ pour solder le budget total de l'opération.

M. Marc BURINI.- En 2016, il y a 4 M€ supplémentaire, en plus des 2,7 M€?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, nous n'avons rajouté que 2,5 M€ sur le budget.

M. Marc Burini.- Et 4 M€ au Primitif.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, 4 M€ d'indemnités.

Mme Sophie VATRICAN.- Directeur du Budget et du Trésor.- Cela fait 4 M€ d'indemnités. Le montant des travaux d'achèvement, des soldes d'honoraires et des travaux complémentaires définis après livraison est estimé 2,5 M€ mais l'ensemble de ces postes n'est pas complètement arrêté, certains travaux étant encore en cours. Aussi, 4 M€ ont été inscrits au BP 2016.

M. le Président.- Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Le montant de 2,7 M€ qu'il y avait au Primitif 2015 représentait déjà des résidus de travaux supplémentaires restant à payer ; les 4 M€, ce sont les mêmes résidus de travaux supplémentaires qui, en fait, se révèlent supérieurs. Cette ligne-là *in fine* une fois que ce sera payé est appelée à disparaître ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, tout à fait.

M. Marc Burini.- Les 2,7 M€ n'ont pas été exécutés sur 2015 alors ? Ne seront pas exécutés, c'est cela ?

M. le Président.- Nous sommes dans le cadre du solde des travaux du Yacht Club.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Oui, il y 2,5 M€ qui sont reportés en 2016 pour payer l'indemnité, ce qui fait 4 M€ d'indemnités payables en 2016. Il y avait un reliquat sur l'opération et la somme supplémentaire de 2,5 M€ pour solder le budget total de l'opération. Après un reliquat qui a été transféré de 2015 à 2016, nous arrivons en 2016 à 4 M€ d'indemnités et on va ainsi solder le montant total de l'opération et, par conséquent la ligne, effectivement, va disparaître.

- M. le Président.- D'accord, merci beaucoup.
- M. Marc Burini.- Donc l'année prochaine on aura le coût total...
- M. le Président.- En espérant qu'il n'y ait pas de contentieux avec les différents constructeurs comme cela avait été le cas pour le Grimaldi Forum, cela a duré longtemps puisque nous sommes encore en contentieux.

Je voulais faire une réflexion et suis sûr que Monsieur le Doven me suivra, concernant les acquisitions d'œuvres d'art. Je sais bien que nous sommes passés de 220.000 € à 320.000 € alors que sur la dotation du Budget Primitif 2015 nous étions à 220.000 €. Je trouve, Monsieur le Ministre, qu'à la fois vouloir développer un pôle Muséal avec des personnes de grande qualité en matière d'art contemporain et allouer 320.000 €, cela est ridicule. Je n'ose pas faire le rapport avec l'ensemble du budget parce que ce serait dégradant. Soit vous faites une annulation sur la ligne complétement, soit vous faites une dotation normale, pour des Musées et une structure comme Monaco, qu'il y ait un minimum d'un million d'euros afin de pouvoir donner la possibilité au responsable du nouveau Musée d'acheter quelques œuvres chaque année et de pouvoir les mettre dans le Fonds national. Vous allez me répondre qu'il y a l'Association des Amis du Nouveau Musée qui font des dations et des donations, mais je trouve que cela ne correspond pas aux efforts déployés et à une volonté d'Etat d'ailleurs pour pouvoir avoir à Monaco des Musées dignes de ce nom avec des expositions itinérantes et, en même temps que cela, de créer un Fonds d'Etat d'acquisitions importantes.

J'ai déposé cette proposition il y a deux ans, je l'ai redit l'année dernière et je continuerai à le dire tant que je serai élu dans cette enceinte. Cela n'apporte pas beaucoup de conséquences puisqu'on ne m'écoute pas, mais je trouve cela véritablement dommage et sur un budget d'un milliard cent cinquante millions d'euros, qu'est-ce que cela peut bien faire ?

M. le Ministre d'Etat.- Je peux réexpliquer pour quelle raison. Tout d'abord, même si le budget est en excédent, cela ne doit pas nous inciter à dépenser pour le plaisir de dépenser. Première raison.

Deuxième raison, avec 1 M€, Monsieur le Président, et vous êtes plus savant que moi sur le sujet, on achète quoi ?

- M. le Président.- Non, non, je vous parle d'art contemporain, pas d'art moderne. Dans l'art contemporain aujourd'hui vous avez, notamment, de jeunes artistes et d'ailleurs les responsables du Nouveau Musée le savent bien. Et cela permet, notamment de commencer à miser sur un certain nombre de jeunes artistes. Si cela n'est pas fait, je trouve dommage pour Monaco, dans vingt ou trente ans
- **M.** le Ministre d'Etat.- Je ne crois pas que la dépense pour la sphère culturelle dans notre pays soit en retard ou souffre...
- **M. le Président.-** Ce n'est pas ce que je vous ai dit. C'est un investissement pur, les achats d'œuvres d'art, c'est un investissement pur.
- M. le Ministre d'Etat.- Soutenir l'Opéra est aussi un investissement.
- **M. le Président.-** Oui, d'accord, mais ce n'est pas la même chose...

Bien entendu, je vois Monsieur GRINDA qui lève la main... ce n'est pas vrai il avait levé la main avant, avant que le mot Opéra ait été prononcé.

Je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est Noël et je partage l'avis du Président du Conseil National. Cela dit je comprends Monsieur le Ministre d'Etat. Votre réponse, d'ailleurs c'est une question de choix politique, le Président NOUVION l'a bien dit, on a l'impression que vous allez dans cette histoire à reculons. Non, vous n'avez pas à vous justifier ici plus avant puisque vous avez bien répondu. On peut ne pas partager votre avis mais vous avez bien répondu.

Moi je voudrais qu'on étende – et je pense que le Président NOUVION sera d'accord avec moi – cette réflexion sur les jeunes artistes – je profite de cette ligne et je ne pensais pas du tout intervenir – plasticiens en posant la problématique sur les espaces



qui sont réservés sur le Quai dont le nom ne me revient pas...

M. le Président. ... Les Ateliers d'Artistes.

M. Jean-Louis GRINDA. Voilà, les Ateliers d'Artistes que nous avons. Répondant à un journaliste il y a quelque temps, il y a plusieurs mois, j'avais dit en exagérant le propos, bien évidemment, je m'interrogeais pour savoir pourquoi on ne créerait pas là un espace... a qui a-t-il été donné d'ailleurs? Mais cela est une autre question. Pourquoi ne pas créer là, dans l'esprit de ce que l'on vient d'évoquer, une sorte de villa de Médicis de la Principauté de Monaco qui mettrait à disposition des mètres carrés pour des jeunes artistes qui auraient en contrepartie le devoir de nous laisser quelque chose... Enfin, il y a certainement quelque chose à trouver qui ne coûterait d'ailleurs rien...

(Quelqu'un intervient hors micro, inaudible).

M. Jean-Louis GRINDA .- ... Non, cela ne coûterait rien... Qu'est-ce que vous ont rapporté jusqu'à présent - Monsieur le Ministre d'Etat, vous n'en êtes pas responsable d'ailleurs – les locaux mis à disposition sur le Quai des Artistes ? J'aimerais savoir! Moi ce que je vous propose c'est d'investir sur des jeunes qui éventuellement pourraient devenir plus importants demain, avec le risque de se tromper mais cela coûterait beaucoup moins cher que les 320.000 € que vous avez inscrits sur cette ligne et, en plus, on ferait une bonne action et on mettrait le projecteur sur la Principauté qui n'est pas que d'aller au secours des vedettes, et c'est moi qui le dis, mais de miser sur des jeunes. Je crois que c'est un sujet consensuel pour lequel il y a une réflexion à mener. Le Conseiller de Gouvernement sans doute est attentif à cette démarche mais je crois que là, on ferait une bonne action pour les jeunes et une bonne action pour la Principauté vraiment à moindre coût.

- **M. le Ministre d'Etat.-** Je suis tout à fait d'accord sur le principe qu'on ouvre la réflexion là-dessus.
- M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA de ce soutien.
- M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Au-delà de la réflexion qui mérite, effectivement, d'être ouverte, il faut quand même dire que les ateliers du Quai servent déjà un petit peu à

cela puisque les artistes locaux font des propositions de mise à disposition de ces ateliers qui leurs sont attribués pour des périodes de six mois renouvelables afin, justement, de réaliser des projets pour pouvoir mettre en œuvre et réaliser un projet artistique.

Ce que vous évoquez va un petit peu plus loin puisque là, c'est dans l'optique d'avoir une œuvre qui pourrait ensuite revenir à l'Etat, alors qu'au jour d'aujourd'hui c'est pour un projet personnel, pour les aider à la réalisation.

- M. Jean-Louis GRINDA.- Vous me permettez, Président?
 - M. le Président.- Oui, je vous en prie.
- M. Jean-Louis GRINDA.- Moi je ne voudrais surtout pas que l'on se méprenne, il ne s'agit pas de chasser les uns pour accueillir les autres, il s'agit d'essayer de faire les deux. Peu importe que tel ou tel artiste que l'on va faire venir sur des critères que personnellement je ne suis pas capable de définir mais il y a des personnes très capables en Principauté pour cela...

(Sonnerie).

- ... Peu importe qu'il soit connu ou pas dans cinq, dix, quinze ou vingt ans, ce qui est important c'est qu'on fera une bonne action et qu'on le fera savoir et que cela attirera la sympathie de ce monde-là sur ce que nous faisons en Principauté...
 - M. le Président.- ... Qui est un petit monde!
- **M. Jean-Louis Grinda.-** ... Qui est un petit monde, et on le fera à vil coût, à un coût vraiment qui n'a rien à voir avec d'autres budgets dégagés pour d'autres opérations.
 - M. le Président.- Monsieur BOERI.
 - M. Daniel BOERI.- Merci. Monsieur le Président.

Je ne voulais pas intervenir à ce niveau-là mais je vais quand même prendre la parole.

Tout d'abord, effectivement, le budget d'achats d'arts est ce qu'il est, avec les sponsors il va être autour de 600.000 € donc, à partir de là, on peut se poser un certain nombre de questions, on n'en a jamais assez. Je rappelle juste pour la « bonne bouche » que 80 % des ventes se font à moins de



3.000 € ce qui donne aujourd'hui en 2014/2015 un point.

Pour en revenir aux ateliers d'artistes, et à cet aspect achat, nous avions parlé et je crois que vous l'aviez accepté, d'établir une orientation triennale, non pas un plan triennal mais une vision triennale de la culture, cela permettrait et on le voit, à grouper les sujets politiques muséal, achats, ateliers d'artistes...

Que fait-on des ateliers d'artistes ? Effectivement, l'idée est de se dire avec les ateliers on va plutôt vers le type de villa Médicis, villa Arson et on dit avec les artistes de Monaco on peut faire quelque chose, sachant qu'il y a besoin d'espace. Pour ce faire, il serait bien de le voir dans un plan d'ensemble. Aussi, on pourrait examiner les locations, révisées tous les six mois avec renouvellement ou pas, revoir les orientations de la location.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

En plus, il y a des synergies directes avec un établissement qui est en face de nous qui est l'Ecole Supérieure d'Arts Plastiques, qui est remarquablement dirigée, qui a une aura absolument tout à fait spéciale en France, il y a des jeunes artistes qui en sortent et qui sont très prometteurs et c'est bizarre qu'il n'y ait pas de synergie entre eux. Cette possibilité de mettre à disposition, effectivement, un, deux ou trois petits ateliers, je ne sais pas si cela fonctionne, Monsieur le Conseiller?

M. Patrice Cellario. Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. La synergie existe et les artistes de la Principauté bénéficient de ces ateliers déjà au jour d'aujourd'hui. Alors, la proposition émise par Monsieur Jean-Louis Grinda est un petit peu différente dans la finalité, elle mérite examen, elle mérite réflexion mais déjà ces ateliers d'artistes servent de cette manière-là pour des projets et notamment de personnes et d'artistes qui sont issus à l'heure actuelle de l'Ecole Bosio.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller de ces explications.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? Monsieur FICINI, je vous en prie.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Au moment où on entend parler de projets de construction de deux nouveaux Musées, j'avais une réflexion dans ce domaine.

Il y a à ce jour en Principauté déjà un nombre conséquent de Musées, à par deux ou trois qui tirent leur épingle du jeu et d'ailleurs je salue ce soir le Directeur Monsieur CALCAGNO, les autres n'attirent pas foule c'est le moins que l'on puisse dire, ils ne produisent pratiquement aucune rentrée, j'ai vu dans les liasses budgétaires que par exemple, pour le Musée National, on était à 50.000 € de recettes par an soit 130 € par jour. Autre exemple, le Musée d'Anthropologie, 35.000 € par an, c'est-à-dire 95 € par jour, autant dire rien. De plus, ces Musées sont disséminés un peu de partout dans la Principauté avec des possibilités de stationnement limitées. Alors, je me demande s'il ne serait pas opportun de réfléchir à regrouper une grande partie de ces Musées dans une seule et même structure, ce serait d'une part, déjà plus attrayant avec une garantie d'une meilleure fréquentation, donc de rentabilité mais aussi d'autre part, cela nous permettrait de récupérer un certain nombre de locaux ce qui est loin d'être négligeable, lesquels pourraient, évidemment, être utilisés à d'autres fins. Je laisse cela à votre réflexion.

M. le Président.- Merci.

Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Patrice Cellario.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- En terme de mètres carrés je ne sais pas bien répondre parce qu'il faudrait que les fonctionnalités des différents Musées soient retrouvées dans la nouvelle structure, simplement ce que je dois souligner, c'est qu'il y a des synergies qui existent entre les différents sites avec des billets d'entrée couplés de manière à ce que justement l'attractivité d'un site profite aux autres sites. C'est vrai, notamment avec le Jardin Exotique, avec le Musée d'Anthropologie et la Villa Paloma, la Villa Sauber qui est également connectée puisque c'est un ensemble qui appartient à la même structure. Donc, il faudrait voir sur l'aspect mètres carrés et « économie d'échelle » puis trouver le site afin de pouvoir accueillir le tout. Je crois néanmoins qu'il est important de souligner la synergie qui existe entre les différents sites aujourd'hui.

M. Alain FICINI.- Mais je pense qu'il y a une réflexion à mener sur ce sujet.

M. le Président.- Merci, Monsieur FICINI, je pense qu'une réflexion sera menée peut-être dans les mois qui viennent en fonction des propositions du Conseil National, notamment sur l'extension du quartier du Portier, pas mal d'idées viennent à l'esprit.



Monsieur Grinda.

- **M. Jean-Louis Grinda.-** Une toute petite intervention sur la dernière ligne : « Reboisement », j'aimerais qu'elle me soit expliquée, est-ce que c'est de la compensation au carbone ? C'est vraiment une question naïve, regardez-moi... est-ce que c'est une compensation au carbone, est-ce qu'on va reconstituer l'Amazonie ?
- M. le Ministre d'Etat.- Je crois que c'est du reboisement physique.
- M. Jean-Louis GRINDA.- Oui cela je l'ai bien compris. Bref.

Je vais faire un peu plus sérieux et pointu, si c'est la compensation carbone, est-ce que vous pouvez esquisser les critères par exemple ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Non, c'est un ensemble d'inscriptions qui concerne le Parc de la Grande Corniche, la réhabilitation d'espaces naturels à Roquebrune Cap-Martin, sur la Tête de Chien à Cap d'Ail également, au Mont Agel, au Mont des Mules, à Grima, en fonction du protocole de Kyoto également et pour la Convention de l'Herboritum du Rouvray.

- M. le Ministre d'Etat.- Lorsque vous sortez de l'Autoroute à la sortie de la Turbie, toute la colline à droite a été replantée par Monaco et le sol appartient à Monaco.
- **M. Jean-Louis GRINDA.-** Je ne vais pas vous demander si on va y faire un téléphérique, rassurezvous.

Plus largement, si vous me le permettez, Président?

- M. le Président.- Je vous en prie.
- M. Jean-Louis GRINDA.- ... J'aimerais avoir, parce que « reboisement », manifestement, ce n'est pas une grosse ligne, 357.000 € mais comme nous sommes dans une actualité écologique très importante j'aimerais savoir ce qui est fait pas aujourd'hui en terme de reboisement, en terme de compensation. Est-ce que c'est un axe majeur de votre action, sinon qu'en pensez-vous et comment surtout pensez-vous compenser dans l'avenir ? N'allons pas plus loin ce soir. Merci.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Le détail en terme de compensation sur les 357.000 € c'est 80.000 € mais je vous ferai un courrier en vous détaillant, si vous voulez, toutes les différentes...

(Brouhaha, plusieurs personnes parlent en même temps, inaudible).

M. Jean-Louis Grinda.- ... Je plaisantais avec mes voisins, excusez-moi.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme.- Il y a une autre ligne qui dépend des Relations Extérieures en matière de compensation qui est beaucoup plus importante.

M. le Président.- Parfait.

Monsieur Boeri.

- **M. Daniel BOERI.-** C'est peut-être le début de la filière bois puisque, dans le Fonds Vert, on aura cinq personnes dont une pour la filière bois, c'est peut-être le début.
- **M. le Président.-** Oui, on n'y est pas encore... la filière bois à Monaco... j'espère me tromper.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, Monsieur le Ministre, mes chers collègues, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 30, je souhaite recommencer vers 21 heures 30 au maximum.

En attendant, bon appétit à tous!

(La séance est suspendue à 20 heures 30).

(La séance est reprise à 21 heures 30).



M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous

reprenons l'examen de ce projet de Budget Primitif où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au Chapitre 7.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - EQUIPEMENT SPORTIF

707.9141	- Stade Louis II	854.700
707.9145	- Réhabilitation Stade Louis II	1.962.500
707.9146	- Gros travaux Stade Louis II	3.439.100
707.970	- Stade Nautique Rainier III	585.000
707.994	- Extension quai Albert 1er	13.930.000
		20.771.300

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame ROUGAIGNON-VERNIN, je vous en prie.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Le Stade Louis II est tout un symbole pour la Principauté et pour plusieurs générations de Monégasques, mais ce stade a 30 ans révolus et pendant ce temps l'économie du sport a, quant à elle, largement évolué. Bien sûr, c'est l'économie du foot en particulier qui a explosé en Europe. Je suis consciente que notre stade est un stade polyvalent et qu'il abrite plusieurs disciplines mais j'ai lu avec intérêt les propos du Souverain et je ne peux qu'appuyer cette nécessité de pourvoir le Stade Louis II de loges nouvelles et modernes qui seules permettront de répondre à la demande des sociétés à Monaco, leur permettant ainsi de fidéliser leurs clients, de remercier leurs fournisseurs, de nouer des relations particulières, d'effectuer leur lobbying dans des conditions leur permettant de le faire, comme elles le font sans doute déjà au Tennis ou au Cirque.

Nous recherchons partout et en tout l'excellence, me semble-t-il. Il devrait en être de même pour l'accueil des entreprises souhaitant associer leur image à celle de ce Club qui malgré les résultats en dents de scie fait parler de lui chaque semaine.

Monsieur le Ministre, je voudrais savoir où nous en sommes par rapport à la restructuration du Stade Louis II en général et de ses loges en particulier. M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez bien je vais laisser Monsieur Cellario répondre. Nous sommes dans un processus d'abord d'évaluation de tous les travaux nécessaires au Stade Louis II, indépendant de l'histoire même des loges, une fois que ce travail d'évaluation sera fait je vais confirmer par écrit à l'A.S. Monaco que l'Etat prendra en charge les travaux nécessaires pour améliorer les loges, les bureaux, pour le football.

Monsieur CELLARIO, je vous laisse la parole.

M. Patrice Cellario.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*- Merci, Monsieur le Ministre.

Il y a un travail de recensement pour voir un peu ce qui est nécessaire pour rénover le stade. Comme vous l'avez indiqué, c'est un bâtiment qui a trente ans, qui a fonctionné énormément, donc il y a une usure des équipements. Ce recensement porte sur l'ensemble des besoins de rénovation, que ce soit l'enveloppe du bâtiment mais également les équipements des différents lieux sportifs que ce bâtiment omnisports abrite, le stade omnisports bien sûr, mais aussi la salle omnisports, le centre nautique, les différentes salles spécialisées, ou dans les besoins des associations de la Principauté que les besoins des compétitions, notamment, de haut niveau qui sont hébergés dans le Stade Louis II, exigent. Il concerne également l'analyse de l'imbrication entre ces travaux. Cette programmation de rénovation avec la restructuration, notamment, le besoin des loges que vous évoquez et les besoins du football professionnel qui nécessitent pour pouvoir rehausser le niveau des prestations du stade. Donc, il y a ce double travail qui est en cours, nous avons des réunions qui sont programmées avec



l'A.S.M. professionnel, de manière à pouvoir confronter nos besoins et ceux de l'A.S.M. afin de pouvoir mettre sur pied une programmation tant sur les travaux eux-mêmes que sur les montants associés.

M. le Président.- Merci.

Je vous en prie, Madame.

Mme Nathalie Amoratti-Blanc.- Ce ne sera pas pour cette année alors ?

M. le Président.- 2017 je pense plutôt, non?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- On démarrera peut-être des choses dès 2016 mais il y a aussi la difficulté de la programmation de ces travaux qui seront conséquents dans un bâtiment très fortement utilisé. Il y a, non seulement le recensement des travaux à faire, des programmes à réaliser, mais également comment organiser le programme des différentes associations, afin de pouvoir répondre précisément sur une date de démarrage des travaux.

M. le Président.- Mais, Monsieur le Conseiller, vous nous confirmerez que la ligne n° 9145 de 1.962.500 € et la ligne n° 9146 de 3.439.100 € correspondent à des travaux d'entretien, je crois qu'il y avait la toiture... c'est bien ça, donc ce ne sera probablement pas avant 2017 puisque ces travaux-là concernent essentiellement la rénovation des ouvrages existants et pas encore l'intérieur des tribunes.

M. le Ministre d'Etat.- Notre objectif est quand même, si on peut v arriver, de faire la première étape des travaux pour le football, pour les loges, en 2016 mais ce sont des crédits du Budget Rectificatif, simplement le chiffrage annoncé par l'A.S.M. n'est pas confirmé par les Services de l'Etat. Donc, il y a tout ce travail d'affinement. La réponse que j'ai donnée au Directeur Général du Club, c'est que l'Etat s'engagerait, formaliserait l'engagement de prendre en charge ces travaux de loges, de bureaux pour l'A.S.M. et dans un troisième temps des loges qui sont actuellement là où est la loge du Gouvernement, que notre engagement serait formalisé avant la chute du permis de construire du Centre d'entraînement de la Turbie. Puisque grosso modo on s'oriente vers un accord qui consiste à dire au Club : Le Centre d'entraînement à la Turbie, vous prenez à votre charge et nous on prend à notre charge les travaux sur le Stade Louis II. Le permis de construire tombe en avril je crois et donc actuellement j'ai dit à M. VASSILIEFF que nous allions tout faire pour pouvoir lui répondre sur l'engagement de l'Etat sur les loges du Stade Louis II avant cette date.

M. le Président.- Merci beaucoup.

- M. Thierry CROVETTO.- Juste une précision par rapport à votre réponse, Monsieur le Ministre, donc les rénovations en question de loges, etc... et tout ce qui est afférent parce qu'il y a des relogements j'imagine de bureaux, des relogements de l'I.U.M. à prévoir, ce serait à la charge de l'Etat contre une revalorisation de la redevance payée par le Club, c'est cela ?
- **M. le Ministre d'Etat.-** Alors, l'effet sur la redevance n'a pas été discuté, mais ce sera dans la discussion avec le Club. Mais c'est un investissement qui sert Monaco d'abord, avant l'A.S. Monaco.
- M. Thierry CROVETTO. Oui, tout à fait puisque cela nous appartient mais cela va quand même générer des recettes supplémentaires, on peut l'espérer, pour le Club.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Oui, pour le Club de football, bien sûr.
 - M. le Président.- On est bien d'accord.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Mais sur le principe, vous avez raison. Après, comment on va traduire cela, sur combien d'années, je ne sais pas, nous n'avons pas encore discuté de cela.
- M. le Président.- Ce qui était intéressant pour les Conseillers Nationaux, puisque nous avons reçu un courrier du Vice-Président il y a un certain nombre de mois, nous sommes tombés d'accord, Monsieur le Ministre, pour qu'ils viennent nous parler du projet sportif et du projet global du Club de football, dans l'enceinte de la Haute Assemblée, bien entendu en présence du Gouvernement. Pour nous, ce qui nous importe, c'est de voir l'ensemble du projet, l'implication des propriétaires actuels du Club de football dans le temps. Que ce ne soit pas uniquement un investissement ou une aventure de court terme. C'est cela qui nous importe.

Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, je pense qu'on va dire que le business modèle ou le plan prévu des propriétaires du Club est important, je crois que s'ils ont un plan ambitieux, c'est ce que nous souhaitons tous, afin d'avoir un Club performant, d'un autre côté il faut quand même reconnaître que si nous voulons avoir certaines ambitions il faut aussi leur donner les moyens d'avoir un stade à la hauteur aussi. Donc, cela doit être dans le cadre d'une revue globale, pondérée.

- M. le Ministre d'Etat.- Mais le point important c'est qu'au moment de la signature de la vente du Club, le Gouvernement s'est opposé à toute cession d'immobilier et donc l'investissement que l'on fera dans les loges, c'est un investissement pour Monaco. Il y aura toujours une équipe de football à Monaco.
- M. Jean-Michel Cucchi.- Personnellement, sur le principe de rénover le Stade Louis II et d'offrir au Club de football des loges, avoir un stade qui corresponde plus au standard actuel des clubs dont on espère que le nôtre aura la même ambition et la même réussite, je suis tout à fait pour, s'assume totalement.
- **M. le Président.-** Sous réserve qu'il y ait un engagement formel, puisqu'ils ont proposé de le faire et de venir nous voir et de nous parler de leur projet sportif dans le temps et pas à court terme mais à moyen/long terme.

Monsieur Robino.

M. Christophe ROBINO.- Juste pour dire que je suis tout à fait d'accord avec cette nécessité de rénover les loges, je crois qu'il y a nécessité de redonner un certain standing au Stade Louis II et moi je le déconnecterais presque, finalement, du propriétaire de l'équipe actuelle parce que quoi qu'il en soit je pense qu'on garderait une équipe de football et que ce soit l'actuel propriétaire ou un autre, les investissements que l'on fera sur le stade seront des investissements qui de toute façon serviront toujours à Monaco.

A mon sens, il ne faut pas mélanger les deux discussions et il est clair que si Monaco investit dans le stade et que l'actuel propriétaire en profite pour l'A.S.M. et que cela génère des revenus supplémentaires, cela retentira forcément sur ce qu'il reverse à l'Etat, mais quoi qu'il en soit je pense que le point principal à mon avis c'est la rénovation du stade quel que soit le propriétaire du Club. Si on veut avoir

les moyens d'une grande équipe, il faut avoir un grand stade.

- **M. le Président.-** Mais cette rénovation a déjà été engagée il y a près de trois ans par l'Etat, sur le principe, vous nous en aviez parlé je crois déjà....mais si
- **M. Christophe ROBINO.-** ... Excusez-moi, Monsieur le Président, mais moi j'ai le souvenir qu'à l'époque il y avait eu une opposition!
- **M. le Président.-** ... Cela a commencé avec la réparation de la piscine, il y avait des problèmes...

(Monsieur le Ministre parle hors micro, inaudible).

... Donc, de toutes les façons le Stade Louis II en lui-même doit être rénové et rénové en profondeur, les infrastructures, les toitures, et après l'intérieur.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je crois qu'on parle dans le vide là, parce qu'avant d'avoir un stade qui puisse accueillir du public il faut déjà avoir du public, et pour avoir du public il faut un projet sportif, le projet sportif aujourd'hui, moi je n'ai pas eu débat au départ, l'opérateur a mis énormément d'argent pour nous tirer d'une impasse dans laquelle on était et on y était bien puisqu'on était dernier en deuxième division et ensuite il y a eu le projet ambitieux qui a duré en fait un an. Suite à cela, on a un projet, aujourd'hui, qui ressemble étrangement à une opération boursière, c'est-à-dire que chaque année on achète des titres et puis on revend à la hausse, ou on espère en tous cas, cela a fonctionné l'année dernière. Cela peut encore fonctionner cette année ou voire encore deux ou trois années et à ce moment-là c'est un génie, parce qu'en matière de football, je n'ai pas l'impression que ce soit le cas dans tous les grands clubs dignes de ce nom.

Mais le problème n'est pas là. Si chaque année nous avons des nouveaux joueurs, le temps de les former il se crée une espèce de léthargie au niveau du public et une désaffection qu'on peut difficilement retrouver. Alors, il a ce projet qui est dichotomique il y a une communication qui est faite où on a l'impression que Monaco est un club ambitieux avec de jeunes joueurs de talent et d'un autre côté on a le jeu en lui-même et la réalité du terrain où alors là tout le monde s'ennuie à mourir. Il n'y a qu'à écouter les commentaires sportifs sur toutes les chaînes que ce soit les chaînes généralistes ou encore les chaînes spécialisées, lorsqu'on parle de Monaco c'est l'ennui général.



Donc, je ne vois pas aujourd'hui de solution, à moins qu'il vienne nous présenter un projet et qu'il nous l'explique. Parce que moi j'ai énormément de mal à comprendre la situation. A moins qu'il ne soit fait de logarithmes qui me dépassent complètement, mais aujourd'hui le projet pour moi, il est là. Alors, j'ai discuté avec un des responsables de l'équipe qui me dit: « oui, mais de toute façon celui-là il voulait partir ». Il voulait partir certes parce qu'il n'y a pas de projet. Un joueur qui a connaissance d'un projet et qui voit clair sur les années à venir, il ne souhaite pas partir. Je suis désolé de faire le parallèle avec le Paris Saint Germain qui est structuré, je peux vous dire que les joueurs n'ont pas envie de partir, il faut les pousser à coups de pied aux fesses pour qu'ils sortent! Ici, ce n'est pas le cas, ils veulent tous partir! Donc il faut se poser les vraies questions. On veut un stade, mais à la limite un jour on risquera de se demander si on a vraiment besoin d'un stade, parce qu'on peut faire un excellent Centre Commercial à cet endroit...

(Rires).

M. le Président.- ... Ou une usine d'incinération. Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Mes réflexions moins sportives mais plus terre à terre mais qui reprennent un de vos thèmes quasiment obsessionnel, excusez-moi Monsieur le Président, mais concernant Fontvieille. Il est vrai que lorsqu'on longe le stade back street, très franchement on aurait qu'une envie c'est de se précipiter dans le Brico Center qui se trouve pas très loin de là et aller acheter un karcher et contribuer quelque part à rétablir un aspect acceptable du bas des façades. C'est quand même un établissement public qui héberge des manifestations prestigieuses sans parler des réunions électorales, précédant les élections.

(Rires).

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur Crovetto.

M. Thierry CROVETTO.- Je ne parlerai pas du projet sportif, les dirigeants vont venir nous en parler donc c'est très bien. Je vais parler de l'image de marque du Stade Louis II parce qu'il y a le côté sécurité, il y a le côté image puisque les matchs sont retransmis à la télévision et l'image que donne le stade aujourd'hui, n'est pas extraordinaire. Lorsque je passe à Fontvieille et que je vois des touristes se faire photographier

devant le stade j'avoue que j'ai honte de savoir qu'ils repartent avec des photos prises devant le stade. Donc, je crois qu'il y a des choses à faire et je pense que cela va au-delà du projet sportif, ça va au-delà du futur de l'A.S. Monaco. Il faut remettre aux normes un stade qui est vétuste, le problème doit être déconnecté je pense.

- M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait d'accord.
- M. le Président.- Monsieur CUCCHI et ensuite Monsieur GRINDA.
- M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Ensuite, il ne faut pas oublier que le stade, certes, c'est l'équipe de football mais c'est aussi beaucoup d'associations sportives où bon nombre de compatriotes et habitants de Monaco et même des communes limitrophes viennent pratiquer une activité sportive de loisir. Il ne faut pas s'arrêter seulement au côté club sportif puisque ce stade est aussi un lieu social quand même, un lieu de vie et d'échanges. Ce serait bien qu'il soit rénové.

- M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout à fait et c'est pour cela que je parlais du besoin de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs du stade, le centre nautique, la salle omnisport, l'ensemble des salles spécialisées et le stade omnisport, sachant que c'est un bâtiment qui est omnisport et qui n'est pas seulement dédié au football.
- M. Jean-Michel Cucchi.- Tout à fait, Monsieur le Conseiller.
- **M. le Président.-** Il y a des bureaux aussi, une université.... Mais il est vrai que les rez-de-chaussée, lorsqu'on fait le tour du stade, provoquent un peu des dépressions et c'est dommage parce que le quartier est quand même très agréable et très bien situé.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une question pour Monsieur CELLARIO, sur le centre de formation de nos jeunes footballeurs, où sont logés les jeunes ? Est-ce qu'ils sont logés là, justement, dans le stade ?



- **M. Patrice Cellario.** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Alors, effectivement, sous les arches du stade il y a un étage qui est en fait composé des chambres pour stagiaires du football.
- M. Jean-Louis GRINDA.- Je souhaitais avoir cette confirmation parce que la qualité aussi de l'accueil de ces jeunes qui sont des surdoués, on va dire, de ce sport peut inciter à choisir, aussi parce qu'on a de bonnes infrastructures à ce niveau-là, d'aller à Monaco plutôt que d'aller dans d'autres villes importantes et d'autres stades plus prestigieux dirai-je. Donc je crois qu'il y a un vrai travail à mener aussi sur cette partie-là.
- M. Patrice Cellario.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Mais l'étude et l'examen des rénovations doit porter sur la totalité du bâtiment. Toutes fonctions confondues, bien évidemment.
 - M. le Président.- Bien sûr.

Monsieur Robino.

M. Christophe ROBINO.- Dans la suite de mon intervention, il y a une manifestation qui est bien connue et qui bénéficiera bien évidemment d'améliorations de la qualité des loges, c'est l'Herculis et l'Herculis a une dimension plus que nationale. Donc, je crois que la nécessité existe réellement.

M. le Président.- Parfait, merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 7 des Equipements Sportifs ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - Equipement Administratif

708.904 - Acquisition installation matériel informatique	350.000
708.9042 - Mise en œuvre système informatique	4.460.000
708.905 - Réseau radio numérique de l'Administration	280.000
708.908 - Plan numérique scolaire	540.000
708.910 - Num. de Fonds documentaires	100.000
708.911 - Poste de Police	250.000
708.945 - Acquisition équipements Pompiers	1.190.000
708.979 - Amélioration & Extension batiments publics	9.810.000
708.9792 - Travaux BD - Bâtiments publics	3.400.000
708.992 - Opération de la Visitation	380.000
	20.760.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame FRESKO-ROLFO.

Mme Béatrice Fresko-Rolfo.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera une intervention très rapide, je voudrais profiter de l'examen de ce chapitre où il est dit « Acquisition, équipements des pompiers », pour rendre hommage aux pompiers de Monaco qui, tous les jours, portent secours à des particuliers sur Monaco et dans les communes limitrophes.

- **M. le Président.-** Merci pour eux, nous nous joignons à vos remerciements.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Le Gouvernement souhaite se joindre à ce que vous venez de dire Madame le Conseiller National.



M. le Président.- Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je profite de la ligne « Plan numérique scolaire » pour parler de l'Education Nationale et pour souligner le taux exceptionnel de réussite au baccalauréat que nous avons connu l'année dernière, absolument exceptionnel. Donc, je voudrais, bien évidemment, féliciter non seulement les jeunes qui ont réussi mais également ceux qui ont permis qu'ils réussissent, les parents et les professeurs.

Je voudrais quand même en profiter pour tirer une toute petite sonnette d'alarme parce que tel que je perçois les choses aujourd'hui, on commence à trouver cela normal. On commence à trouver normal qu'il y ait un taux de 100 % de réussite au baccalauréat ou de 99,8 %, or ce n'est pas normal, c'est exceptionnel et je crois que nous devrions tous faire très attention à ne pas trouver cela normal pour ne pas relâcher l'effort qui est fait et qui doit être poursuivi et certainement amplifié. Je crois que cela en vaut vraiment la peine parce que lorsque tout va bien, finalement ce taux fait partie des meubles et si par hasard on passait à 98,5 % on s'inquiéterait alors que ce serait quand même un résultat tout à fait remarquable. Donc je souligne l'excellence mais je tire la sonnette d'alarme pour qu'on ne trouve pas cela ordinaire chez nous.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Conseiller.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Merci, je transmettrai les félicitations à l'Education Nationale et aux jeunes bacheliers. Effectivement, je crois que ce qui est important de souligner c'est la régularité de taux très élevés de réussite puisque sur les cinq ou six dernières années on dépasse les 98 % de réussite, donc ce n'est pas uniquement un phénomène ponctuel. Alors, on ne s'habitue pas à ce taux et il y a un travail presque quotidien de l'ensemble de l'Education Nationale, tous personnels confondus, professeurs, Direction et personnel administratif, pour entourer les élèves et leur permettre d'arriver à cette réussite.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je n'ai pas dit que c'est le personnel ni vous-même qui pouvez-vous habituer, c'est nous qui pourrions-nous habituer à des taux aussi remarquables, c'est ce que je voulais souligner et je pense que c'est quelque chose d'important. Il faut savoir quand même prendre son bonheur en patience et en attention.

M. le Président.- Merci.

Madame Rossi.

Mme Valérie Rossi.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviens sur le plan numérique scolaire, bien entendu, et je voulais savoir par rapport à la feuille de route que le Gouvernement avait établie, au niveau du timing où en est-on, respecte-t-on les délais ?

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Oui, nous respectons les délais. Les sommes qui ont été votées au Budget Rectificatif sont en cours de consommation et elles seront totalement consommées d'ici la fin de l'année. Donc, on a donné le coup d'accélérateur que les sommes inscrites au Budget Rectificatif ont permis de dégager. On est vraiment sur la bonne route.

M. le Président.- Cela vous convient Madame Rossi?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur la mise en œuvre du système d'information, j'ai déjà eu à le faire en séance privée et je continue en Séance Publique pour féliciter le Gouvernement pour cette initiative.

C'est une inscription conséquente en termes de budget, conséquente également en termes d'ampleur de ce chantier, c'est un chantier qui est indispensable et qui accompagnera, bien sûr la modernisation des services.

Pour autant et même si ce projet est conséquent et structurant et je le répète, ce n'est qu'un outil, un outil au service des usagers, je pense qu'il ne faut pas non plus que les techniciens se réfugient derrière l'outil et je me permets de vous donner quelques petits détails : nous étions quelques conseillers à participer la semaine dernière avec Monsieur VALERI, au Lycée Hôtelier pour l'anniversaire du vote de la loi sur le handicap. A cette occasion, on nous a présenté les dernières cartes qui sont réservées aux personnes handicapées et, effectivement, aujourd'hui pour ces cartes il faut disposer en nombre des photographies d'identité, des formulaires en « X » exemplaires, des photocopies de carte d'identité, et ce pour chacune des cartes. Je pense qu'effectivement il y a une réforme à faire et qui peut se faire avant même l'outil qui pourrait être d'imaginer une collecte unique d'informations, une numérisation de ces informations et un passage avec une espèce de bureau unique qui



pourrait faire ce dispatching, cela ne coûte pas grandchose, c'est la mise en place de fonction assez rapide qui peut justement anticiper cette modernisation qui va arriver par la suite, il y a certainement de petits plus à mettre en place comme ceux-là, c'est quelque chose qui simplifierait la vie, ce qui n'empêche pas – et je reviens sur le début de mon intervention – que la modernisation du système d'information est essentielle et qu'il faut la faire.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait d'accord avec vous, Monsieur POYET.

M. le Président.- Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 8, Equipement Administratif ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 9 - Investissements

709.991	- Acquisitions	5.000.000
709.996	- Rachat au FRC	8.000.000
709.997	- Nouveau CHPG	45.000.000
		58.000.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Mes chers collègues si vous souhaitez parler du Fonds de Réserve Constitutionnel c'est à ce chapitre.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne serai pas long je voulais simplement rapprocher le résultat de 2014 à celui qu'on ne voit pas encore dans cette ligne en 2015 mais qui sera certainement équivalent à la clôture et probablement en 2016 ce sera la même chose. C'est tout ce que je voulais dire. Merci.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Crovetto.

M. Thierry CROVETTO.- On a appris le début de la constitution de l'équipe dédiée donc la troisième étape est enclenchée après l'audit et la réduction des frais, après la consolidation et l'outil qui permet d'avoir en temps réel l'état des investissements du Fonds de Réserve Constitutionnel sur la partie

liquide. Je tiens à féliciter le Gouvernement pour ces avancées que nous avons souhaitées. Je pense que nous pouvons aller plus loin, on en a déjà parlé, sur les objectifs, sur les modalités de gestion pour s'adapter, effectivement, à l'environnement actuel mais en tout cas on est vraiment dans la bonne direction et je vous félicite.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, je vous en prie.

M. Jean CASTELLINI.- Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je vous remercie de cette intervention. Je vais être relativement bref compte tenu de l'heure qui avance bien que vous savez tous l'intérêt que je porte au sujet.

Oui, on va essayer de franchir une nouvelle étape et puisqu'on a beaucoup parlé du stade et que Monsieur SVARA avait également lundi fait une intervention fort sympathique sur le Fonds en mettant en avant, comme vous venez de le faire, Monsieur CROVETTO, toutes les avancées. J'ai envie de reprendre une métaphore sportive, vous évoquiez Monsieur SVARA qu'une équipe c'est l'ensemble des personnes travaillant à une même tâche. Cela fait déjà des années pour certains des Fonds, on remonte même à 1992/1993,



que des gérants spécialisés et pour certains avec un certain talent, produisent année après année des rendements qui alimentent les ressources du Fonds de Réserve Constitutionnel. Monsieur SVARA connaît mieux ce domaine que moi. M'autoproclamer Président du Club, ce serait bien pédant, la personne en revanche qu'on va recruter je la verrai plus comme un coach, si vous voulez quelqu'un qui va gérer les gérants, parce que la gestion du Fonds au quotidien continuera d'incomber aux professionnels. Alors il y a deux modèles dans la gestion, et j'ai amené avec moi un article qui date d'avant-hier et que vous avez peutêtre vu dans le supplément gestion de fortune du Financial Times, qui évoque une tendance qu'ont certains de ces Fonds Souverains qui pèsent beaucoup plus lourd que nous. L'un d'entre vous – je ne sais plus qui - faisait lundi allusion à la Norvège. La Norvège a du pétrole, pas nous, et le Fonds de Réserve norvégien dispose là encore d'atouts et d'une taille sans commune mesure avec le nôtre. Mais, pour ce qui concerne le nôtre il y a deux manières de voir les choses. Soit vous internalisez tout et vous gérez tout vous-même et cela existe dans certains Fonds Souverains, dans certains Fonds de Réserve, on arrête de déléguer la gestion à des prestataires externes et on reprend tout en interne. Ou bien - et bien évidemment ce n'est pas un modèle, le premier que je viens de décrire que l'on peut envisager en Principauté - on constitue une équipe qui gagne le plus possible mais il faut qu'on ait un coach ou un gérant de gérants, qui puisse au fur et à mesure chercher à réallouer entre les investissements en fonction de l'évolution des marchés, en fonction là encore de nouveaux actifs qui peuvent être investis dans le Fonds, en fonction d'objectifs, vous les avez évoqués aussi, que nous avons cherché à affiner au fur et à mesure de ces dernières années. Donc nous arrivons, en effet, à cette étape et nous regardons quelques candidats en ce moment et je pense que nous devrions parvenir à un recrutement d'ici le début de l'année prochaine.

Là encore, l'agenda de la C.P.F. de vendredi sera très chargé et vous verrez, seront proposés et évoqués un certain nombre de changements, des nouveaux gérants, des nouvelles classes d'actifs, d'avantages de diversifications, un contrôle des risques encore meilleur à travers le recours à certaines classes d'actifs.

Je me permets juste d'évoquer un autre des points qui avait été évoqué en séance lundi, je crois que c'était Monsieur SVARA, là encore, qui avait salué l'augmentation des recettes budgétaires de près de 25 % en trois ans. Rendez-vous compte si nous devions garder deux années de budget en tête à tout

moment cela voudrait dire qu'il aurait fallu que le Fonds de Réserve s'enrichisse de 50 % sur la période et malgré tout ce que vous avez dit de sympathique à mon égard et dans ce domaine plus précisément, faire + 50 % en trois ans, je ne sais pas faire. En revanche, ce que je peux vous dire c'est que malgré les résultats un peu chahutés que nous sommes en train de connaître en 2015, de par l'évolution récente des marchés, le Fonds se fera apprécier de pas loin de 20 % sur les quatre dernières années, donc ce n'est pas si mal que ça, nous n'avons pas fait 50 % mais déjà il n'y a pas eu de perte. Vous le savez, cela a déjà été évoqué, les profits ont été pris au fur et à mesure à chaque fin d'année et j'ai demandé également à la Direction du Budget de prendre certains profits au mois de mars, donc on a mis quelques dizaines de millions de côté.

Ensuite, et je vais terminer là-dessus, nous avons deux années de budget en réserve parce qu'au-delà des Fonds, qui représentent près de 2 milliards d'euros, nous avons également une trésorerie qui doit pouvoir faire face à certains évènements. Souvenonsnous que le Fonds de Réserve a été sollicité un peu plus tôt dans l'année pour une augmentation de capital assez significative et c'était bien que nous ayons disposé à l'instant T des liquidités idoines. Donc au total, partie liquide investie en Fonds et liquidités qui rapportent un petit peu, évidemment moins que ce qui est placé sur les marchés, mais qui sont disponibles à tout moment. On a nos deux années de budget en réserve et cela continue d'être, malgré ce que je viens de dire sur les performances qui ont un petit peu de mal à suivre l'évolution des recettes budgétaires mais pour de bonnes raisons sinon, on prendrait trop de risques et ce n'est pas du tout la vocation de ce Fonds, on a malgré tout au niveau de la Direction du Budget et ce sera sans doute évidemment très cher à l'esprit de la personne qui sera recrutée, cet objectif d'avoir au moins ces deux années de budget en réserve dans les mois et les années qui viennent pour la gestion du Fonds.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller. Monsieur CROVETTO.

M. Thierry CROVETTO.- Merci pour ces éclaircissements, Monsieur le Conseiller. Juste pour préciser ma pensée, lorsque j'évoquais l'équipe dédiée c'était plus dans cet esprit-là, c'est-à-dire un rôle de surveillance, un rôle de consolidation, un rôle d'allocataire d'actifs, éventuellement, ou de locataire de gérant et le contrôle des risques. C'est vraiment dans cet esprit-là parce qu'une équipe pour faire ce

travail-là sur un portefeuille de cette taille aura des journées bien chargées, donc si elle devait gérer en direct toute les classes d'actifs ce ne serait pas forcément raisonnable.

Je vous remercie.

M. le Président.- C'est évident. Merci.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre 9,

Investissements?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 11 - Equipement Industrie et Commerce

711.966	- Centre Commercial Fontvieille	2.000.000
711.984	- Parking du Quai Antoine 1 ^{er}	3.300.000
711.9845	- Immeubles Quai Antoine 1er extension	710.000
711.985	- Construction dépôt Carros	1.000.000
	•	7.010.000

7.010.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Nous revenons mes chers collègues à la page 9, aux Dépenses Ordinaires, nous en étions restés à la Section 2 – Assemblée et Corps Constitués.

Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

Chap. 1 - Conseil National

201.010	- Frais de Personnel	1.858.400
201.030	- Frais de Fonctionnement	2.402.000
201.040	- Achat & Entretien Matériel	40.000
		4.300.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Après avoir été traité d'autiste par un éminent membre de la majorité pour oser défendre l'amendement budgétaire et d'obsédé par le Président pour oser lutter contre la nouvelle usine d'incinération, j'avoue que je me suis demandé si je me trouvais bien dans un Parlement ou bien dans un



asile psychiatrique. J'ai maintenant ma réponse. Le spectacle déplorable donné par la majorité au cours du Budget Rectificatif et la récente passe d'armes sur une proposition de loi concernant l'aide à la famille, sont des signes évidents de bipolarité et nous sommes donc bien dans un asile psychiatrique.

Merci.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre mes chers collègues ?

Monsieur BOERI, je vous en prie.

M. Daniel BOERI.- J'étais un peu « bloqué » par l'asile, il me fallait du temps pour réagir. Sur le chapitre 1, je ne vais pas refaire l'histoire mais je vous renvoie tous à mes discours précédents, bis *repetita* – un petit peu de latin cela ne fait pas de mal tout le monde le comprend –. Simplement j'avais espéré, mais je me trompais, qu'avec les dernières écritures qui nous sont arrivées lundi après-midi sur le budget, qu'on aurait augmenté les 607 € par mois, par Conseiller, pour les assistants d'élus.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Monsieur BOERI.

Avant il n'y avait rien, et depuis l'adoption de la loi sur l'Organisation et le Fonctionnement du Conseil National et du Règlement Intérieur, grâce à la détermination politique de la majorité, en deux ans et demi nous avons voté cette loi sur l'Organisation et le Fonctionnement du Conseil National et le Règlement Intérieur qui, j'espère sera validée par le Tribunal Suprême début janvier.

Sans plus tarder je passe la parole à Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Je vais être bref, Monsieur le Président, mais je dois vous faire part d'une inquiétude terrible qui vient de m'assaillir, est-ce que nous ne sommes pas en plein conflit d'intérêt dans le fait, nous majorité, de nous être déterminés d'avoir opté pour que le Gouvernement prévoie la quatrième

aile du futur C.H.P.G. ? C'est une question qui reste ouverte, vous ne m'avez pas précisé, mon cher collègue, en milieu ouvert ou en milieu fermé ?

(Rires).

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

- M. Christophe ROBINO.- Je dois dire que l'évolution des débats commence à inquiéter parce que je vois le Docteur RIT faire preuve de schizophrénie et donc je finis par penser que Monsieur PASQUIER commence à poser de bonnes questions.
 - M. le Président.- Monsieur le Vice-Président.
- **M. Christophe Steiner.-** Une simple constatation, Monsieur Boisson a sorti l'autre soir un entonnoir...

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Une remarque humoristique et historique, à l'époque où le lieu où siégeait le Conseil National que nous avons quitté il y a quelques années était alors à l'époque le Musée d'Anthropologie Préhistorique du Prince Albert 1^{er}, je ne sais pas si vous le saviez, la plaisanterie classique qui était sortie à Monaco, c'était : « Ils ont sorti les fossiles pour y mettre les marteaux »...

(Rires).

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 2 – Conseil Economique et Social

202.030 - Frais de Fonctionnement....

371.700

62.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 3 - CONSEIL D'ETAT

203.030 - Frais de Fonctionnement....

46.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 4 - Commission Superieure des Comptes

204.010	- Frais de Personnel	113.800
204.030	- Frais de Fonctionnement	197.800
		311.600

M. le Président.- Merci.

Je tiens à dire un mot au titre de la Commission Supérieure des Comptes et rendre hommage au travail remarquable de près de quarante années passées à Monaco au Service de la Principauté de Monsieur James CHARRIER qui va quitter ses fonctions bientôt, dans quelques semaines, qui a marqué véritablement la Commission Supérieure des Comptes, qui est un très haut serviteur de l'Etat français et monégasque, qui a connu de nombreuses générations à la tête du Gouvernement, à la tête du Conseil National et qui est un Monsieur aux qualités exceptionnelles qui nous manquera beaucoup. Je voulais lui adresser de la part de l'ensemble des Conseillers Nationaux mes remerciements parce qu'il est extrêmement rare - je n'ai qu'un jeune âge - dans l'existence de rencontrer des personnes de cette qualité et je tenais à le dire.

Monsieur Robillon.

M. Jean-François ROBILLON.- Monsieur le Président, je voulais m'associer également à ces remarques puisque j'ai eu la chance de bénéficier des conseils pendant de nombreuses années de Monsieur James Charrier, c'est un Monsieur qui est bien sûr un technicien hors-pair mais aussi une personne charmante et pleine de malice et donc on ne peut que lui souhaiter des années de retraite bien remplies et les plus longues possibles.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement s'associe, bien sûr, à cet hommage rendu par Monsieur le Président et par Monsieur ROBILLON. Nous organiserons, d'ailleurs, pour Monsieur CHARRIER, une cérémonie de départ en lui souhaitant, évidemment, de continuer à être présent à Monaco même si c'est sous d'autres formes.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur le Ministre.

Je mets donc ce chapitre 4 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 5 - COMMISSION DE	CONTRÔLE DES A	ACTIVITES .	FINANCIERES
-------------------------	----------------	-------------	-------------

205.010	- Frais de Personnel	713.300
205.030	- Frais de Fonctionnement	143.600
		856,900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 6 - Commission de Controle des Informations Nominatives

206.010	- Frais de Personnel	539.600
206.030	- Frais de Fonctionnement	577.300
		1.116.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 7 - Haut Commissariat a la Protection des Droits, des Libertes et a la Mediat	Chap. 7	- HAUT	T COMMISSARIAT A LA	PROTECTION DES	Droits, des 1	Libertes et a la Mediatio
---	---------	--------	---------------------	----------------	---------------	---------------------------

207.010	- Frais de Personnel	249.300
207.030	- Frais de Fonctionnement	157.000
		406 200

406.300

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Nous avons eu le plaisir de recevoir Madame le Commissaire il y a quelques semaines au Conseil National qui fait, je crois, un travail tout à fait remarquable.

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Une abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

Je comprends tout à fait, Monsieur Cucchi, que vous vous absteniez.

(Adopté;

Monsieur Jean-Michel Cucchi s'abstient).

M. le Secrétaire Général.-

Chap. 8 - Conseil de la Mer

203.030 - Frais de Fonctionnement....

15.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

SECT. 3 - MOYENS DES SERVICES

A) MINISTERE D'ETAT

Ch. 1 - Ministere d'Etat et Secretariat General

301.010	- Frais de Personnel	2.837.300
301.020	- Frais d'Etudes et Formation	155.000
301.030	- Frais de Fonctionnement	1.253.200
301.040	- Achat et Entretien Matériel	50.400
		4.295.900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre?

Monsieur POYET.

M. Thierry POYET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais profiter de cette section globale en

considérant tous les chapitres pour faire un point sur l'avancement du projet de loi sur la modernisation de la Fonction Publique.

La Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a étudié minutieusement le dossier, a procédé à des consultations, que ce soit avec les Associations ou Syndicats, mais aussi avec la Direction des Ressources Humaines et de la Formation.

La commission a relevé un fort décalage entre l'exposé des motifs et le corps même du projet : la modernisation attendue et espérée par les élus n'était pas au rendez-vous, il nous semblait qu'on donnait une valeur juridique à la pratique actuelle, sans réelle innovation même.

Tous les élus s'accordaient à dire que seuls les Monégasques pouvaient prétendre au statut de fonctionnaires, bien sûr, pour autant, ils souhaitaient traiter la Fonction Publique comme une seule entité et ainsi, intégrer toutes les catégories de personnels dans le texte. Nous avons également fait part de quelques pistes de réflexion, dont par exemple l'utilisation de fiches de poste pour les avis de recrutement, une valorisation plus importante de la valeur de la personne dans son évolution professionnelle.

Une réunion s'est tenue ces dernières semaines et nous a permis d'avancer, de partager nos motivations. Les choses avancent, même s'il nous reste encore du chemin à parcourir.

Je profite de cette tribune aussi pour affirmer que les élus sont très attachés à défendre la Fonction Publique et toutes les personnes qui concourent tous les jours au fonctionnement de l'Etat. C'est bien le sens de notre implication dans ce dossier, il aurait été certainement plus facile de ne rien dire, mais nous faisons face à notre responsabilité, à nos convictions.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot sur ce sujet. Nos positions se rapprochent et nous allons arriver très certainement à un accord. La volonté du Gouvernement clairement était et est toujours de réserver le statut de fonctionnaire aux Monégasques. Je le dis clairement, c'est notre volonté et sur ce point le Gouvernement ne cèdera pas.

M. Thierry POYET.- Je vous rassure, Monsieur le Ministre, c'est la nôtre aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Donc je m'en réjouis.

Ensuite, ce texte est très important, pas seulement pour rappeler les principes de la Fonction Publique ou ceux qui s'appliquent aux agents de l'Etat dont un certain nombre, bien sûr, sont communs, ce texte est très important pour avancer concrètement sur la modernisation et, notamment, pour régler une question qui aujourd'hui n'est pas réglée, celle de la mobilité. Nous avons besoin de ce texte pour mettre au point la pratique de la mobilité à l'intérieur de la Fonction Publique et la première revendication aujourd'hui que nous constatons avec M. Robert Colle, c'est un souhait d'avoir une mobilité plus facile. Ce souhait doit être organisé, encadré, on ne peut pas faire n'importe quoi. Donc, nous avons besoin de ce texte et je me réjouis, Monsieur POYET, que nos positions se rapprochent et j'espère, le Gouvernement espère beaucoup que le texte soit voté dans les prochains mois.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Madame ROUGAIGNON-VERNIN.

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous êtes en train de moderniser la Fonction Publique et il est vrai que pour nos utilisateurs cela fonctionne de mieux en mieux. Vous êtes en train de revoir tous les systèmes d'information avec toute la refonte des réseaux informatiques et cela vous permettra, j'imagine, d'aller plus loin dans cette modernisation et d'affecter les ressources de façon encore plus efficace. Je souhaitais vous questionner concernant le régime des retraites des fonctionnaires qui est aujourd'hui pris sur le budget de l'Etat et depuis toujours je crois.

Alors, loin de moi l'idée de le remettre en cause mais la question que je me pose est de savoir si vous avez des projections de ces montants sur les dix ou vingt prochaines années, pas pour remettre en cause les montants mais pour savoir si on a les budgets y afférents et de quelle manière les financer s'ils étaient significatifs.

En effet, je pense que notre indépendance financière à Monaco est capitale pour notre pays et que c'est grâce à cette indépendance que l'on pourra rester indépendant et conserver notre souveraineté. Donc je ne voudrais pas qu'un manque de prévision de notre part entraîne que nos enfants ne puissent pas bénéficier des mêmes conditions socio-économiques que celles que nous avons. D'autant plus que j'ai écouté l'intervention de Monsieur Pasquier qui disait que notre Fonds de Réserve est, aujourd'hui, entre une et deux années de budget alors qu'à l'époque il était de quatre années. Donc, ma question est de savoir si vous pouvez nous dire si le système actuel aura besoin à terme d'une réforme et si oui, à quel horizon.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Madame ROUGAIGNON-VERNIN vous posez un vrai sujet, vous soulevez un vrai sujet. Si vous regardez le poids sur le budget de l'Etat en cinq ans, de la retraite des fonctionnaires, vous prendrez un peu peur parce que la progression est très très forte année par année.

Donc comme les retraites du privé ont été réformées, je rappelle que ces retraites s'appliquent aux agents de l'Etat, je vous donne ma conviction que, dans les années à venir, une réforme des retraites des fonctionnaires sera nécessaire. Ceci dit, il ne faut pas faire n'importe quoi. Donc, la première chose que nous avons décidée il y a quelques mois est de faire un point par des actuaires de la situation pour savoir exactement comment se présentait ce sujet. Ce point est donc préparé par les actuaires et j'ai constitué une petite Commission de Hauts Fonctionnaires dont Madame Rosabrunetto a le pilotage, pour examiner ces rapports d'actuaires. Ce groupe doit me présenter, présenter au Gouvernement ses conclusions en début d'année, en janvier par exemple, et dès que ces conclusions seront présentées je vous proposerai de vous les présenter, de partager avec vous ces constats.

Ensuite, mon intention après que nous ayons échangé sur ces constats est de préparer un texte de réforme, je sais qu'il ne sera sans doute pas voté avant la fin de la législature parce que cela va mettre du temps, mais il faut réformer le texte actuel et, évidemment, pour que la réforme soit acceptable il faut l'étaler dans le temps, utiliser la technique du sifflet, c'est-à-dire plus les personnes sont près du départ moins on les touche, on ne les toucherait pas du tout, je parle au conditionnel, mais en revanche plus on est dans les classes jeunes qui rentrent, plus la réforme serait, à mon avis, acceptable.

Voilà les pistes. Evidemment, je le répète, rien n'est décidé et nous n'avons même pas encore à ce jour l'étude complète des actuaires, mais nous y travaillons.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Grinda.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Très très brièvement, je tiens à dire au Ministre d'Etat que la position de mon groupe politique est la

suivante : nous soutenons tout à fait le discours de Monsieur POYET, celui qu'il a tenu ce soir devant vous et face à vous. En face de vous, comme ma partenaire, vous avez sur ce sujet un Conseil National uni, c'est important qu'on le sache.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur GRINDA.

Monsieur Robino.

M. Christophe ROBINO.- Juste une question. Il me semble qu'à la D.A.U. il y a des agents de l'Etat contractuels qui pour certains, sont Monégasques. Suite à un échange que nous avions eu lors des précédentes Séances Publiques, vous aviez envisagé la possibilité de pouvoir titulariser ces Monégasques dans la mesure où étant des agents de l'Etat, lorsqu'ils partent à la retraite, ils ne bénéficient pas des mêmes conditions que des Monégasques qui seraient dans la Fonction Publique. Donc, je voulais savoir où vous en étiez de votre réflexion et ce qu'il en est.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Effectivement, vous avez raison de dire que pour des raisons historiques il existe un statut des personnels urbains qui n'est pas celui des statuts des agents de l'Etat ni celui des fonctionnaires de l'Etat. Le projet de loi actuel, tel qu'il est écrit, permettrait la titularisation des Monégasques qui pourraient bénéficier du régime général.

Ceci dit, ce qu'il faut quand même savoir, c'est que le régime général par rapport aux avantages dont bénéficient les agents de la D.A.U. présente des avantages mais aussi des inconvénients. Donc il faudra que ces personnels optent en toute connaissance de cause parce que l'on ne peut pas bénéficier des avantages d'un statut et des avantages de l'autre.

M. Christophe Robino.- Excusez-moi, je réponds, mais si mes informations sont bonnes, en fait ces agents contractuels passent, lorsqu'ils atteignent l'âge de la retraite, sous le régime de la C.A.R. et dans ce contexte-là, ce régime leur est quand même très défavorable par rapport à ce qu'ils auraient s'ils étaient retraités de la Fonction Publique. Or, il s'agit de Monégasques. Je sais qu'ils ont un statut particulier durant leur vie professionnelle qui fait qu'ils ont un certain nombre d'avantages mais pour autant au moment de la retraite je ne suis pas sûr que cela leur soit très favorable.



M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Alors, lorsque je vous disais qu'il y avait des avantages et des inconvénients, au niveau des inconvénients il y a, effectivement, le régime de retraite, mais si on veut avoir un régime de retraite plus favorable on ne peut pas avoir les avantages d'avoir un bénéfice de carrière plus avantageux, notamment au niveau des heures de récupération, au niveau des heures de travail, au niveau de la prime des trois quarantièmes, etc... Donc, c'est pour cela que je vous dis qu'il faudra qu'il y ait une pesée et peut-être une option pour ceux qui sont dans cette situation, s'ils veulent effectivement pouvoir bénéficier de la titularisation, peut-être que leur statut personnel évoluera un peu pendant leur carrière.

La porte est ouverte, le texte le permet et donc je crois que là-dessus il faudra que chacun mesure les avantages et inconvénients. D'ailleurs, lorsque nous avons tenu la dernière réunion à laquelle faisait allusion Monsieur POYET, nous avions pris l'engagement de faire un comparatif précis des deux statuts parce qu'il est vrai que c'est un petit peu complexe, de manière à ce que chacun d'entre nous, en tout cas tous ceux qui regardent dans ce dossier de très près, puissent avoir très précisément une photographie de la situation.

M. Christophe ROBINO.- Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement remercier Monsieur le Ministre et Monsieur Colle pour les informations qu'ils nous ont données sur l'avancée des travaux en ce qui concerne les retraites puisque vous savez que c'est un problème qui est devant nous, qui grossit et qui ne partira pas. Là où je suis un peu moins d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, c'est de dire qu'il faut attendre la prochaine législature. Enfin, en ce qui concerne notre groupe politique, nous sommes prêts à regarder cela dès que vous serez prêt. Je pense qu'il ne faut pas attendre, je ne sais pas ce que la majorité en pense mais cela me surprends un peu que vous disiez cela parce que je crois que c'est un problème qui est urgent et qu'une fois qu'on a les informations et que vous pouvez déposer un projet de loi, de grâce, faitesle, n'attendez pas une autre législature, pourquoi?

M. le Ministre d'Etat.- Mais parce que j'ai déjà deux réformes de retraites derrière moi dont la dernière avec Monsieur VALERI et je sais d'expérience qu'il faut prendre du temps. Le temps est un instrument utile dans l'action politique. Donc, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas se précipiter sur un certain nombre de sujets parce qu'on sait qu'on va dans le mur. Moi, je le sais parce que j'ai cette expérience, d'où ma suggestion. Maintenant, le projet de loi n'est pas encore rédigé, on n'en a pas encore discuté, il sera peut-être fait dans un an ou un an et demi, et ensuite le Conseil National est maître de son ordre du jour.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

Monsieur PASQUIER, vous avez posé une question et je vous réponds très précisément et très franchement c'est une dette viagère, nous en sommes parfaitement conscients, cela a d'ailleurs été relevé à l'époque, il y a six ans par Monsieur CHARRIER, en Commission Supérieure des Comptes de façon très claire et très précise. C'est un problème récurrent qui ne va pas aller en s'améliorant et nous en sommes tous conscients.

Moi, je crois qu'aujourd'hui il faut être très précis là-dessus, il faut et je botte pas du tout en touche, que nous attendions cette étude. Il faut au préalable que l'ensemble des élus s'imprègnent bien de la problématique, de la situation, des données, cela va prendre un certain nombre de mois et à ce jour, nous sommes le 9 décembre 2015, nous n'avons rien. Ce n'est pas pour aller dans le sens de Monsieur le Ministre, nous ne sommes pas toujours d'accord, mais en l'occurrence ce n'est pas un sujet que l'on règle en trois mois, à la « va vite », non. Moi je vous dis très franchement, aujourd'hui, sur ce sujet, j'ai véritablement besoin de me documenter et j'attends avec impatience ces éléments et les données afin que l'on puisse en parler soit en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ou en Commission des Finances et de l'Economie Nationale. Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui, moi je n'ai aucun tabou sur aucun sujet. Je suis très clair avec vous.

Monsieur Poyet.

M. Thierry POYET.- Je voulais juste terminer pour répondre, peut-être, à Monsieur PASQUIER et également au Président et au Ministre d'Etat. Je pense qu'effectivement, je vous rejoins, Monsieur le Ministre, il faut prendre le temps de bien étudier le dossier il ne faut pas se précipiter. Pour autant je vous rejoins, Monsieur PASQUIER, il ne faut pas forcément attendre la fin de la mandature non plus. Il faut trouver le compromis idéal, avoir un bon projet finalisé, qu'il soit bien fait parce qu'il est bien

structuré. C'est certain, il ne faut pas se précipiter, il faut faire ces simulations sur le long terme, évidemment. Pour autant, le calendrier c'est autre chose et il faut se focaliser sur le premier point. Alors, est-ce que cela arrivera avant la fin du mandat ou au début du prochain, on verra bien, mais le plus vite sera le mieux sans fixer pour autant de date.

M. le Président.- Merci. Monsieur CUCCHI, vous souhaitez intervenir ? Je vous en prie.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que c'est un sujet extrêmement important qui engage l'avenir du pays, tout le monde sait que ce n'est pas pour aller vers une amélioration des conditions de versement mais le contraire, donc personne n'est très favorable à la subir. Tout d'abord il faut être bien sûr de toutes les données pour savoir comment le faire « au moins mal » je ne dirai pas au mieux, mais au moins mal et une fois que nous avons tous bien compris et que nous sommes tous persuadés d'avoir trouvé la meilleure solution ou la moins mauvaise, suivant qu'on voit le verre à moitié vide ou à moitié plein, il faut être capable et cela est notre rôle d'élu, de l'expliquer à la population...

M. le Président.- ... Oui.

M. Jean-Michel Cucchi.- Parce que si vous braquez les gens vous n'obtiendrez rien et cela ne donnera qu'un résultat négatif. Je crois que c'est un sujet très difficile pour lequel il faut déjà avoir des idées très précises pour ensuite pouvoir mettre en place une stratégie de communication, dans le bon sens du terme pour expliquer aux gens réellement ce qu'il se passe, pourquoi on le fait, pourquoi on choisit cette direction et le seul moyen – on l'a vu dans une réforme récente – pour que les gens y adhèrent c'est qu'ils soient persuadés que c'est le moins mauvais, voire le meilleur pour eux. Cela il faut l'expliquer et prendre le temps nécessaire.

M. le Ministre d'Etat.- Tout à fait.

M. le Président.- Bien. Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 et adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 3 - INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

304.010	- Frais de Personnel	532.800
	- Frais de Fonctionnement	3.500
		536.300

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 4 - CENTRE DE PRESSE

304.010	- Frais de Personnel	1.137.600
304.030	- Frais de Fonctionnement	460.000
304.060	- Frais Propres Activité Service	2.970.500
		4.568.100



M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Ch. 5 - Direction des Affaires Juridiques

305.010	- Frais de Personnel	1.427.600
305.020	- Frais Etudes et Formation	95.000
305.030	- Frais de Fonctionnement	961.000
305.040	- Achat & Entretien Matériel	1.500
		2.485.100

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Fresko-Rolfo, je vous en prie.

Mme Béatrice Fresko-Rolfo.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne peux m'empêcher de profiter de l'examen du chapitre 5 sur la Direction des Affaires Juridiques pour porter à votre connaissance que la Commission des Droits de la Femme et de la Famille est toujours en attente des réponses du Gouvernement à ses questions sur le projet de loi n° 938 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives au nom patronymique et instaurant une reconnaissance anténatale de l'enfant à naître.

Vous vous en doutez, la commission ne chôme pas mais l'ensemble des élus qui la composent ont besoin de disposer rapidement des éléments nécessaires pour parfaire leur travail. Je ne suis pas la seule Présidente de commission, je pense, à être dans la même situation et à être confrontée à ces réponses tardives et je vous saurai gré de veiller à ce que nous puissions disposer des réponses au plus vite pour qu'enfin nous puissions finir notre travail.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame Fresko-Rolfo. Monsieur le Ministre, je vous en prie. M. le Ministre d'Etat.- Madame Fresko-Rolfo, vous savez, la charge de travail de la Direction des Affaires Juridiques, d'ailleurs, l'examen des lignes ici vous montre l'effort que l'on fait pour développer les moyens de la Direction des Affaires Juridiques, regardez l'augmentation vis-à-vis du Budget Primitif de l'année dernière... Nous allons être très vigilants pour que les réponses vous arrivent le plus vite possible.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

J'ai une question technique que je voudrais vous poser. Il y a, je crois, dans chaque Département une structure juridique ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui.

M. le Président.- Aux Finances, aux Affaires Sociales et à l'Intérieur. Or, lorsqu'on pose des questions on nous dit qu'à chaque fois, les structures juridiques de ces Départements donnent les avis, cela part à la Direction des Affaires Juridiques, service pour lequel j'ai beaucoup de respect à la fois pour son responsable et son second que je connais bien, et les dossiers y restent un certain temps. Alors, nous on voit sur un certain nombre de dossiers, sur un certain nombre de textes, vous aussi, je me souviens d'il y a une quinzaine d'années où c'était séparé en deux parties, si je me souviens bien, il y avait la Direction des Etudes législatives et du Contentieux. Cela a été fusionné et j'ai l'impression que depuis que c'est

fusionné, même si ce n'est pas à moi à émettre des avis en interne sur ce genre de chose parce que je ne suis pas en charge de cela, mais j'ai l'impression que le travail est très bien mené, très bien fait, à tel point – le mieux étant parfois l'ennemi du bien – qu'un certain nombre de dossiers ne sortent pas suffisamment rapidement. Donc, la préoccupation du Conseil National, tout en respectant beaucoup la compétence de cette équipe où ils sont près de 26, c'est d'essayer d'attirer votre attention pour que l'on puisse arriver, effectivement, à sortir des textes un peu plus rapidement.

Je me doute bien que cela n'est pas simple.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le constat vous avez raison. La solution qui consisterait à revenir au système antérieur à mon arrivée est une très mauvaise solution...

M. le Président.- Ce n'est pas ce que j'ai dit!

M. le Ministre d'Etat.- Non, mais je me permets de le dire. L'intérêt de la concertation de l'avis juridique du Gouvernement donc de l'Etat quand même, par la Direction des Affaires Juridiques, est une nécessité dans une période où le contentieux est de plus en plus important, sachant que nous perdons plutôt moins qu'il y a quelques années... donc, c'est la preuve aussi que le travail de fond de la Direction des Affaires Juridiques porte ses fruits. Le système est réorganisé. Il y a des juristes dans les Départements mais ces juristes, lorsque les questions deviennent très complexes, font appel à la Direction des Affaires Juridiques comme une ressource. Donc, c'est long, c'est vrai, mais nous veillons, avec Monsieur Robert Colle, à essayer d'accélérer les choses et à renforcer...

M. le Président.- ... Oui, éventuellement, s'il faut une dotation supplémentaire.

M. le Ministre d'Etat.- On a rajouté six ou sept postes en deux ans.

M. le Président.- C'est-à-dire que les matières sont de plus en plus compliquées, le droit se complexifie de plus en plus, il y a en plus l'implication des normes européennes, cela ne peut pas aller en s'améliorant.

M. le Ministre d'Etat.- On a créé un service propre aux questions internationales et européennes avec Monsieur RAVERA qui a été affecté à la Direction des Affaires Juridiques, mais le contentieux est extrêmement prenant, et il y a beaucoup de contentieux, et ensuite les avis de fond qui sont donnés sont compliqués. Monsieur VALERI, je parle sous votre contrôle, il y a pour un sujet trois solutions possibles. Il a fallu pas plus tard que ce matin demander à la Direction des Affaires Juridiques pour qu'elle nous dise quelle est la meilleure ou la moins mauvaise des solutions.

M. le Président.- Ils n'aiment pas cela parce que ce sont des décisions politiques.

M. le Ministre d'Etat.- Ils vont le faire. Mais nous sommes très vigilants, il ne se passe pas de jour sans qu'on relance la Direction des Affaires Juridiques, ce n'est pas une critique, c'est comme cela.

M. le Président.- Madame Fresko-Rolfo

Mme Béatrice Fresko-Rolfo.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez évoqué la difficulté du travail et le poids du travail sur les juristes de la Direction des Affaires Juridiques, c'est peut-être le moment aussi de demander un juriste supplémentaire pour le Conseil National, parce que nous aussi, nous croulons sous le travail et, malgré le manque de réponse, nos juristes sont accablés sous le poids du travail.

M. le Président.- Tout à fait mais cela viendra dans les mois qui viennent.

Monsieur PASQUIER.

M. Bernard PASQUIER.- Je vais simplement abonder dans votre sens, Monsieur le Président, et vous dire que j'ai l'impression que c'est un goulot d'étranglement cette Direction des Affaires Juridiques, on ne peut pas dire le contraire et regardant les mines des gens qui sont autour de vous, j'ai l'impression qu'ils sont d'accord avec moi aussi. C'est-à-dire que j'ai l'impression que nous sommes dans un système où le maillon le plus lent, je ne dis pas le plus faible parce que je crois que leur travail est d'excellente qualité, mais le maillon le plus lent est la Direction des Affaires Juridiques et je crois qu'il faut mettre des ressources supplémentaires on ne peut pas continuer comme cela. Lorsqu'on pense que le projet qu'a porté Madame LAVAGNA, qui n'était pas un



projet qui avait des controverses, pas un projet très politique, a mis 30 mois pour arriver à être voté au Conseil National, ce n'est pas normal. Oui, il y a des délais Constitutionnels, etc... Mais là ce sont des délais maximums, je ne comprends pas pourquoi un projet comme cela ne peut pas être présenté devant ce Parlement en six mois... Je ne comprends pas je vous le dis franchement! Ce n'est pas mon projet, je n'ai rien à y gagner qu'il soit présenté plus tôt ou plus tard...

M. le Président.- ... Mais c'est un projet technique en plus.

M. Bernard PASQUIER.- ... Mais cela me paraît incroyable. A mon avis ils n'ont pas assez d'argent moi je vous le dis, il faut leur mettre des ressources en premier et ensuite la pression, les deux, voilà ce qu'il faut faire.

M. le Ministre d'Etat.- Je vais corriger un peu votre remarque sur le projet de loi sur les nullités, c'est une des matières les plus compliquées qui existe techniquement avec des enjeux considérables pour les instances. Donc, cela a pris du temps, il y a eu toute une discussion sur la nullité sans grief... On ne peut pas faire l'économie de cela. Nous avons beaucoup renforcé les moyens de la Direction des Affaires Juridiques, je ne sais plus de mémoire combien de postes nous avons créés en deux ans, nous allons continuer à le faire et nous le relançons en permanence.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Allavena.

M. Jean-Charles Allavena.- C'est sur ce sujet pour rejoindre largement les interventions de Madame Fresko-Rolfo tout d'abord, la vôtre et celle de Monsieur PASQUIER et comme le rappelle souvent le Vice-Président on peut aussi penser que le meilleur est à venir lorsqu'on aura finalisé des accords avec l'Union Européenne et qu'une petite collection de nouveaux textes nous sera présentée. Mais, sans volonté de vous contredire, Monsieur le Ministre, parce que vous avez répondu à Mme Fresko-Rolfo en disant qu'un effort important a été fait, lorsqu'on regarde l'effort sur la ligne Direction des Affaires Juridiques il est de 10 % globalement, dont 6,5 % consacrés à la gestion du contentieux et la gestion du personnel il y a plus 80 000 € donc cela doit faire un poste et demi dont l'essentiel a déjà traité, je parle de cela de Primitif à Primitif, il y en a plus de la moitié qui est déjà passée au Rectificatif. Donc, le constat que nous faisons en tant que partenaire et utilisateur de la Direction des Affaires Juridiques, il est évident que des ressources doivent manquer par rapport à l'évolution de nos travaux à tous et pour l'intérêt de tout le monde.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Burini.

- M. Marc Burini.- Il y a un autre élément qui ralentit un peu l'élaboration des textes c'est le fait de bien prendre en compte les avis des lobbyistes qui ralentit bien les projets qui puissent être innovants ou peut-être enlever un peu des rentes de situation. C'est le cas, par exemple de la proposition de loi sur le Multi Family Office où on a pris 18 mois moins 3 jours pour l'édulcorer complètement. Ça ralentit aussi de prendre l'avis de tout le monde pour émasculer une loi.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Je ne sais pas si on peut dire qu'on a émasculé la proposition de loi, je ne suis pas sûr que l'on puisse dire que le projet de loi émascule la proposition de loi. On en discutera.
- **M. Marc Burini.-** On en discutera mais on va la présenter amendée très rapidement.
 - M. le Ministre d'Etat.- Très bien.
 - M. le Président.- Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci.

J'ai évoqué ce point lors de mon intervention liminaire et je profite de ce chapitre, effectivement, pour revenir sur la proposition de loi concernant la publication des décisions de justice. Je cite : « faire connaître le droit monégasque, en général, ainsi que la jurisprudence des cours et tribunaux de la Principauté en particulier demeurera, en outre, une action essentielle pour le Gouvernement ». Il y a deux manières, deux lectures possibles. La première, elle est éminemment positive, c'est une excellente démarche mais je crois que cela passe à ce moment-là impérativement par un coup de booster sur les publications des décisions de justice sinon il y a une incohérence ou alors la remarque est cynique mais c'est un peu cet arbitrage que je voulais vous demander de faire devant nous, Monsieur le Ministre



M. le Ministre d'Etat.- Cher Docteur, il ne suffit pas de voter une proposition de loi donnant accès au public à toutes les décisions de justice pour que cette proposition de loi ait un effet pratique, même si elle a été reprise telle quelle par le Gouvernement. Si vous publiez toutes les décisions – alors je rentre un peu dans le fond, mais c'est un sujet que je connais un peu – rendues d'abord vous avez un problème car publier des décisions non définitives induit en erreur. Deuxièmement, si vous n'avez pas un moteur de recherche pour retrouver dans ces décisions celle qui intéresse votre affaire cela ne sert à rien...

M. le Président.- ... Avec les mots-clefs, etc...

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais ça c'est un travail très compliqué à faire que seuls les magistrats ou les juristes spécialement recrutés peuvent faire, c'est ce que l'on appelle la constitution de l'abstrat. J'ai travaillé dans une vie très antérieure dans le premier institut d'études judiciaires en France à faire les abstrats, donc je sais de quoi je parle. Si vous ne faites pas d'abstrat cela ne sert à rien. Donc, le Gouvernement a décidé pour vous faire plaisir – pour être très direct – d'accepter cette proposition de loi et de la reprendre en projet de loi, toutefois, le projet de loi va s'éloigner de votre proposition.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Ministre, merci pour cette réponse parce que c'est plus qu'une réponse c'est un coup de projecteur sur l'obscurité dans laquelle nous nous trouvions. Par ailleurs nous n'avons pas forcément imaginé – nous sommes psychiatriques, mais pas totalement naïfs – que cette proposition de loi serait reprise à l'integrum, certainement pas. Quant au moteur de recherche, sauf erreur de ma part, je crois que nous avons quand même évoqué cette hypothèse dans le texte de la proposition justement, nous sommes bien d'accord? Vous parlez de l'élaboration de ce moteur qui représente, effectivement, un travail considérable. Mais enfin, déjà, nous sommes totalement satisfaits je pense. Par cette réponse, nous savons où aller.

M. le Ministre d'Etat.- C'est la preuve que le Gouvernement a estimé que la proposition de loi contribuait à l'intérêt général et que cela valait la peine de retravailler pour la transformer en projet de loi.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 6 - CONTRÔLE GENERAL DES DEPENSES

 306.010
 - Frais de Personnel
 778.200

 306.030
 - Frais de Fonctionnement
 13.000

 791.200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE



Vendredi 2	22 juillet 201	6
------------	----------------	---

JOURNAL DE MONACO

10765

Séance publique du 9 décembre 2015

307.020	- Frais Etudes et Formation	1.000.000
307.030	- Frais de Fonctionnement	46.000
307.040	- Achat et Entretien Matériel	2.500
		4.828.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.

CH. 9 - SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE

309.010	- Frais de Personnel	275.000
309.030	- Frais de Fonctionnement	30.000
		305,000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur ROBILLON.

M. Jean-François ROBILLON.- Juste une remarque un petit peu désagréable. Ceux qui cherchent sur le site du Journal de Monaco ont une grande difficulté à trouver les textes de loi. Je ne sais pas si mes collègues ont eu le même souci, mais si on n'a pas les bons motsclefs, ce que l'on disait précédemment, même les juristes confirment ce que je dis, il est très difficile d'arriver à avoir l'information souhaitée. Il y a un vrai

souci, on ne va pas régler le problème ce soir. Donc, sans avoir la solution, mais il faudrait que des spécialistes des sites internet se mettent au travail.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je confirme ce que vous dites, Monsieur ROBILLON, effectivement, nous ne sommes pas satisfaits du système actuel. A l'initiative de la Commission des Archives, un appel à candidature a été lancé pour la rénovation du site. Le lauréat a été je crois choisi il y a quelques jours, et donc c'est un effort que nous allons faire sur l'année 2016.

- M. le Président.- Monsieur ROBINO, je vous en prie.
- **M.** Christophe ROBINO.- Une question pour plus de précisions, je voulais savoir si vous pouviez me dire jusqu'où remonte le site ? Parce qu'il m'est arrivé de chercher certains textes et de ne pas arriver à les trouver. Alors, soit je n'avais pas les bons mots-clefs soit j'étais limité par la date.
- M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Je crois, de mémoire, aux années 50 et l'un des objectifs c'est, effectivement, de remonter beaucoup plus en amont et d'arriver à une numérisation beaucoup plus importante. Mais si vous le souhaitez, je peux vous donner des éléments et vous faire passer ...
- **M.** Christophe ROBINO. Non, c'était juste pour précision parce qu'effectivement, de temps en temps on fait des recherches, cela nous arrive, et on ne sait jamais si la recherche n'aboutit pas pour une question de date ou si c'est parce qu'on n'a pas les bons mots.
 - M. le Président.- Monsieur Boisson.
- **M. Claude Boisson.-** Est-ce que votre objectif serait du type de LégiFrance ?

- M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Au moins aussi bien.
- **M. Claude Boisson.-** En tout cas c'est quelque chose qui est demandé depuis au moins 20 ans, M. GARDETTO, je me souviens pour le nommer, portait ce sujet.
- M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Souvenez-vous de cette époque où M. GARDETTO demandait et un de ses collègues avocat passait dans le dos en disant : « surtout ne faites rien ».

(Brouhaha).

- **M. Claude Boisson.-** Il y avait déjà des cas psychiatriques!
- M. le Président.- Je mets donc ce chapitre 10 aux voix

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Ch. 11 - Direction Informatique

311.010	- Frais de Personnel	1.803.400
311.030	- Frais de Fonctionnement	8.000
311.040	- Achat & Entretien Matériel	453.000
		2.264.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 12 - DIRECTION ADMINISTRATIVE ELECTRONIQUE & INFO. AUX USAGERS

312.010	- Frais de Personnel	455.800
312.030	- Frais de Fonctionnement	12.000
		467.800



M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 13 - INSTITUT MONÉGASOUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

313.010	- Frais de Personnel	363.800
313.030	- Frais de Fonctionnement	47.900
313.060	- Frais Propres Activité Service	100.300
		512.000

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre?

Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour saluer la qualité du travail de ces personnes et si le Gouvernement voulait bien transmettre nos pensées les plus amicales et reconnaissantes pour la qualité du travail et son utilité à son Directeur.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'y manquerai pas, Monsieur Cucchi. Merci pour lui et merci de cette appréciation très positive que je crois tout le monde partage.

M. le Président.- Voilà une structure qui est appelée à grossir avec des effectifs supplémentaires. Ils ont commencé ils y étaient trois, à présent ils y sont huit et d'ici cinq ans ils seront le double certainement, mais c'est tellement utile.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION

CH. 15 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010	- Frais de Personnel	1.431.700
315.020	- Frais Etudes & Formation	92.000
315.030	- Frais de Fonctionnement	142.900
315.040	- Achat & Entretien Matériel	1.500
315.060	- Frais Propres Activité Service	320.000
		1 000 100

1.988.100

M. le Président.- Merci.

Alors, je dois excuser l'absence de Monsieur le Conseiller Tonelli qui, comme vous le savez, est retenu à Paris en raison des derniers jours de la COP21 et qui représente, bien entendu, la Principauté.

Y a-t-il des interventions sur ce chapitre? Monsieur FICINI.

M. Alain FICINI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, dans cet hémicycle vous nous avez indiqué lors d'une Commission Plénière d'Etude, que les discussions de l'Union Européenne allaient durer quelques années avant d'arriver à l'accord CAVE, qui doit être ratifié. Ces paroles nous les avons également entendues de la part de M. Tonelli lors d'une Commission Plénière d'Etude récente, alors je voulais vous faire une observation : lors de mes déplacements au sein des organisations comme l'O.S.C.E. ou l'U.I.P., je rencontre régulièrement des parlementaires de tout pays dont, notamment, mes collègues Andorrans et Saint Marinais. Lors de mon dernier déplacement à Genève j'ai organisé une réunion avec ces deux délégations pour faire un tour de table sur le sujet, à laquelle était présent mon collègue Barilaro. De cette réunion, il en est ressorti, du moins de leur part, que leurs Gouvernements respectifs les ont informés qu'un accord interviendrait certainement fin 2016, voire peut-être même avant. Alors ma question est simple, qu'en est-il exactement de ces délais de négociation qui ne me semblent pas très en phase avec ceux que nous avons entendus ici? Certes que l'on a vu, certes, dans certains médias locaux et avec ceux de nos amis Andorrans et Saint Marinais, parce qu'entre le nombre d'années que vous nous aviez annoncé et eux qui nous avancent que l'accord risque de se passer dans l'année 2016, il me semble qu'il y a un certain décalage. Avez-vous une réponse à ma question ?

M. le Ministre d'Etat.- Ma réponse confirme évidemment ce que j'ai déjà dit et ce qui a été dit par M. TONELLI, qui est confirmé par tous les interlocuteurs européens avec lesquels on peut discuter, c'est deux ou trois ans au moins. Le problème d'Andorre et Saint Marin c'est qu'il n'y a pas seulement la réalité, il y a la réinterprétation de la réalité. Ces deux pays souhaitent un accord au plus vite avec l'Union Européenne et donc ils prennent leur désir un peu pour une réalité, s'ils cèdent tout, on peut signer plus vite, mais comme nous, nous n'avons pas l'intention de signer un chèque en blanc à l'Union Européenne et de tout faire pour que nos spécificités

soient protégées, le délai raisonnable est de deux ou trois ans. D'ailleurs il n'y a qu'à prendre M. Wilfried MARTENS qui vient la semaine prochaine et que vous allez recevoir au Conseil National, posez-lui la question. Fin 2016 c'est complètement illusoire.

M. Alain FICINI.- Il est vrai que cela nous avait un peu surpris lorsque nous avons organisé cette réunion et je me suis dit que ce n'était pas du tout en phase avec les délais que nous avons entendu de votre bouche et de celle de M. TONELLI, je me suis dit que si eux signaient en 2016, pourquoi nous, nous restons à plusieurs années.

M. le Ministre d'Etat.- Comment voulez-vous que ce soit fin 2016 ? Il y a au mieux une réunion tous les deux mois et demi sur le fond, sur les accords techniques, sur la libre circulation des marchandises. En ce moment, on en est à la deuxième réunion et sur l'Institutionnel où il n'y a même pas de projet pour l'instant, il y a une espèce de brouillon, on n'a eu que deux réunions. A ce rythme-là comment voulez-vous que l'on termine à la fin 2016 ? Ce n'est pas possible.

M. Alain FICINI.- Excusez-moi, une dernière question. Est-ce que vous pensez que c'est dû à leur situation financière, d'une part...

M. le Ministre d'Etat.- ... Nous sommes en Séance Publique, je m'abstiendrai de vous répondre, Monsieur FICINI.

M. le Président.- Merci.

Monsieur Allavena.

M. Jean-Charles Allavena.- Pour aller un peu dans le sens de vos deux interventions ou en contradiction des deux, j'ai rapidement discuté ce matin à Paris lors de la réunion de la Commission de suivi de l'A.P.C.E. avec une collègue Andorrane qui est aussi Présidente de la Commission des Finances, on faisait un petit point rapide comme on a pris l'habitude de le faire, et oui, visiblement leur tendance est au ralentissement du process et à la prise de conscience que quelle que soit leur envie de boucler le dossier, ils sont aussi sur une position devenue défensive sur un certain nombre de spécificités et de particularités qu'ils veulent défendre. Lorsqu'on les avait vus à Monaco et discuté avec eux, j'avais eu des échos comparables à ceux que M. Alain FICINI a rapportés, l'impression qu'ils allaient vite mais on avait du mal à comprendre comment, effectivement,



puisque votre message et celui de M. Tonelli était que pour l'instant la négociation n'est pas séparée, elle est reste commune, c'était une intention visiblement depuis quelques semaines ou deux ou trois mois, nous sommes au moins tous les deux - je n'ai pas vu de Saint Marinais ce matin – dans une approche assez voisine.

M. le Président.- Merci. Oui, effectivement, vraisemblablement, on peut considérer qu'on en aura au moins pour deux ans minimum, c'est-à-dire que l'accord ne sera vraisemblablement pas finalisé avant le printemps 2018 voire l'été 2018 au minimum, sous réserve que d'ici là en Europe, l'Union Européenne n'ait pas des choses plus urgentes à gérer, ce qui est peu probable.

Je mets donc ce chapitre 15 aux voix.

Oui, pardon, Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais souligner ici que, quand même, les trois pays ont des particularités totalement différentes, des particularismes, bien évidemment. Pour ne citer qu'Andorre, ils ont une monoculture, le tabac, ils n'ont pas d'industrie, ils ont un forfait douanier à 900 €, ils réclament une T.V.A. à 15 %... cela n'a rien à voir avec Monaco, rien du tout. A chaque fois si on fait le parallèle avec Andorre et Saint-Marin, on ne s'en sortira jamais, nous sommes très très éloignés les uns des autres c'est pour cela que, vous l'aviez souligné vous-même, il faut des accords particuliers pour Monaco et uniquement pour Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Mais il reste à convaincre un certain nombre de négociateurs européens pour qui, vu de Bruxelles, tout cela est pareil et donc on a du mal à leur expliquer, notamment, par exemple, la situation de l'emploi. Entre Andorre et Monaco c'est le jour et la nuit pour l'emploi, c'est le contraire même. Les Andorrans ont besoin d'aller travailler en Espagne et en France. Nous, au contraire, nous importons de la main d'œuvre. Donc rien que cela, si vous voulez, change la donne complètement.

M. le Président.- Je mets donc ce chapitre 15 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 16 - POSTES DIPLOMATIOUES

316.010	- Frais de Personnel	7.772.600
316.030	- Frais de Fonctionnement	3.829.100
		11.601.700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

317.010	- Frais de Personnel	547.700
317.030	- Frais de Fonctionnement	374.800
		022.500

922.500

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Ch. 18 - Direction des affaires internationales

318.010	- Frais de Personnel	524.200
318.030	- Frais de Fonctionnement	18.000
		542 200

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 19 – DIRECTION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

319.010	- Frais de Personnel	620.400
319.020	- Frais Etudes & Formation	12.000
319.030	- Frais de Fonctionnement	145.000
		777.400

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

C) DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

Ch. 20 - Conseiller de Gouvernement

320.010	- Frais de Personnel	1.251.200
320.020	- Frais Etudes & Formation	33.500
320.030	- Frais de Fonctionnement	249.000
		1.533,700



M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Les collègues qui veulent faire une intervention sur la Sûreté Publique et les moyens de la Sûreté, c'est ici. Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Comme on est en tête du chapitre je vais en profiter pour faire une intervention groupée et pour dire tout le bien que je pense globalement des Services de l'Intérieur, en particulier de la Sûreté Publique, des Carabiniers et des Pompiers qui, au quotidien œuvrent pour la Principauté, pour la sécurité et pour aider tous nos concitoyens. Je pense me faire le porte-parole des Conseillers, vous dire, comme vous l'aviez évoqué en début de Séance Publique, que nous serons, bien évidemment, derrière vous pour accorder des moyens supplémentaires, en particulier à la Sûreté Publique, dans cette période extrêmement difficile qui a touché la France et qui, bien sûr, nécessite qu'on soit particulièrement vigilant à Monaco. On le sait, que ce soit pour la sécurité de nos concitoyens et de la Principauté ou que ce soit même en termes d'image et d'attractivité il convient de tout faire pour préserver cet îlot de sécurité en Europe car je crois que c'est quand même un des endroits qui est reconnu comme étant un des plus sûrs. Donc, vous avez pour cela tout notre soutien.

M. le Ministre d'Etat.- Merci Docteur, au nom du Gouvernement je voudrais vous remercier Monsieur Cellario transmettra à la Force Publique vos encouragements et vos félicitations. Aujourd'hui, nous avons besoin de moyens, j'ai évoqué les moyens en postes qui seraient nécessaires, nous avons aussi besoin de moyens juridiques et donc, lorsqu'on pense moyens pour aider la Sûreté et renforcer la sécurité de Monaco, il faut aller un peu plus loin que les moyens matériels ou en hommes, il faut des moyens juridiques. Bien sûr, je ne remets pas en cause la maîtrise de l'ordre du jour qui est l'apanage du Conseil National, je vous invite au nom du Gouvernement et au nom de l'Etat à accélérer les travaux d'examen du projet de loi.

M. Christophe ROBINO.- Vous conviendrez, Monsieur le Ministre, qu'il est plus facile de féliciter les hommes que les textes.

M. le Ministre d'Etat.- J'espère bien pouvoir nous féliciter du texte voté.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, il a été déposé fin novembre, il a été immédiatement transmis à la Commission de Législation son examen est déjà prévu dans le cadre du rétro-planning début janvier et février, donc nous y sommes. Je pense que nous allons étudier en priorité ce texte, on voulait étudier concomitamment la cybercriminalité mais étant donné le contexte, nous allons commencer d'abord par le texte sur la sécurité nationale qui va en plus poser un certain nombre de questions communes à la cybercriminalité. Je regarde en cela Monsieur POYET qui connaît bien le sujet et j'espère que dans le courant du printemps, nous serons au point. Nous vous enverrons nos questions, cela passera certainement pas vous et par la Direction des Affaires Juridiques et donc nous verrons la réactivité de la Direction des Affaires Juridiques sur ce sujet.

Merci beaucoup.

Monsieur Allavena, je vous en prie.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Monsieur le Président j'avais inhabituellement une ou deux interventions sur le domaine de la sécurité, mais pris par le rythme du Secrétaire Général vous ne vous êtes pas aperçu que j'ai levé le doigt sur la fin du chapitre précédent. Je ne sais pas si on peut y revenir parce que cette ligne est totalement éclatée, pour demander, en l'absence de M. Tonelli, à Monsieur le Ministre d'Etat un point rapide sur les missions de conseil et sur les frais de conseil en support de cette négociation Union Européenne que nous avons évoquée. C'est un point que nous avions évoqué les deux premières années en s'étonnant parfois des ressources qui semblaient un peu basses, j'ai l'impression que le sujet a pris son rythme. Pouvez-vous nous confirmer en deux mots le rythme d'évolution de ces frais de mission de conseil que l'on trouve un peu partout, il y en a une partie sur le Ministère d'Etat, une partie sur le Département... Maintenant, nous pouvons y revenir demain si M. Tonelli est là.

M. le Ministre d'Etat.- Non, il ne sera pas là demain.

La priorité pour le Gouvernement a été de se préparer le mieux possible à cette négociation qui était annoncée depuis un an. Riche de l'expérience du passé, je ne vais pas citer des signatures données par le pays sans quelques fois qu'il y ait une équipe suffisante mais je parle d'il y a très longtemps. Donc, nous avons essayé de trouver les meilleurs consultants pour nous aider, vous les connaissez, c'est M. PIRIS par sa connaissance extrêmement importante des textes

européens et surtout son rayonnement personnel puisque M. Piris a été un des plus hauts fonctionnaires de l'Union Européenne pendant des années et qu'il a formé beaucoup de responsables actuellement en poste et que, donc, son aide est utile sur les textes d'un point de vue technique, elle est aussi utile en relationnel. Ensuite, le Cabinet Avisa est un des principaux cabinets et vous avez pu d'ailleurs apprécier la qualité de leur travail. Associé à ce cabinet il y a M. Petit qui lui-même est un ancien très haut fonctionnaire – M. PIRIS et M. PETIT n'ont pas 70 ans, ce sont de jeunes retraités – qui nous aident énormément, M. Jean-Dominique GIULIANI a un réseau très important chez les hommes politiques des pays de l'Est en particulier et de l'Allemagne, il est par exemple très proche du nouvel ambassadeur allemand qui arrive, et cet ambassadeur qui était le plus proche collaborateur de Mme MERKEL nous a assuré que l'Allemagne défendrait les positions de Monaco dans la négociation...

M. le Président.- Tant mieux.

M. le Ministre d'Etat.- Bon, cela peut être un propos verbal, mais tout cela c'est le réseau de nos principaux collaborateurs. Donc cela coûte assez cher, c'est vrai, mais voilà...

M. Jean-Charles ALLAVENA. ... On reste sur la même stratégie de lobbying...

M. le Ministre d'Etat.- Si vous voulez, c'est une stratégie qui a deux détentes. Il y a tout d'abord la compétence technique de nos consultants mais après, il y a la compétence en influence et quand MM. PIRIS ou PETIT disent quelque chose, de même que Jean-Dominique GIULIANI, plus particulièrement en politique, notamment sur les pays d'Europe Centrale où la Fondation Robert SCHUMAN a beaucoup aidé la Constitution des partis centristes. Au jour d'aujourd'hui, sous le contrôle de mes collègues du Gouvernement, nous sommes très contents et très satisfaits de cette équipe de consultants.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.-Peut-être un élément complémentaire. Vous retrouvez ces éléments dans les tableaux qui sont annexés aux questions du Conseil National sous le titre du tableau concernant les consultants et intervenants extérieurs agissant dans le cadre général de l'action gouvernementale. Vous avez à la fois l'énoncé du consultant, le domaine dans lequel il

intervient, les dates de mission, etc... le montant et l'article budgétaire auquel il faut se référer. Si vous voulez on peut vous faire l'extrait, mais tout est là.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- Sur les questions de sécurité j'avais deux points. Le premier qui vient en support complet de ce que vient de dire M. Robino, le Gouvernement a demandé dès le début de ces débats des ressources et un renforcement des effectifs que le Vice-Président, vous ensuite Monsieur le Président, et nous en écho, avons validé dans l'instant. Je crois que c'est à la fois l'expression d'un besoin ressenti de la population et la reconnaissance de la compétence de notre chaîne d'intervenants dans ce domaine puisque, au nom de cette compétence et de cette expertise, on leur fait confiance sans débat. On sait que s'ils demandent quelque chose c'est que le besoin est réel et c'est quand même assez différent d'un certain nombre de chapitres que l'on a évoqués ces deux derniers jours.

Je crois que cette demande, c'est évident pour tous peut-être, mais j'ai envie de le dire, je crois qu'elle ne doit pas non plus devenir un puits sans fond parce que les besoins et les demandes ne peuvent pas être illimités et que ce soit par principe de vie ou par bon sens budgétaire, on ne peut pas non plus en arriver à un policier par habitant. Au-delà des moyens je crois que notre Sûreté Publique doit conserver cet état d'esprit d'optimisation de ses ressources, c'est le cas aujourd'hui et je pense que ça le restera parce que si dans notre monde de fous - et cette année 2015 nous l'a rappelé sans cesse – il faut faire attention, il ne faut pas non plus utiliser l'excès inverse, tomber dans la paranoïa permanente et utiliser cette peur latente pour changer notre modèle de vie. Je cite en partie de mémoire une phrase de Franklin que l'on a beaucoup vu sur les réseaux sociaux ces derniers temps qui est de dire : « ceux qui sont prêts à sacrifier une liberté individuelle au nom d'une sécurité temporaire, ne méritent ni sécurité ni liberté »

(Sonnerie).

... je dis cela ce soir parce que cet équilibre sécurité liberté est un vieux débat de toutes nos sociétés, c'est aussi par anticipation sur cet ordre débat public que vous avez cité, Monsieur le Président, le texte sur la sécurité nationale qui en partant d'un vrai problème et de vraies intentions sur certains passages, est plus qu'inquiétant. Cela méritera débat on y reviendra dans quelques mois.

Tout cela pour dire dans ce contexte, Monsieur le Conseiller, juste une question qui est aussi un étonnement qui est que, sauf erreur de ma part, il n'y a pas à Monaco de policier devant les écoles, sauf ceux qui font la circulation. Après la tragique soirée du 13 novembre les personnels administratifs féminins le plus souvent, mais cela ne change pas grand-chose au problème, sont de nature véritable à arrêter une intrusion et que nos enfants sont vraiment en sécurité dans nos écoles aujourd'hui? Est-ce que les moyens sont suffisants ou bien y a-t-il d'autres moyens que nous ne voyons pas dans le cadre de ce maillage global de la Principauté et qu'on peut alors être rassuré? Ne me répondez pas on traitera la question en privé si c'est plus confidentiel, comme on l'a évoqué tout à l'heure.

M. le Ministre d'Etat.- Un premier mot, je crois qu'il convient de le rappeler, le niveau général de sécurité en Principauté est élevé et nous avons l'ensemble du territoire qui est surveillé par l'ensemble des dispositions que nous avons sur la Principauté.

Nous avons demandé, bien évidemment, depuis la mi-novembre une plus grande vigilance à tous les établissements recevant du public, on l'a rappelé tout à l'heure et, sans tomber dans la paranoïa il convient d'être prudent, d'être vigilant et de signaler tout ce qui pourrait apparaître comme singulier par rapport au fonctionnement habituel. Mais, tout ceci ramené dans un contexte général de haute sécurité existant en Principauté. Donc, effectivement, il n'y a pas un policier devant chaque école, comme il n'y a en avait pas avant le 13 novembre, simplement le contrôle des accès aux écoles a été mieux surveillé depuis.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller ce cette réponse.

Je vous en prie, Monsieur Allavena.

M. Jean-Charles ALLAVENA.- L'autre partie que je voulais évoquer avec vous, quelque part cela va à l'inverse de ce qu'on vient d'évoquer, cela prend un peu le contre-pied. C'est pour s'étonner et demander peut-être qu'on arrête aussi de dépenser des fortunes et d'ennuyer tout le monde sur ce que j'appellerai des mesures qui donnent l'illusion de la sécurité et qui, en fait, ne sont que des cas de bonne conscience.

Je prends un exemple très clair pour illustrer ce que je veux dire, c'est l'exemple du village de Noël. Je sais, c'est la Mairie mais tout ce qui touche à la sécurité a été, je pense, largement coordonné entre Mairie et Gouvernement et Sûreté Publique, donc je crois que nous sommes dans le débat. Je prends un exemple simple, vendredi dernier je vais en famille au village

de Noël on passe par le boulevard Albert 1er, on tombe sur deux gardiens qui font semblant de fouiller un sac parce qu'ils ne l'ouvrent pas - il paraît que la palpation suffit à détecter un objet qui serait dangereux - nous sommes tous avec des grosses vestes, des manteaux... personne ne demande d'ouvrir un manteau ou une veste donc on peut imaginer beaucoup de choses dans le contexte actuel et on rentre. On rentre, on fait un demi-tour, on descend sur le village Téléthon au niveau de la Rascasse, aucun contrôle, on rentre dans le village, on remonte par l'escalier de la piscine, aucun contrôle! Albert 1er des gardiens tous les 100 mètres environ, de l'autre côté accès libre... Qu'est-ce que c'est que cela ? On se donne bonne conscience, on fait des choses, et cela a un prix qui est très élevé, si la réponse est qu'il faut entretenir les sociétés de sécurité privée de Monaco et l'emploi et des choses qu'on peut assumer, si c'est qu'on pense qu'on garantit de la sécurité, je crois que c'est une aimable plaisanterie et qu'il vaudrait mieux arrêter. Dans le même contexte, j'ai appris que pour une fête calme, familiale, on leur impose de fermer à 22 heures dans un contexte de calme je ne vois pas, là aussi, ce que l'on gagne en sécurité à imposer la fermeture à 22 heures, surtout le week-end. Donc, je conçois le besoin de sécurité et j'ai l'impression que l'on en prend prétexte et qu'on en met partout alors qu'il vaudrait mieux de la vraie efficacité plutôt que des impressions de sécurité.

- M. le Ministre d'Etat.- Monsieur ALLAVENA, je regrette que vous ayez abordé ces sujets qui doivent rester confidentiels et secrets, secrets partagés, vous n'avez pas à faire des commentaires, je le dis, sur vos sensations face aux mesures de sécurité que nous prenons. Vous ne les connaissez pas toutes, c'est un sentiment purement subjectif...
- **M. Jean-Charles ALLAVENA.-** ... Non, c'est un constat, Monsieur le Ministre, je suis rentré au village de Noël et je pouvais rentrer avec n'importe quoi, il n'y avait aucun souci. Je le dis simplement.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Mais est-il vraiment utile de dire cela en Séance Publique, Monsieur ALLAVENA?
- M. Jean-Charles Allavena.- Mais oui parce que
 - M. le Ministre d'Etat.- Oui, d'accord, très bien...

- **M. Jean-Charles ALLAVENA.-** ... cela a un prix très élevé sur le budget donc je pense que si on veut faire de la sécurité on le fait sérieusement et ce que j'ai vécu vendredi dernier, moi je vous le dis, ce n'était pas sérieux, c'est tout.
- **M. le Ministre d'Etat.-** Quelle est votre compétence pour apprécier la menace ponctuelle le jour que vous citez ? Quelle est votre compétence ?
- M. Jean-Charles ALLAVENA.- Non, mais on est d'accord, celle d'un utilisateur...
- M. le Ministre d'Etat. ... Donc, c'est une impression purement subjective! Vous ne savez pas combien il y avait de patrouilles qui étaient là à ce moment-là. Donc, ces renseignements moi je veux bien vous les donner mais en séance privée et pas en Séance Publique, Monsieur ALLAVENA.
- M. Jean-Charles ALLAVENA.- J'ai admis le principe tout à l'heure puisque j'ai dit à Monsieur Cellario que si la moindre des questions était confidentielle comme l'a dit le Vice-Président tout à l'heure, elle serait évoquée en séance privée. Je rends compte simplement d'un fait...
- M. le Ministre d'Etat.- Vous n'aviez pas à dire que vous n'aviez pas un sentiment de sécurité ce jour-là, parce que vous ne savez pas!
- **M. Jean-Charles ALLAVENA.-** Ce n'est pas vrai, Monsieur le Ministre d'Etat, j'étais en total sentiment de sécurité parce que je suis à Monaco dans un certain contexte...
- M. le Ministre d'Etat.- Mais vous venez de dire le contraire à l'instant!
- M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je dis simplement que le fait de mettre deux gardiens qui font semblant de fouiller les gens, c'est se donner de l'illusion de quelque chose. C'est ce que j'ai perçu, ce qui a été perçu par un certain nombre de gens...
- M. le Ministre d'Etat.- Je suis très déçu que vous ayez abordé en Séance Publique un tel sujet.
- M. Jean-Charles ALLAVENA.- Je suis très étonné de cette réponse.

- M. le Président.- Monsieur GRINDA, je vous en prie.
- **M. Jean-Louis Grinda.** Je vais profiter de ce chapitre budgétaire pour parler de nuisances sonores, et pour parler de quelque chose de très particulier.

Je m'adresse bien sûr à vous, Monsieur le Conseiller Cellario. J'ai été alerté en tant que Président de la Commission de l'Environnement à propos de nuisances sonores insupportables, je dis bien insupportables, en provenant du Nikki Beach, par le Président du Conseil Syndical de la copropriété du Sardanapal et j'ai reçu parallèlement plusieurs habitants du quartier qui se sont manifestés auprès de moi. Je vous avoue que je ne comprenais pas ce qui se passait, c'est tout simplement une boîte de nuit à ciel ouvert mais qui pendant tout l'été commence à 15 heures voire plus tôt, au-dessus du Fairmont.

Je dois dire que j'ai été étonné que l'on me parle de cela parce que moi je n'avais jamais rien entendu et je suis sorti un jour pour vérifier par moi-même et je constate que les gens n'ont pas exagéré lorsqu'ils m'ont fait part de leur mécontentement.

Alors je m'étonne et je vous pose la question. Estce normal ? Ont-ils bénéficié d'une autorisation particulière ? Il me semble que certains établissements de nuit sur le Port ont été, par ailleurs, verbalisés pour des faits du même genre. Avez-vous une explication à me donner parce que moi j'ai été interrogé à de nombreuses reprises et je ne sais pas quoi répondre. Y a-t-il une autorisation officielle donnée ? Y a-t-il eu des constats de faits ? Les personnes en question m'ont dit s'être plaintes à plusieurs reprises à la police et je les comprends.

Donc, voilà, j'attends une explication.

M. Patrice Cellario.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a, effectivement, eu des plaintes qui ont été déposées. L'environnement sonore du quartier est effectivement élevé, pas uniquement dû d'ailleurs à ce seul établissement Nikki Beach, mais également aux autres établissements du secteur. Des interventions ont été menées par la Sûreté Publique pour faire baisser le niveau sonore avec un effet que je qualifierai de relatif parce qu'il y a toujours une difficulté, savoir lorsqu'on à intervient, l'établissement baisse le volume et après il v a à nouveau une possibilité de rehausser le son. Donc, cela a été une lutte tout au long de la saison afin que ce volume sonore soit ramené à quelque chose d'acceptable.



M. Jean-Louis GRINDA.- Président, vous me permettez de continuer?

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, je comprends bien mais lorsqu'on constate une fois c'est une chose, lorsqu'on y va plusieurs fois c'est de la récidive, nous sommes bien d'accord. Or, j'entends bien, c'est le cas de le dire, qu'on puisse faire des descentes dans l'établissement pour du tapage nocturne mais là, le problème, c'est que c'est dans la journée. Les gens chez eux ne peuvent pas être sur leur terrasse en journée ou laisser les fenêtres ouvertes. C'était vraiment insupportable. Je l'ai constaté moi-même et, franchement, je ne vois pas comment ces gens pouvaient supporter raisonnablement de tels excès.

Je ne peux pas croire un instant que cet établissement n'a pas demandé une autorisation à moins que, peut-être il a une législation tout à fait spéciale qui l'en exonère... alors, on nous dit la circulation est bruyante mais c'est le travail de Monaco, les chantiers sont bruyants mais il faut bien que tout le monde travaille et que Monaco prospère... certes il faut bien que tout le monde s'amuse mais il y a un moment quand même où les personnes qui ont acheté des fortunes des appartements dans ce secteur-là, entre autres pour être tranquille on les respecte aussi...

(Sonnerie).

- **M. Patrice Cellario.** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Les plaintes que nous avons reçues étaient des plaintes pour nuisances sonores nocturnes, mais pas diurnes.
- **M. Jean-Louis GRINDA.-** Mais vous ne m'avez pas répondu. Y a-t-il une autorisation qui a été demandée ?
- **M. Patrice CELLARIO.-** Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il n'y a pas eu d'autorisation hormis le fait que dans la journée on n'a pas d'autorisation particulière à avoir pour avoir une activité sonore, c'est pour les nuisances le soir, jusqu'à 22 heures il n'y a pas d'autorisation particulière à demander.
- **M. Jean-Louis GRINDA.-** Ecoutez, j'en suis moins sûr que vous, vous êtes certainement plus expert que moi donc je n'aurai pas l'outrecuidance et je me lève pour le dire de vous contredire, mais néanmoins, il y

a des textes et le tapage diurne existe comme le tapage nocturne, la preuve on limite les bruits des chantiers. Croyez-moi bien, je n'en ai pas souffert directement, je vous assure que les personnes qui se plaignent méritent le respect, qu'on les écoute, qu'on les entende et, honnêtement, ces personnes m'ont dit s'être plaintes dans la journée. Dans la journée c'est intenable, à 16 heures, c'est intenable je vous l'assure... Maintenant, on peut balayer cela d'un revers de main et...

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Pas du tout, je ne dis pas que j'écarte cela d'un revers de main, mais je dis que nous n'avons pas reçu de plainte pour tapage diurne. Les seules plaintes que nous avons eues dans le secteur étaient pour du tapage nocturne, c'est ce que je dis.

Maintenant, vous me parlez d'une autorisation dans la journée, effectivement, il n'y a pas eu d'autorisation de délivrée puisqu'on n'en délivre pas jusqu'à 22 heures.

M. Jean-Louis Grinda. Je vous remercie de votre réponse, vous comprendrez que je n'en suis pas tout à fait satisfait et je me permets de rappeler que les gens aussi ont droit à la tranquillité.

M. le Président.- Merci.

Madame Fresko-Rolfo.

Mme Béatrice Fresko-Rolfo.- Merci, Monsieur le Président.

Je rejoins les propos de mon collègue Monsieur GRINDA. Je souhaiterais savoir quels sont, en termes de règlementation, les horaires accordés aux restaurants et, dans quel cas fait-on la différence entre un restaurant et un restaurant qui devient un établissement de nuit. Ce sont le plus souvent souvent ces derniers qui posent le plus de problèmes. J'aimerais aussi savoir s'il y a des textes sur cette problématique et sur quel texte s'appuient les policiers pour faire respecter, justement, le niveau sonore.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Il y a le texte sur l'émergence sonore maximale nocturne qui est de 3 décibels, si je ne me trompe pas, et les autorisations sont données en fonction de la demande formulée par les établissements pour une activité au-delà d'une certaine heure pour ce qui est de l'ouverture tardive la



nuit et d'une ambiance sonore avec ou sans animation, c'est-à-dire soit diffusion de musique directe depuis des appareils, soit avec des groupes qui se produiraient avec des autorisations qui sont données en fonction de l'horaire et, bien sûr, dans le respect de cette limite d'émergence sonore.

M. le Président.- Voilà une réponse administrative!

(Rires).

C'est une réponse typiquement administrative, pas politique, mais administrative, excusez-moi, Monsieur le Conseiller mais j'en fais l'interprétation...

Je vais mettre aux voix ce chapitre 20.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Ce chapitre 20 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010	- Frais de Personnel	6.611.100
321.030	-Frais de Fonctionnement	246.000
321.040	- Achat & Entretien Matériel	239.800
		7 096 900

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Cucchi.

M. Jean-Michel Cucchi.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons tous salué l'augmentation des effectifs de la Sûreté Publique qui, je pense, est en effet nécessaire compte tenu de la surcharge de travail. La question que je me pose concernant les Carabiniers qui sont aussi une des composantes de la Force Publique monégasque et ils peuvent avoir un rôle important surtout si on se retrouve dans les situations un peu plus délicates, dirais-je est-ce que nous sommes-nous déjà posé la question à savoir si les effectifs des Carabiniers sont satisfaisants et je vous pose la question pour savoir si l'augmentation du crédit de la ligne est liée à une augmentation de crédits habituels ou du fait qu'on ait augmenté le personnel ?

M. le Ministre d'Etat.- Les Carabiniers relèvent de la Force Publique mais sont gérés en direct par le Palais et non pas par le Gouvernement. A ma connaissance, cette augmentation ne correspond pas à des postes supplémentaires.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Si, il y a un poste cette année qui fait suite à un plan de

renforcement sur les dernières années assez important puisque c'était la mise en place des réseaux Carbellina, de mémoire, je crois qu'il y a eu six postes les deux dernières années et cette année un poste supplémentaire.

- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Je vous pose la question parce que même si c'est géré par le Palais, s'il y a une augmentation d'effectifs c'est sur cette ligne-là qu'elle apparaît.
- M. le Président.- Nous, nous réitérons y compris pour les Carabiniers qui ont pour principale fonction la protection du Prince et de la Famille Princière de la Place du Palais et des propriétés Princières, nous réitérons, Monsieur le Ministre, et nous associons, bien entendu, les Carabiniers. S'il faut voter des subsisdes supplémentaires, nous serons encore plus rapide s'agissant des Carabiniers pour lesquels, à titre personnel, j'ai un respect particulier car habitant sur cette Place depuis toujours.
- **M. Jean-Michel Cucchi.-** Surtout que, outre les missions que vous avez citées, Monsieur le Président, en cas de situation d'urgence ils ont des missions plus vastes.
- **M. le Président.-** Absolument, vous avez raison. D'ailleurs, j'ai visité le PC ORMOSE et je remercie



Monsieur le Ministre d'Etat ainsi que vous, Monsieur le Conseiller pour l'Intérieur, cela a été tout à fait instructif. Nous avons pu nous apercevoir, sans donner des éléments qui n'ont pas lieu d'être ici, que les Carabiniers jouaient un rôle tout à fait important dans le cadre de la maintenance du PC ORMOSE. Je ne le savais pas, je l'ai découvert et vous avez raison de le souligner, ils assument beaucoup de tâches que l'on ne connaît pas.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Dans le cadre du PC ORMOSE et du plan ORMOSE, l'ensemble des services, que ce soient les Carabiniers, la Sûreté Publique et les Sapeurs-Pompiers, ont un rôle fondamental à jouer, bien évidemment.

M. le Ministre d'Etat.- Et je rappelle, mais tout le monde le sait, que les Sapeurs-Pompiers sont des

militaires, qu'ils peuvent être armés, ils s'entraînent au tir et c'est donc à ce titre qu'ils font partie de la Force Publique.

M. Jean-Michel Cucchi.- La remarque que j'ai faite là, est également valable pour les Sapeurs-Pompiers.

M. le Président.- Parfait.

S'il n'y a pas plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 22 - SURETÉ PUBLIQUE - DIRECTION

322.010	- Frais de Personnel	27.309.500
322.030	- Frais de Fonctionnement	164.200
322.040	- Achat & Entretien Matériel	1.888.500
322.060	- Frais Propres Activité Service	788.500
		30 150 700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

Ch. 23 - Théâtre des Variétés

323.010	- Frais de Personnel	276.900
323.030	- Frais de Fonctionnement	66.000
323.040	- Achat & Entretien Matériel	29.200
		272.100

372.100

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Boeri.



M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Après la diplomatie, la sécurité et le bruit, parler du Théâtre des Variétés peut paraître un peu particulier et on pourrait presque dire « pour vivre heureux vivons cachés ». En réalité, le Théâtre des Variétés est le lieu de travail de bon nombre d'associations, donc je crois qu'il faut souligner le travail. Même s'il est moins en pointe, les associations en bénéficient.

Cela me donne l'occasion de redire combien la Maison des Associations est un vrai succès, en quinze mois, il y a environ 10 000 utilisateurs du lieu, à tel point que l'on se demandait où ils étaient avant.

Néanmoins, il y en a 10 000 et comme une bonne nouvelle ne vient jamais toute seule, maintenant il apparaît nécessaire de penser à un lieu de répétitions.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOERI.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 24 - AFFAIRES CULTURELLES

324.010	- Frais de Personnel	925.600
324.030	- Frais de Fonctionnement	35.500
324.060	- Frais Propres Activité Service	208.600
		1 169 700

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Je vous en prie, Monsieur Grinda.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pour dire à Monsieur le Conseiller, à quel point la Direction des Affaires Culturelles et l'ensemble du Service font un travail épatant, de grande qualité, répondent avec beaucoup de professionnalisme en règle générale et de rapidité surtout, aux demandes que l'on peut leur faire, je suis un usager, bien évidemment, mais en tant que Conseiller National je m'inquiète un peu de la surcharge de travail qu'ils ont parce qu'ils ont vraiment énormément de dossiers à traiter. Ce ne sont pas les seuls en Principauté, nous sommes bien d'accord, aucune plainte d'ailleurs n'est remontée jusqu'à moi, mais on sent bien que c'est un Service que vous gérez qui est un Service en flux tendu.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Tout d'abord, merci de votre appréciation sur la qualité de cette Direction qui, effectivement, est très chargée et qui a recherché par une mutualisation des moyens, puisqu'en fait dans les chapitres budgétaires les différentes lignes et chapitres sont séparés mais la Direction des Affaires Culturelles a en fait sous sa tutelle le Théâtre des Variétés,

l'Auditorium Rainier III, le Fort Antoine. Elle organise également beaucoup de manifestations et donc par une mutualisation des moyens, elle a tâché de multiplier sa force productive afin de pouvoir répondre aux besoins des différentes associations et utilisateurs de la Principauté.

C'est, effectivement, une Direction très chargée, très engagée et qui ne ménage ni son temps, ni sa peine, pour permettre à tous les utilisateurs d'être satisfaits des différents moyens qui sont mis à disposition.

Merci pour eux.

- M. le Président.- Monsieur Boeri, je vous en prie.
- **M. Daniel Boeri.-** Je m'associe, évidemment, aux propos de Monsieur GRINDA.

M. le Président.- Absolument, merci.

Je mets donc ce chapitre 24 aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).



10779

Séance publique du 9 décembre 2015

M. le Secrétaire Général.-

Ch. 25 - Musée d'Anthropologie

325.010	- Frais de Personnel	373.900
325.030	- Frais de Fonctionnement	56.200
325.040	- Achat & Entretien Matériel	15.200
		445 300

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

M. le Secrétaire Général.-

CH. 26 - CULTES

326.010	- Frais de Personnel	1.521.500
326.030	- Frais de Fonctionnement	329.300
326.060	- Frais Propres Activité Service	570.500
		2 421 300

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Mes chers collègues, avec l'adoption de ce chapitre, nous allons arrêter là l'étude de la deuxième soirée du Budget Primitif. Nous reprendrons nos travaux demain à 17 heures, à la page 23, chapitre 27 concernant l'Education Nationale et sa Direction.

Je vous remercie, à demain.

La séance est levée.

(La séance est levée à 23 heures 45)







